



**HAL**  
open science

# Le secteur laitier dans les Alpes du Nord : implications de deux décennies de contingentement et situation des exploitations face à une éventuelle baisse de prix

Vincent Chatellier, F. Delattre, L. Grosrey

## ► To cite this version:

Vincent Chatellier, F. Delattre, L. Grosrey. Le secteur laitier dans les Alpes du Nord : implications de deux décennies de contingentement et situation des exploitations face à une éventuelle baisse de prix. [Rapport de recherche] cc. 2002. hal-02831690

**HAL Id: hal-02831690**

**<https://hal.inrae.fr/hal-02831690>**

Submitted on 7 Jun 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



PROGRAMME DE RECHERCHE DEVELOPPEMENT Alpes du Nord  
Axe « Politiques publiques en agriculture : enjeux et marge de manœuvre »

## **LE SECTEUR LAITIER DANS LES ALPES DU NORD :**

*Implications de deux décennies de contingentement  
et situation des exploitations face à une éventuelle baisse de prix*

### **Rapport de synthèse**

**Vincent CHATELLIER (\*) – Frédéric DELATTRE (\*\*)** – Laurence GROSREY (\*\*)

*(\*) INRA –UMR EDRA – Rue de la Géraudière – BP71627 – 44316 Nantes*

*(\*\*) GIS Alpes du Nord / SUACI Montagne – 11 rue Métropole – 73000 Chambéry*

**Avril 2002**

## RESUME

A la veille de l'entrée en vigueur d'une réforme de l'OCM lait (mesures prises par le Conseil européen de Berlin de mars 1999 pour la période 2005 à 2008), ce travail a pour objectif d'apporter des éléments d'éclairage et de réflexion sur le secteur laitier des Alpes du Nord (Savoie, Haute-Savoie et Isère). Dans un contexte où les aides directes vont progresser au détriment du soutien par les prix et où certains Etats membres souhaitent une suppression de la politique de contingentement, il est en effet apparu nécessaire de faire le point sur les principales évolutions observées au cours des trois dernières décennies dans ce territoire montagneux (livraisons aux laiteries, structures d'exploitation...). Cette analyse, qui s'appuie sur une mobilisation de différents outils statistiques (Enquête Annuelle Laitière, Recensements de l'agriculture...), offre l'opportunité de comparaisons entre régions françaises. Elle indique le rôle déterminant de la politique nationale de gestion des droits à produire (affectation gratuite de références laitières à des producteurs jugés prioritaires) et du dynamisme de la filière locale de transformation (production de fromages sous signes officiels de qualité) dans le maintien relatif des volumes de livraisons de lait dans les Alpes du Nord. En s'appuyant sur les données du Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) français de 1999 et sur l'élaboration de grilles typologiques adaptées, une analyse de la diversité (structurelle et économique) des exploitations laitières est menée. Une méthode de classification distinguant cinq classes de performances économiques est, pour ce faire, proposée et testée à partir du RICA et des données du Centre de Gestion de Savoie. Cette démarche met en évidence l'existence d'une grande hétérogénéité de situations économiques et souligne l'incapacité de nombreuses unités à faire face à une baisse non compensée du prix du lait de 10%.

Mots clés : PAC - OCM lait – Quota laitier - Montagne - Alpes du Nord - Exploitations agricoles – Performances économiques - RICA.

# SOMMAIRE

<b>AVANT PROPOS</b>	1
<b>INTRODUCTION</b>	2
<b>1- PROBLEMATIQUE ET OUTILS UTILISES</b>	3
<b>1-1- Un changement de cap pour l'OCM lait</b>	3
1-1-1- La réforme programmée dans le cadre de l'Agenda 2000	3
1-1-2- L'avenir des quotas laitiers : des incertitudes et un débat controversé entre les Etats membres	4
1-1-3- Les accords multilatéraux : vers une nouvelle baisse des restitutions et des droits de douane	6
<b>1-2- Les quelques questions posées dans ce travail</b>	8
<b>1-3- Les outils statistiques mobilisés</b>	9
<b>2- QUINZE ANNEES DE POLITIQUE LAITIERE DANS LES ALPES DU NORD</b>	12
<b>2-1- La politique des quotas laitiers et son application en zones de montagne</b>	12
2-1-1- L'OCM lait : de l'instauration des mécanismes de soutien aux premiers dysfonctionnements	12
2-1-2- Les quotas laitiers : un ajustement administrativement encadré de l'offre à la demande	13
2-1-3- L'application nationale des quotas : entre décentralisation et politique de redistribution	14
<b>2-2- Les Alpes du Nord : une zone de montagne à dominante laitière</b>	15
2-2-1- Les principales caractéristiques du territoire et des unités de production	15
2-2-2- Une prédominance du lait mais un poids limité au niveau national	18
2-2-3- Une forte valorisation fromagère des produits via de petites unités de transformation	19
2-2-4- Des exploitations laitières spécialisées au chargement faible et de taille modeste	21
<b>2-3- Le secteur laitier dans les Alpes du Nord au cours des dernières décennies</b>	23
2-3-1- Un bon maintien des livraisons aux laiteries depuis 1985	23
2-3-2- Une diminution importante et généralisée du nombre de producteurs de lait	24
2-3-3- Une hausse des livraisons par producteur plus rapide qu'en moyenne nationale	26
2-3-4- Un prix élevé du lait grâce au développement des productions fromagères	27
2-3-5- Les retombées positives de la gestion collective des droits à produire : le cas de la Savoie	28

<b>3- LES EXPLOITATIONS LAITIÈRES DANS LES ALPES DU NORD : PERFORMANCES ÉCONOMIQUES COMPAREES ET SENSIBILITE FACE A UNE ÉVENTUELLE BAISSÉ DE PRIX</b>	30
<b>3-1- Les exploitations laitières de montagne par rapport à celles de plaine</b>	30
3-1-1- Une classification des exploitations laitières selon les systèmes techniques (SEB1)	30
3-1-2- Dix années de restructuration des exploitations laitières	33
3-1-3- Des exploitations laitières plus spécialisées, plus petites et moins aidées en montagne	35
3-1-4- L'impact mécanique d'une baisse du prix du lait dans les systèmes laitiers	37
<b>3-2- Des performances économiques contrastées entre exploitations laitières</b>	38
3-2-1- Une classification des exploitations selon cinq classes de performances économiques	39
3-2-2- Des exploitations fragiles et potentiellement sensibles à une baisse du prix du lait	42
<b>CONCLUSION</b>	48
<b>GLOSSAIRE DES SIGLES</b>	50
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	51

## AVANT PROPOS

Prenant acte de l'évolution des relations liant l'agriculture, le territoire et la société, le Groupement d'Intérêt Scientifique des Alpes du Nord poursuit comme objectif, dans le cadre de sa nouvelle convention (GIS III, période 2001-2006), de promouvoir une agriculture multifonctionnelle et durable. Le GIS est une convention de travail signée par l'INRA, le CEMAGREF, l'ITFF, la Chambre régionale d'agriculture de Rhône-Alpes, les Chambres d'agriculture et les Conseils Généraux de Haute-Savoie, Savoie et Isère, l'AFTAIP, l'Université de Savoie et le SUACI Montagne, qui assure le secrétariat et la coordination du programme. Il reconnaît trois enjeux essentiels pour l'agriculture des Alpes du Nord :

- Améliorer la compétitivité de l'agriculture grâce au développement de produits de qualité (bénéficiant de signes officiels), voie permettant à de nombreuses exploitations agricoles d'échapper à une logique de prix bas.
- Etablir des relations durables entre les besoins des populations locales et touristiques et les services que peut rendre l'agriculture.
- Disposer d'une capacité d'analyse et de prospective pour définir les politiques et les marges de manœuvre au niveau alpin.

La concrétisation de ce troisième enjeu s'effectue au travers de l'axe recherche-développement « *Politiques publiques en agriculture : enjeux et marges de manœuvre* » animé par trois personnes : Vincent Chatellier (INRA - UMR d'Economie et de Droit Rural et Agro-alimentaire, Nantes) assure la responsabilité scientifique de l'axe ; Frédéric Delattre (GIS et SUACI Alpes du Nord) est chargé de l'animation et de la mise en œuvre des projets ; Didier Curtenaz (Chambre d'agriculture de Savoie), joue un rôle de transfert des questions en provenance de la profession agricole et de valorisation des résultats de recherche. Michel Contin pour le compte de la Chambre d'agriculture de Haute-Savoie et Pascal de Montmorillon de la Chambre d'agriculture de l'Isère assurent les relations entre le programme de recherche et le développement pour le compte des deux autres départements.

Cet axe doit permettre d'apporter des éléments de réflexion aux décideurs locaux quant aux effets (passés et à venir) des politiques agricoles sur les exploitations et le territoire nord alpin. A la veille de modifications importantes au sein de l'Organisation Commune du Marché du lait et des produits laitiers, cette synthèse propose une analyse du secteur laitier dans les Alpes du Nord. Plus précisément, elle met en évidence l'évolution de ce secteur depuis la mise en œuvre des quotas laitiers et l'existence d'écart importants de performances économiques entre les structures productives.

Ce travail a bénéficié des précieux conseils et éclairages de François André (CER de Haute Savoie – Service Etudes) et de Guy Burleraux (GIE quota lait de Savoie). Roger Lhomme-Choulet (GIE-SAGEL 74) et Didier Moreau (DDAF 38) ont contribué à préciser le rôle des politiques départementales en matière de gestion des quotas. Ce travail a, par ailleurs, bénéficié d'informations provenant des services économiques des Chambres d'agriculture (Haute Savoie, Savoie et Isère), des DDAF, du service statistique de la DRAF Rhône-Alpes, des GIE quota lait et des Centres de gestion (Savoie et Haute Savoie). Les sources statistiques mobilisées dans cette synthèse sont les suivantes :

- Des données du Ministère de l'agriculture et de la pêche et de l'ONILAIT pour traiter la question de l'évolution du secteur laitier dans les Alpes du Nord.
- Des données départementales du GIE Quotas de Savoie et du GIE-SAGEL de Haute-Savoie sur l'évolution de la production.
- Des données du Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA France et régional) et de Centres de Gestion (fournies par les services économiques de Chambre d'agriculture) pour étudier la diversité des exploitations laitières en termes de structures et de résultats économiques.

*Ce travail a été réalisé avec le concours financier de l'Union Européenne (programme Objectif 2 Rhône-Alpes) de la Région Rhône-Alpes, de l'Assemblée Permanente des Savoies et du Conseil Général de l'Isère.*

## INTRODUCTION

Le secteur laitier européen est régi, depuis presque deux décennies, par un système de contingentement de l'offre dans le cadre de l'Organisation Commune de Marché du lait et des produits laitiers. Si cette OCM est restée relativement stable au cours des dernières années, le secteur laitier se trouve aujourd'hui à la veille d'une profonde réforme impliquant une baisse des prix institutionnels du lait. La Commission européenne et les Etats membres réfléchissent par ailleurs à l'opportunité de supprimer, à terme, les quotas laitiers pour renforcer la compétitivité de l'Union sur les marchés mondiaux et pour répondre aux attentes de certains Etats membres maintenus dans une situation de sous-appvisionnement. Les décideurs et une grande majorité d'éleveurs, en France comme dans les Alpes du Nord, se montrent favorables au maintien d'une politique de contingentement. Les droits à produire et la gestion départementale de leur mode d'affectation permettent, selon eux, de garantir une répartition territoriale équilibrée de l'offre et le maintien en activité d'exploitations économiquement fragiles ou de dimension économique modeste.

Territoire de montagne occupé par des exploitations laitières de faible taille dont la production est majoritairement destinée à la transformation fromagère (sous signe officiel de qualité pour une bonne partie), les Alpes du Nord constituent une particularité dans un paysage laitier dominé par l'Ouest de la France au mode de production plus intensif. Porté par le dynamisme du marché des fromages, le secteur laitier nord alpin apparaît comme globalement performant pour la plupart des acteurs locaux. Une rupture dans le mode de régulation et de gestion de l'offre au niveau européen pourrait, à moyen terme, remettre en cause cette dynamique positive et pose de nombreuses questions quant aux capacités d'évolution et d'adaptation des exploitations laitières locales. Afin d'évaluer les risques liés à une libéralisation éventuelle du secteur laitier, il convient de s'interroger sur la réalité et l'origine de ce dynamisme entre effets d'une politique globale de contingentement et dynamique locale. Par ailleurs, une réflexion sur l'avenir de l'OCM lait impose de mieux appréhender la réalité structurelle et économique du secteur laitier et la situation particulière des Alpes du Nord par rapport à d'autres régions.

Dans son programme de recherche-développement, le GIS Alpes du Nord cherche à apporter des éléments de réflexion susceptibles d'éclairer les décideurs locaux dans leur positionnement à l'égard de l'avenir de la politique laitière. Dans ce sens, cette étude sur le secteur laitier nord alpin distingue trois parties complémentaires : la première présente de manière synthétique le contexte général dans lequel s'inscrit les débats actuels sur l'avenir de l'OCM lait ainsi que les principaux outils statistiques mobilisés ; la seconde met en évidence l'évolution de la production laitière et des exploitations des Alpes du Nord au cours des trente dernières années. La troisième partie porte, grâce à une valorisation des données du Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) français de 1999 et des comptabilités du Centre de gestion de Savoie, sur la diversité des exploitations laitières nord alpines, leur positionnement dans le contexte national et leurs écarts de performances économiques. Dans la perspective d'une éventuelle libéralisation accrue du secteur laitier, la question de l'impact d'une baisse non compensée du prix du lait est également étudiée.

## 1- PROBLEMATIQUE ET OUTILS UTILISES

Cette première partie s'articule autour de trois volets : le premier rappelle de manière synthétique les principaux éléments relatifs à l'OCM lait contenus dans l'accord de Berlin de mars 1999 ainsi que les pressions internationales qui s'exercent dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Le deuxième rappelle les principales questions posées dans cette étude en soulignant les particularités de l'activité laitière dans la région des Alpes du Nord. Le troisième présente les différents outils statistiques mobilisés pour répondre aux questions posées.

### 1-1- Un changement de cap pour l'OCM lait

L'intervention des pouvoirs publics dans le secteur laitier offre, depuis l'adoption du mécanisme de contingentement en 1984, un cadre plutôt de type protectionniste (choix d'une régulation par les volumes et non pas par les prix de marché). Avec l'accord de Berlin, renforcé par les divergences actuelles d'appréciation des Etats membres de l'Union européenne sur l'avenir à donner aux quotas laitiers, la période de relative stabilité semble céder progressivement le pas à une période de doute.

#### 1-1-1- La réforme programmée dans le cadre de l'Agenda 2000

Si la réforme de la PAC de 1992 n'a que partiellement concerné les exploitations laitières (au titre de la réforme des Organisations Communes de Marchés -OCM- grandes cultures et viande bovine), le Conseil Européen de Berlin de mars 1999 a arrêté deux nouveaux règlements dans le cadre de l'Agenda 2000 ((CE) n°1255/99 et (CE) n°1256/99) instaurant une réforme en profondeur de l'OCM du lait et des produits laitiers. Cette réforme vise théoriquement à améliorer la compétitivité du secteur laitier sur les marchés mondiaux et à encourager la consommation sur le marché intérieur tout en garantissant un revenu stable aux producteurs laitiers. Quatre mesures vont progressivement être mises en œuvre (Commission Européenne, 1999) :

- *Une baisse des prix institutionnels.* Les prix d'intervention du beurre et du lait écrémé en poudre seront réduits de 15% en trois étapes entre les campagnes 2005-2006 et 2007-2008.
- *L'instauration de paiements directs.* Pour atténuer partiellement l'impact économique de la baisse des prix d'intervention, des paiements directs seront versés aux producteurs de lait à partir de la campagne 2005/2006. Ces paiements directs seront de deux types :
  1. Un paiement communautaire fixe, versé dans chaque exploitation laitière à la tonne de quota (17,24 euros par tonne pour la campagne 2007-2008).
  2. Un paiement complémentaire octroyé par chaque Etat membre au titre de la subsidiarité. En France, le montant global de ce paiement sera de 187,9 millions d'euros en 2007-2008. Il pourrait être versé sur la base du quota laitier individuel, mais d'autres options alternatives pourraient également être envisagées (comme, par exemple, l'introduction d'une prime à l'hectare d'herbe, dont l'impact serait plus favorable aux zones de montagne, etc...).

- *La prorogation du régime des quotas jusqu'en mars 2008.* Le dispositif des quotas est prorogé mais il fera l'objet en 2002/2003 d'un examen à mi-parcours afin d'étudier l'intérêt de son expiration à partir de 2008.
- *L'augmentation des références nationales en deux étapes.* L'Espagne, l'Italie, la Grèce, l'Irlande et l'Irlande du nord bénéficieront, de manière privilégiée, d'une hausse spécifique de leurs Quantités Globales Garanties (QGG) d'ici la campagne 2005-2006. Pour les autres Etats membres, les quantités de références seront majorées de 1,5% en trois tranches entre 2005 et 2008.

Au titre de l'Agenda 2000, les exploitations laitières sont également concernées par la réforme de l'OCM viande bovine, caractérisée par une baisse des prix institutionnels de 20%, compensée par une revalorisation des primes animales existantes (dont la prime spéciale aux bovins mâles) et par l'instauration d'une prime à l'abattage des bovins (veaux et gros bovins). La modification de l'OCM grandes cultures (baisse des prix institutionnels de 15% ; revalorisation des aides directes versées aux superficies céréalières – y compris sur celles de maïs fourrage - ; alignement du montant unitaire des aides directes à l'hectare entre les différentes cultures) jouera également un rôle direct non négligeable dans les exploitations laitières de plaine. En montagne, les effets de cette réforme seront évidemment beaucoup plus limités, mais la nouvelle baisse du prix des céréales pourrait potentiellement se traduire par une diminution du coût des aliments concentrés achetés.

Selon nos récentes simulations réalisées sur le RICA France 2000, la réforme de l'Agenda 2000 pourrait entraîner d'ici 2008 une hausse moyenne du montant d'aides directes par exploitation proche de 40% soit 6 950 euros (toutes choses égales par ailleurs) pour le champ des unités françaises productrices de lait. Cette augmentation rapide du poids des aides directes dans la formation du revenu des producteurs laitiers constitue, au-delà de l'avenir donné à la politique de contingentement, un facteur d'inquiétudes dans un contexte international où une volonté se manifeste dans le sens d'une réduction des soutiens à la production agricole.

#### 1-1-2- L'avenir des quotas laitiers : des incertitudes et un débat controversé entre Etats membres

L'application d'un mécanisme de contingentement de l'offre dans le secteur laitier ne fut pas chose facile. Cette rupture du contrat passé entre les agriculteurs et les pouvoirs publics au début des années soixante apparaissait alors comme inconcevable. Mis en œuvre à l'origine pour une période courte de façon à stabiliser les dépenses budgétaires croissantes de la Communauté européenne, les quotas laitiers ont été reconduits à plusieurs reprises et sont maintenant opérationnels depuis près de vingt ans. Suite aux décisions prises par le Conseil européen de Berlin dans cadre de l'Agenda 2000, les quotas laitiers ont été de nouveau prorogés jusqu'à la campagne 2007-2008. Les termes de cet accord mentionnaient néanmoins explicitement qu'une réflexion devra être engagée lors de l'examen à mi-parcours de la réforme (2002-2003) pour étudier leur éventuelle suppression à terme<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Différentes analyses sont actuellement en cours de réalisation au niveau européen. Un récent rapport de la Cour des Comptes européenne (Rapport spécial n°6/2001 sur les quotas laitiers, octobre 2001) précise que : « la Commission devrait dès 2002, présenter des propositions en vue d'une réforme de fond du secteur laitier. L'objectif devrait être d'établir un équilibre entre la production totale de lait d'une part et la consommation interne non subventionnée ainsi que le potentiel d'exportations non subventionnées d'autre part. Elle devrait prévoir la fin du régime des quotas tout en garantissant un niveau de vie équitable aux producteurs de lait. »

Le débat sur l'avenir des quotas laitiers est actuellement d'autant plus vif et controversé que l'examen à mi-parcours de la réforme entre dans une phase active et que la position des différents Etats membres est, sur ce dossier, contrastée. Plusieurs groupes de pays peuvent ainsi être identifiés :

- Un premier groupe de pays (Irlande, Portugal, Autriche, Grèce, Belgique, Luxembourg et France) est favorable à une poursuite du régime actuel moyennant le cas échéant, certains légers aménagements. Ces pays craignent les effets d'une libéralisation du secteur laitier dans au moins deux directions : une restructuration rapide de l'appareil productif avec une disparition d'un nombre important d'exploitations laitières de taille modeste ; une concentration de la production dans les bassins les plus compétitifs au détriment de zones à handicaps géographiques où les possibilités de diversification de l'activité agricole sont *a priori* plus limitées.
- L'Italie et l'Espagne ont historiquement une position particulière sur ce dossier du fait de leur situation chronique de sous-alimentation (la consommation interne dépasse le niveau global de production). Lors des dernières négociations sur les quotas laitiers (1993 et 1999), ces pays ont bénéficié d'une hausse spécifique de leur référence nationale, ceci constituant d'une certaine manière une contrepartie donnée en échange d'une poursuite de la politique de contingentement. Compte tenu de la forte hétérogénéité des exploitations laitières au sein de ces pays, le débat interne existe sur l'orientation future à privilégier.
- Le Royaume Uni, le Danemark, la Suède et dans une moindre mesure les Pays-Bas (compte tenu de contraintes environnementales croissantes qui rendent difficile une future augmentation de la production) sont officiellement favorables à une suppression des quotas laitiers. Celle-ci est jugée nécessaire pour bénéficier de l'essor du marché mondial, pour permettre une relance de la consommation interne et pour faciliter la négociation à l'OMC. Cette position, qui n'est pas nouvelle, s'exprime avec d'autant plus de force que ces pays regroupent un nombre limité d'exploitations laitières (ex : 9 900 unités productrices de lait au Danemark en 2001 contre 117 000 en France) et que les structures ont en moyenne une grande dimension économique (de 400 000 à 500 000 kg de quota par exploitation). Dans ces pays, les producteurs les plus compétitifs considèrent que la suppression des quotas laitiers au niveau européen s'accompagnerait d'une augmentation de la taille de leur exploitation. En outre, ils considèrent que l'impact économique d'une croissance des volumes serait supérieur à l'effet négatif provoqué par une baisse non compensée du prix du lait.
- L'Allemagne, qui est le premier pays européen producteur de lait (avec environ 27 millions de tonnes), a une position politique pas toujours très lisible sur l'avenir des quotas laitiers. Traditionnellement favorable à la régulation par les volumes, ce pays est actuellement confronté à certaines tensions internes entre Länder : les petits producteurs de Bavière souhaitent une poursuite du principe de contingentement pendant que ceux du Nord et de l'Est, bénéficiant de structures beaucoup plus grandes, s'avèrent plutôt favorables à leur démantèlement. Une communication récente de l'Allemagne au Conseil européen des ministres de l'agriculture (mars 2002) laisse entendre, sans être totalement explicite sur l'avenir des quotas laitiers, que ce pays restera attentif aux liens entre instruments de politique agricole et environnement, affichant ainsi sa volonté de renforcer le deuxième pilier de la PAC. Ainsi, dans l'hypothèse d'une future baisse du prix du lait, l'Allemagne pourrait défendre l'idée selon laquelle les paiements compensatoires devraient être versés à l'hectare de surface fourragère.

Les choix communautaires sur l'avenir à donner aux quotas laitiers seront, dans tous les cas, fortement influencés par l'évolution de la position allemande. Ce pays est non seulement le premier pays producteur de lait mais il est également contributeur net à la construction européenne et n'a pas, comme ce fut le cas pour la France, bénéficié financièrement de la précédente réforme de la PAC.

Les débats européens, parfois houleux, sur l'avenir des quotas laitiers prennent également en considération l'adhésion prochaine à l'Union de dix nouveaux Etats. Les conclusions du sommet européen de Laeken des 14 et 15 décembre 2001 laissent entendre que cette adhésion pourrait intervenir d'ici 2004, avant les élections du Parlement européen. L'année 2002 sera donc nécessairement déterminante sur le plan des négociations agricoles de pré-adhésion, lesquelles se tiendront dans le respect des trois principes fondateurs de la PAC : l'unicité des marchés, la préférence communautaire et la solidarité financière. Plusieurs points politiquement délicats sont actuellement en cours de discussion, comme la fixation des références historiques de droits à primes (dont les quotas laitiers), la mécanique d'attribution des aides directes ou la fixation de prix institutionnels parfois nettement supérieurs aux prix actuels des PECO.

Dans le secteur laitier, la fixation du quota laitier des pays candidats est importante dans la mesure où elle conditionne l'équilibre futur du marché européen des produits laitiers. Dans l'intérêt des pays de l'Europe des quinze, il serait préférable que le quota attribué soit assez proche des niveaux actuels (ou espérés à court terme) de consommation interne. Pour défendre le maintien d'un dispositif de contingentement sur une longue échéance, la France doit cependant veiller à ce que le niveau de quotas laitiers attribué ne soit pas trop pénalisant pour les nouveaux entrants (notamment la Pologne). En d'autres termes, ces pays seront d'autant plus attachés à cette politique qu'elle leur sera économiquement favorable.

Les huit pays candidats de l'Est (la production laitière des deux autres pays -Chypre et Malte- est quasi insignifiante) ont un taux d'auto-provisionnement en équivalent lait légèrement positif (+1,5 millions de tonnes en 2000), bien que celui-ci se soit plutôt réduit depuis 1995. La production laitière déclarée s'élève, en 1999, à 22,52 millions de tonnes, dont 12,47 millions de tonnes en Pologne, 2,80 en République Tchèque, 2,11 en Hongrie, 1,73 en Lituanie, 1,16 en Slovaquie, 0,94 en Lettonie, 0,70 en Estonie et 0,59 en Slovaquie. Sur cette base déclarée, les demandes de quotas à horizon 2008 atteignent actuellement 26,1 millions de tonnes (soit un peu plus que le quota laitier français situé à 23,8 millions de tonnes).

Dans ses récentes propositions, la Commission européenne entend ne pas satisfaire l'intégralité des demandes de quotas faites par les pays candidats. Elle met en avant le fait qu'une part importante de la production laitière de ces pays est écoulée via la vente directe et l'auto-consommation. Ces volumes ne peuvent ainsi être transférés rapidement dans le cadre du quota dit de « livraisons aux laiteries ».

### 1-1-3- Les accord multilatéraux : vers une nouvelle baisse des restitutions et des droits de douane

Outre les défis internes à l'Union européenne, l'avenir de la PAC et de l'OCM lait est intimement lié aux décisions prises dans le cadre des négociations multilatérales. Après huit années de difficiles négociations débutées à Punta Del Este en 1986, le secteur agricole a fait l'objet en avril 1994 d'un accord multilatéral désigné sous le nom de « l'Accord Agricole de l'Uruguay Round (AAUR) ». Signé à Marrakech, cet accord prévoyait sur la base de références historiques (1986-1990) et pour la période 1995-2001 une baisse du soutien interne, des restitutions aux exportations et des droits de douane.

1- *Le soutien interne*. Ce volet repose sur la définition d'une Mesure Globale de Soutien (MGS) identifiant trois catégories distinctes d'aides en fonction de leurs effets supposés de distorsions sur les échanges.

\* *La boîte verte* regroupe l'ensemble des soutiens ayant des effets jugés nuls sur les échanges et l'orientation des productions agricoles. Les soutiens qui relèvent de cette « boîte » (exemple : l'indemnité compensatoire de handicaps naturels versée à l'hectare depuis la réforme de l'Agenda 2000, la prime au maintien des systèmes d'élevage extensifs, les mesures agri-environnementales...) sont, en étant découplés (c'est à dire indépendants des types de production, des volumes produits et des prix), autorisés par les accords multilatéraux de l'OMC.

\* *La boîte bleue* regroupe les soutiens versés aux agriculteurs sur la base de surfaces ou de rendements fixes ou d'un nombre déterminé d'animaux. Ces soutiens correspondent pour l'essentiel aux paiements compensatoires des baisses de prix programmés dans le cadre de la réforme de la PAC de mai 1992. Depuis cet accord, les aides directes de la PAC font l'objet jusqu'en 2003 d'une « clause de paix » les rendant inattaquables par les pays membres de l'OMC.

\* *La boîte rouge* regroupe l'ensemble des autres mesures de soutien (dont le soutien par les prix garantis) devant faire l'objet, sur la base de références historiques, d'une réduction dans le temps. Les références historiques retenues ayant été déterminées avant la réforme de la PAC de 1992, l'agriculture communautaire bénéficie sur ce volet d'une certaine marge de sécurité pour les quelques années à venir du fait des baisses successives de prix garantis intervenues en grandes cultures et en viande bovine.

2- *L'accès au marché*. L'accord agricole de l'Uruguay Round a marqué, via l'instauration de la tarification (détermination de droits de douanes fixes), la fin du mécanisme des prélèvements variables à l'importation. Des équivalents tarifaires ont été calculés pour les différents types de produits agricoles et leur réduction dans le temps a été programmée sur une période de six ans. De même, les membres signataires de l'accord se sont engagés à ouvrir leur marché, dans des conditions préférentielles et pour certains volumes (5% de la consommation interne), à des produits en provenance de pays tiers.

3- *Les restitutions aux exportations*. L'accord agricole prévoyait, pour différentes catégories de produits agricoles et agro-alimentaires, une réduction importante des restitutions entre 1995 et 2001 (-36% en valeur et -21% en volume). Dans le secteur laitier, cette mesure concerne quatre catégories de produits : le beurre, les fromages, la poudre de lait et les autres produits laitiers. Les Etats signataires se sont également engagés à ne pas générer de nouvelles formes d'aides à l'exportation.

Outre ces trois principaux volets, l'agriculture nord alpine est également concernée par l'accord ADPIC (Aspect des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce) qui assure une protection des indications géographiques (dont les AOC). Selon cet accord, les indications géographiques permettent d'identifier et de protéger un produit lorsque sa qualité, sa réputation ou une autre caractéristique déterminée peut être attribuée essentiellement à une origine géographique. Cet accord permet à la fois de protéger un savoir-faire mais également d'éviter au consommateur d'être trompé sur l'origine des produits. Notons que certaines questions restent en suspens notamment celles sur les critères permettant de justifier la qualité d'un produit ou sur le lien entre qualité et géographie.

Conformément à l'article 20 de l'AAUR, les négociations multilatérales sur l'agriculture ont repris dès 2000. Après l'échec fortement médiatisé de Seattle, la quatrième conférence ministérielle de l'OMC, organisée à Doha au Qatar en novembre 2001, a officiellement marqué le lancement d'un nouveau cycle de négociations. D'une manière générale, le cadre analytique relatif à l'agriculture, élaboré lors du cycle précédent, subsiste et servira même de support à la négociation. La déclaration ministérielle de Doha, qui ne préjuge en rien des termes finaux de la négociation, laisse cependant entendre que le prochain cycle, dit du millénaire, devra conduire à : « des améliorations substantielles de l'accès aux marchés; des réductions de toutes les formes de subventions à l'exportation, en vue de leur retrait progressif ; des réductions substantielles du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges ».

La négociation entre les Etats membres de l'OMC (dont depuis peu la Chine) est engagée de telle sorte que le futur accord puisse entrer en application à compter de janvier 2005, pour une période probable de six ans (soit pour une application progressive jusqu'en 2011). Prenant acte de l'évolution de la politique agricole américaine (échec relatif du *Farm bill*), des mesures décidées dans le cadre de l'Agenda 2000 et des efforts importants consentis depuis 1995, l'Union européenne adopte une stratégie résolument plus offensive que dans le cadre des précédentes négociations.

Depuis 1995, l'Union manifeste clairement sa volonté de respecter les engagements pris dans le cadre de l'AAUR. La baisse opérée des prix garantis a permis d'éviter le risque d'une réduction drastique des soutiens aux producteurs et de limiter le montant des restitutions aux exportations (lesquelles sont passées globalement à l'échelle communautaire de 10 à 6 milliards d'euros entre 1992 et 2000). Le poids de l'Union européenne dans le marché mondial des produits agricoles s'est globalement réduit au profit de zones bénéficiant de coûts de production plus faibles et de contraintes sociales et environnementales moins drastiques. Ainsi, dans le secteur laitier, la croissance observée du marché mondial au cours de la dernière décennie a d'abord profité à l'Océanie. L'Union européenne, qui exporte environ 10% de sa production interne (12 millions de tonnes), joue néanmoins toujours un rôle important dans les flux internationaux de produits laitiers (environ 35% en équivalent lait), contrairement aux Etats-Unis (moins de 5%).

Le recul de l'Union européenne sur les marchés internationaux de produits agricoles, la baisse programmée des prix d'intervention (y compris dans le secteur laitier), le renforcement du découplage (alignement du montant de l'aide à l'hectare entre les cultures), l'introduction progressive de conditionnalités environnementales pour l'octroi des paiements compensatoires, la défense d'un modèle agricole européen basé sur une prise en considération de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, de l'environnement et du bien être animal sont autant d'arguments qui doivent permettre à l'Union de se positionner avec force dans les négociations actuelles.

## **1-2- Les quelques questions posées dans ce travail**

Dans la réflexion engagée sur l'avenir de l'OCM lait, il apparaît nécessaire que les décideurs publics connaissent de manière précise la réalité structurelle, économique et financière du secteur productif. Cette étape est indispensable pour appréhender la capacité d'adaptation des différentes catégories d'exploitations laitières et pour mieux identifier leurs positionnements réciproques face à une éventuelle libéralisation accrue du secteur (suppression des quotas laitiers, baisse partiellement compensée du prix du lait...).

Dans une région de montagne comme les Alpes du Nord (région qui regroupe les départements de Savoie, Haute-Savoie et Isère), cette réflexion implique, de plus, de prendre en considération certaines spécificités propres. Du fait de leur localisation dans des zones à handicaps, de leur forte spécialisation et de leur petite dimension économique, les exploitations laitières nord alpines sont *a priori* économiquement moins armées que d'autres pour affronter une éventuelle pression à la baisse sur le prix du lait compensée partiellement ou une libéralisation accrue des marchés. Fortement dépendantes de contraintes naturelles, la diversification des productions agricoles est plus difficile qu'en plaine où certaines alternatives aux systèmes productifs actuels peuvent, dans certains cas, être envisagées.

Pour contrebalancer ces difficultés structurelles, il convient cependant d'ajouter l'existence de forces internes à la zone étudiée. La valorisation fromagère du lait (cru pour une grande partie) sous des signes officiels de qualité (AOC ou IGP) confère aux exploitations laitières nord alpines un positionnement décalé par rapport à la logique classique qui s'impose dans les zones productrices de lait pour la production de beurre ou de poudre de lait écrémé. Ainsi, grâce au dynamisme de la filière locale, elles bénéficient de prix plus rémunérateurs au litre de lait et sont, dans une certaine mesure, mieux protégées à l'égard de fluctuations parfois défavorables observées sur le marché européen ou national.

Pour apporter des éléments de réflexion aux décideurs locaux dans le débat sur l'avenir de l'OCM lait, ce travail est articulé autour des quelques questions suivantes. Dans un premier temps, il est proposé de revenir sur les implications de la politique de contingentement pour la filière et les exploitations laitières des trois départements. Cela suppose de se poser les quelques interrogations qui suivent : comment a évolué la production laitière au cours des dix-sept dernières années ? Le nombre d'exploitations laitières s'est-il proportionnellement mieux maintenu que dans les autres régions françaises ? En quoi le dynamisme interne de la filière locale fût-il bénéfique ? Dans un second temps, un éclairage est donné sur la diversité actuelle des exploitations laitières de la zone et sur les écarts de performances économiques. Les questions sous-jacentes sont alors les suivantes : les exploitations laitières nord alpines sont-elles économiquement en mesure de faire face à une baisse non compensée du prix du lait ? Quelle est leur position spécifique dans l'Univers national ? Quels sont les écarts de performances économiques entre structures ?

### **1-3- Les outils statistiques mobilisés**

Pour tenter de répondre à ces différentes questions, plusieurs sources statistiques ont été mobilisées aux échelles nationale, régionale et locale. Les données relatives à la production laitière s'appuient sur des séries longues et permettent d'établir certaines comparaisons interrégionales. La caractérisation des exploitations laitières et la simulation de l'effet différencié d'une baisse du prix du lait s'appuie sur le Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) de 1999 et sur les données du Centre de gestion de Savoie.

#### *\* Quatre sources statistiques relatives à l'analyse de la production laitière*

*Les données de l'enquête annuelle laitière du SCEES* ont été mobilisées sur la période 1970-1999 (année civile). Cette enquête est réalisée auprès des entreprises de collecte et de transformation laitière, les informations sont ensuite agrégées à l'échelle du département. Ces données indiquent le niveau départemental de livraisons (définies par le département d'appartenance du producteur) ou de collecte (définie par la localisation de l'entreprise de collecte et/ou transformation). Des renseignements sur les types de produits transformés (fromages...) sont également fournis.

*Les résultats de la Statistique Agricole Annuelle (SAA).* Ils présentent, pour chaque année civile et par département, un bilan chiffré de chaque production (en volume et en surfaces). Les données proviennent d'enquêtes auprès des organisations professionnelles agricoles ou d'enquêtes statistiques partielles. Elles sont régulièrement ajustées au moyen des Enquêtes structure et du Recensement l'Agriculture.

*Les données statistiques de l'ONILAIT.* Couvrant les campagnes laitières (début avril à fin mars), elles fournissent des indications robustes sur le niveau individuel de référence des exploitations laitières. Agrégées au niveau des départements ou de différentes zones (plaine, montagne et autres zones défavorisées), elles offrent la possibilité d'une vision comparative de la taille moyenne des exploitations.

*Les données des GIE quotas (SAGEL et GIE quota de Savoie).* Dans les deux Savoie, les acheteurs de lait (entreprises et coopératives) se sont rassemblés sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Economique (un par département) dans l'objectif de limiter le nombre d'interlocuteurs entre les acheteurs et l'ONILAIT. Les données départementales sont centralisées et ont pu être exploitées pour permettre une analyse plus fine (infra départementale) de l'évolution de la production laitière.

*\* Trois sources statistiques relatives à l'analyse des exploitations*

*Le Recensement de l'Agriculture.* Les quatre derniers recensements de l'agriculture (1970, 1979, 1988 et 2000) offrent une vision fiable de la réalité structurelle du secteur agricole français (main d'œuvre, occupation du territoire selon les cultures, cheptel des différentes catégories animales, moyens de production, activités annexes, ...). L'une des richesses irremplaçables du Recensement agricole est qu'il permet une déclinaison géographique des analyses aux échelles communales, cantonales, départementales, régionales ou nationales. Le Recensement agricole concerne toutes les exploitations agricoles, y compris celles de très petite dimension économique ou relevant de la pluri-activité. Trois critères sont pris en considération pour sélectionner les unités enquêtées. Elles doivent produire des produits agricoles, avoir une gestion courante indépendante et dépasser un seuil minimal de dimension économique. Dans la plupart des exploitations agricoles, ce seuil correspond à une superficie agricole utile minimale de 1 hectare. Dans le domaine des cultures spécialisées, ce seuil est abaissé à 20 ares. Pour les exploitations n'ayant pas de foncier, ce seuil est déterminé sur la base d'un nombre minimal d'animaux (exemple : le nombre de ruches en apiculture).

Le Recensement agricole ne comporte aucune information sur le plan économique, mais il renseigne certaines variables qualitatives intéressantes telles que la présence de signes de qualité ou l'éventuelle signature d'un Contrat Territorial d'Exploitation (CTE). Les surfaces d'exploitation renseignées dans cette enquête correspondent aux seules surfaces exploitées de manière privative et sont répertoriées selon la localisation du siège de l'exploitation enquêtée. Les surfaces exploitées collectivement ne sont pas prises en considération. Notons que cette situation n'est pas neutre dans les Alpes du Nord où l'exploitation de surfaces collectives (Groupement pastoral, Association Foncière Pastorale) et pastorales par des éleveurs hors massif (transhumance dans le secteur des ovins) est particulièrement développée.

*Le Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) français de 1999.* Parmi les différents outils statistiques construits pour être représentatifs de l'agriculture, le RICA est le seul, harmonisé au niveau des quinze États membres, qui donne conjointement des informations détaillées sur la structure (superficie, cheptel), les résultats économiques (production, subventions, revenus) et la situation financière des exploitations agricoles.

Reposant sur la base d'un règlement communautaire, le RICA est une enquête réalisée chaque année, depuis plus de trente ans, dans tous les États membres de l'Union européenne. Le RICA français de 1999 comporte un échantillon de 7 649 exploitations agricoles. Chaque exploitation de l'échantillon est dotée d'un coefficient de pondération permettant de représenter, *in fine*, un univers global de 404 000 exploitations agricoles. Ce coefficient, qui varie d'une exploitation à l'autre, est déterminé par calage avec l'Enquête Structure sur la base de trois critères : la région, l'orientation technico-économique et la dimension économique (mesurée par la Marge Brute Standard<sup>2</sup>). Contrairement au Recensement de l'agriculture, l'univers RICA ne couvre pas l'intégralité des exploitations agricoles mais seulement celles qualifiées de « professionnelles ». Sont considérées comme telles, les exploitations agricoles ayant plus de 8 Unités de Dimension Economique de marge brute standard et plus de 0,75 unité de travail agricole. L'univers RICA représente ainsi 60% de l'ensemble des exploitations agricoles, mais 90% des superficies agricoles et 95% de la marge brute standard. Les exploitations laitières dites « non professionnelles » étant peu nombreuses, le taux de représentation du RICA est, dans ce secteur, supérieur à 95%.

*Les bases de données des Centres de gestion.* Ces bases, produites généralement par département, regroupent des informations comptables, économiques et financières sur les exploitations adhérentes des Centres de gestion. Contrairement au RICA, elles n'ont pas une vocation de représentativité. L'échantillon n'est pas pondéré et le champ couvert concerne très fréquemment des unités de taille économique supérieure à la moyenne départementale. De même, le mode de détermination des différentes variables n'est pas nécessairement harmonisé d'un Centre de Gestion à l'autre. La prise en compte des investissements est raisonnée selon une base comptable dépendant des lois et règlements fiscaux, ce qui implique une certaine prudence dans l'interprétation de variables telles que les dotations aux amortissements ou le résultat courant avant impôt. La grande force de ces bases de données repose sur le nombre important d'exploitations renseignées et, surtout, sur la possibilité de conduire des analyses précises à un niveau départemental et infra départemental. Dans la partie relative à l'analyse des écarts de performances économiques, une attention particulière a été collectivement portée pour faire en sorte que la définition des indicateurs économiques utilisés soit la plus proche possible entre les données des Centres de Gestion et celles du RICA.

---

<sup>2</sup> La marge brute standard (MBS) d'une exploitation correspond à une estimation de sa valeur ajoutée potentielle. Elle est déterminée en appliquant des coefficients, variables selon les régions, aux unités physiques (superficie et cheptel). La MBS se mesure en Unité de Dimension Economique (1 UDE = 1 200 euros).

## 2- QUINZE ANS DE POLITIQUE LAITIERE DANS LES ALPES DU NORD

Cette deuxième partie s'articule autour de trois points. Le premier présente les principales étapes de l'évolution de l'OCM lait et du mode de gestion des quotas laitiers en France à l'égard des zones de montagne. Le second met en évidence les principales caractéristiques de l'agriculture des Alpes du Nord en insistant sur le rôle prédominant joué par le secteur laitier. Le troisième s'intéresse à l'évolution du secteur laitier dans les Alpes du Nord au cours des trente dernières années.

### 2-1- La politique des quotas laitiers et son application en zones de montagne

Mis en œuvre dans les années soixante, les mécanismes de soutien au secteur laitier ont remporté rapidement d'importants succès, qui se sont manifestés par une augmentation rapide de la production communautaire. Quelques années plus tard et pour éviter une croissance coûteuse des excédents, le secteur laitier a fait l'objet d'une profonde réforme caractérisée par la mise en œuvre des quotas laitiers. Derrière l'établissement d'un règlement communautaire commun, d'importantes marges de manœuvre ont été laissées aux Etats membres dans l'application nationale des mesures. Ainsi, dans le cadre d'une politique relativement décentralisée, la France a opté pour une redistribution gratuite des quantités libérées au profit de certaines catégories d'agriculteurs jugés prioritaires, dont ceux de montagne. Pour mieux saisir la situation actuelle et les évolutions passées du secteur laitier nord alpin, il est proposé de présenter succinctement les principales décisions clés relatives à l'OCM lait.

#### 2-1-1- L'OCM lait : de l'instauration des mécanismes de soutien aux dysfonctionnements

Dans le Traité de Rome de mars 1957, cinq objectifs ont été assignés à la PAC : accroître la productivité de l'agriculture ; stabiliser les marchés ; garantir une sécurité des approvisionnements ; assurer un niveau de vie équitable à la population agricole ; offrir des produits alimentaires à des prix raisonnables aux consommateurs. Dans la continuité de ce Traité, la conférence de Stresa (1958) a fixé les trois grands principes fondateurs à la PAC : l'unicité des marchés, la préférence communautaire et la solidarité financière. Sur la base de ces principes, les six Etats membres de la Communauté européenne ont décidé la mise en œuvre progressive de différentes organisations communes de marchés, dont celle du lait et des produits laitiers en 1968<sup>3</sup> (règlement CEE n°804/68). Le Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole (FEOGA) finance les dépenses nécessaires à la PAC quel que soit le produit ou l'Etat considéré. L'OCM lait repose, pour l'essentiel, sur les mécanismes suivants :

1. La fixation annuelle par le Conseil des ministres de l'agriculture de prix institutionnels qui encadrent le marché : les *prix indicatifs* pour le lait (prix auquel les autorités communautaires souhaitent voir s'établir le marché) ; les *prix d'intervention* (prix qui servent de référence pour le déclenchement des achats par les organismes d'intervention) et les *prix de seuil* pour le beurre et le lait écrémé en poudre (prix d'entrée des produits laitiers en provenance des pays tiers). Depuis l'accord de Marrakech de 1994, le prix seuil a disparu car les prélèvements variables à l'importation ont été remplacés par des droits de douane fixes.

---

<sup>3</sup> Cette OCM concerne les produits suivants : lait et crème de lait frais, de conserve, concentrés ou sucrés ; beurre et autres matières grasses laitières, fromages et caillebotte ; lactosérum, lactose et sirops de lactose ; aliments composés pour animaux à partir du lait.

2. Un soutien du marché intérieur fondé sur des achats directs pratiqués sous certaines conditions par des organismes d'intervention publics et des aides destinées à développer l'utilisation des produits laitiers.
3. Un système d'échanges caractérisé par des restitutions à l'exportation qui compensent pour les exportateurs la différence entre le prix de marché communautaire et le prix de vente sur le marché mondial.

Le succès de l'OCM lait fut très rapide, ainsi dès 1974 l'autosuffisance était atteinte. D'importants excédents issus d'une inadéquation croissante entre l'offre et la demande sont alors apparus en quelques années. Les différentes tentatives de la Communauté européenne (incitations à la consommation, primes d'encouragement à la reconversion, taxes de coresponsabilité en 1977, seuil de garantie en 1981 avec baisse du prix d'intervention en cas de dépassement collectif) se sont alors révélées incapables de résoudre le problème structurel. La surproduction a entraîné la formation de stocks d'intervention (700 000 tonnes de beurre et un million de tonnes de poudre de lait en 1983) particulièrement coûteux sur le plan budgétaire (l'OCM lait représentait environ 30% des dépenses du FEOGA à cette époque). Une réforme radicale de l'OCM lait était alors devenue incontournable.

#### 2-1-2- Les quotas laitiers : un ajustement administrativement encadré de l'offre à la demande

En 1984, les Etats membres se mettent d'accord, malgré de vives oppositions internes sur l'outil économique à privilégier (ajustement par les volumes ou ajustement par les prix), dans le sens d'un système de contingentement de la production laitière, intitulé « régime des quotas laitiers ». Instaurés initialement pour une durée de cinq ans, les quotas laitiers reposent toujours sur une limitation des quantités produites au niveau des Etats membres (Quantités Globales Garanties (QGG)) et sur l'attribution de références historiques. L'objectif principal de ce régime était (et demeure toujours) de contrôler la croissance de la production communautaire de façon à ajuster le niveau de production sur les possibilités internes et externes d'écoulement. Cet ajustement doit permettre de mieux maîtriser les dépenses budgétaires liées à l'intervention sur les marchés, via le stockage public et les restitutions aux exportations.

Sans revenir sur l'évolution technique du dispositif entre 1984 et 1993, ce système de maîtrise repose désormais sur la fixation, par le Conseil, de quantités globales de référence par Etat membre, puis par producteur, avec une distinction entre la référence de livraisons aux laiteries et celles relatives aux ventes directes. En cas de dépassement de sa référence individuelle, le producteur est pénalisé à hauteur de 115% du prix indicatif du lait.

Dix-sept ans après leur mise en place, les quotas laitiers ont permis de résorber les excédents en conduisant à un ajustement de l'offre de lait sur les références fixées. Ils ont permis de garantir une relative stabilité du revenu des producteurs de lait tout en ne pénalisant pas fondamentalement la compétitivité de l'Union européenne sur le marché mondial, où elle est toujours le premier exportateur. Sur le plan budgétaire, les quotas laitiers ont entraîné une diminution sensible des dépenses (le poids de l'OCM lait dans les dépenses du FEOGA-Garantie est passé de 35% en 1984 à 6,3% en 1999). Notons qu'en 1999, la France a bénéficié, au titre de l'OCM lait, de 774 millions d'euros de crédits, soit 31% de l'enveloppe communautaire.

**Tableau 2-1 : Evolution des dépenses du FEOGA-Garantie (en millions d'Ecus courants)**

	1980	1985	1990	1995	1999
FEOGA – Garantie (total)	11 292	19 728	25 069	34 503	39 541
Lait et produits laitiers	4 594	5 532	4 699	3 891	2 510
Part du secteur laitier	40,7%	28%	18,7%	11,3%	6,3%

Source : Commission Européenne

**2-1-3- L'application nationale des quotas : entre décentralisation et politique de redistribution**

Le gouvernement français a décidé, très tôt, de mettre en œuvre une gestion administrée et décentralisée des quotas laitiers. La politique nationale s'appuie depuis lors, pour l'essentiel, sur une gratuité des droits à produire et sur un traitement plus favorable pour certaines catégories d'éleveurs.

**\* Une gestion administrée et territorialisée des droits à produire**

Au niveau national et depuis 1983, l'*Office National Interprofessionnel du Lait et des produits laitiers* (ONILAIT) est chargé de répartir la référence globale entre les laiteries, d'assurer le recouvrement des pénalités et de gérer la réserve nationale. Depuis la réforme intervenue en 1992 (individualisation du quota par producteur), l'ONILAIT exerce également certains contrôles. Au niveau départemental, la gestion des quotas a d'abord été le fait des Commissions mixtes (Barthélémy, 1999). Depuis sa création en 1995, c'est la *Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture* (CDOA) qui est chargée de la gestion des références laitières (prélèvements et attributions des droits à produire).

La gestion française des quotas laitiers s'appuie sur plusieurs principes clés :

- L'attachement du quota au foncier. Cet attachement est implicite puisque tout transfert de quota ne peut se faire qu'associé à un transfert de droit d'utilisation du sol. Mais réciproquement, tout transfert de droit d'utilisation du sol implique un transfert du quota correspondant.
- La gratuité du quota. Un producteur ne peut pas louer ni acheter une référence laitière. Cependant, la vente des terres, dont les prix sont libres, peut permettre d'intégrer la valeur du quota. Dans les faits, le quota laitier a bien une valeur caractérisée par l'écart entre le prix des terres avec quotas et celui des terres sans quotas (Barthélémy et David, 1999).
- La redistribution ciblée de droits à produire. Des prélèvements de références sont effectués lors des transferts de foncier. Ils servent à alimenter une réserve nationale, gérée au niveau départemental et permettant l'attribution de références à des producteurs dits « prioritaires » (les jeunes agriculteurs, les petits producteurs, les éleveurs localisés en montagne).

**\* Des mesures spécifiques en faveur de la montagne**

La place de la montagne a souvent été considérée comme à part dans la politique laitière tant communautaire que nationale. En France, l'application du régime des quotas laitiers s'est révélé être, à plusieurs reprises (notamment au cours de la première décennie), plutôt favorable à la montagne.

1. Les exploitations laitières de montagne ont été moins sollicitées que celles de plaine lors des réductions successives des Quantités Globales Garanties. Partant de la situation de référence 1983, le premier prélèvement effectué (en 1984-85) sur les livraisons a représenté 1,8% en montagne contre 2,8% sur le reste du territoire. En 1985-86, le prélèvement appliqué était de 1% en France, sauf en montagne où il était nul.
2. Les zones de montagne ont été exonérées de l'obligation de remonter à la réserve nationale les quantités libérées par les plans de restructuration de 1984 à 1986.
3. En 1987, alors même que les références sont diminuées de 4,5%, on s'aperçoit qu'une partie non négligeable des références en ventes directes ne sont pas utilisées. Au niveau communautaire est alors prise la décision de transférer partiellement des références ventes directes en références laiteries. Cette affectation concernera prioritairement les zones de montagne (augmentation de 2% des références) et constituera là encore un traitement de faveur à leur égard. A titre d'illustration, en 1987/1988, les zones de montagne ont obtenu au total (mesures spécifiques et mesures nationales) 50% des références nationales disponibles (100 000 t) alors qu'elles ne représentaient que 12 à 15% des volumes produits.
4. Lors de la campagne 1993-1994, les Quantités Globales Garanties ont été augmentées de 0,6% pour tous les Etats membres afin de permettre des attributions supplémentaires. En France, ces attributions ont été ciblées notamment en faveur des zones de montagne (+2% de leurs références laitières).
5. D'autres mesures plus ponctuelles ont également concerné directement ou indirectement les zones de montagne. Par décision ministérielle, des dotations ont, par exemple, été versées à deux reprises aux zones de production de fromages d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC).

## **2-2- Les Alpes du Nord : une zone de montagne à dominante laitière**

Le secteur laitier occupe une place prépondérante dans le territoire des Alpes du Nord. Avec une bonne valorisation des produits laitiers dans les filières fromagères et des unités de production de faible dimension économique, un nombre encore important de petits établissements de collecte et de transformation, cette région présente certaines particularités proches de celles observées dans quelques départements de l'Est de la France.

### 2-2-1- Les principales caractéristiques du territoire et des unités de production

#### *\* Un territoire herbager de montagne*

Dans les Alpes du Nord, près de 80% des 1 130 communes sont localisées en zone montagne, contre seulement 17% au niveau national. Le territoire nord alpin (1,9 millions d'hectares, soit 3,4% du territoire métropolitain) relève pour un tiers de surface agricole utile (SAU) contre plus de la moitié en moyenne nationale. Les surfaces toujours en herbe (STH) constituent les deux tiers de la surface agricole contre seulement 35% en moyenne nationale. Les terres arables, quasi inexistantes en Savoie (16 000 hectares) et Haute-Savoie (33 100 hectares), sont en revanche assez développées en Isère (159 000 hectares), département pour lequel 40% des communes sont situées hors zones de montagne. Les Alpes du Nord sont par ailleurs une zone de forte croissance de population (jusqu'à plus de 1% par an en Haute Savoie), où l'agriculture est soumise à une forte pression de périurbanisation.

**Tableau 2-2 : Répartition du territoire dans les trois départements des Alpes du Nord**

	Haute-Savoie	Savoie	Isère	Alpes du Nord	Rhône-Alpes	France
Nombre de communes	292	305	553	1 130	2 879	36 000
- dont en zone de montagne	268	286	319	873	1 656	6 100
- soit en %	92%	94%	60%	77%	58%	17%
Superficie totale (ha)	483 900	627 000	788 200	1 899 100	4 500 000	56 208 000
- dont superficie non agricole	332 900	434 000	475 200	1 242 300	2 767 000	27 324 000
- dont superficie agricole utile	151 000	193 000	313 000	656 800	1 733 000	28 884 000
- soit en % de la surface totale	31%	31%	40%	35%	38%	52%
Surfaces toujours en herbe (ha)	117 000	174 000	144 000	433 800	950 000	10 055 000
- soit en % de la SAU	77%	90%	46%	66%	55%	35%
Terres arables (ha)	33 100	16 000	159 000	207 500	674 000	16 842 000

Source : Arrêtés préfectoraux ; Statistique Agricole Annuelle, 2000

*\* Seulement 44% des exploitations des Alpes du Nord sont dites « professionnelles »*

D'après le recensement de l'agriculture 2000, la France compte 663 000 exploitations agricoles, dont 60% sont dites « professionnelles » (soit 393 300 unités). Ces unités professionnelles occupent, à l'échelle nationale, 90% de la surface agricole utile et assurent près de 95% de la marge brute standard. Elles ont, en moyenne, une superficie de 70 ha contre seulement 11 ha pour les unités dites « non professionnelles ».

**Tableau 2-3 : Répartition des exploitations agricoles selon les OTEX en 2000**  
- Ensemble des exploitations agricoles (professionnelles et non professionnelles) -

	Haute Savoie		Savoie		Isère		Alpes du Nord		Rhône-Alpes		France	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Bovins lait	1 817	36%	1 137	26%	860	10%	3 814	21%	8 728	15%	74 600	11%
Bovins lait – viande	34	1%	36	1%	86	1%	156	1%	739	1%	12 600	2%
Bovins viande	498	10%	467	11%	629	7%	1 594	9%	5 063	9%	77 600	12%
Ovins, caprins et autres herb.	1 091	21%	807	19%	1 065	12%	2 963	16%	7 831	14%	82 500	12%
Polyculture élevage	586	12%	493	11%	1 346	15%	2 425	13%	6 105	11%	70 800	11%
Autres élevages	388	8%	298	7%	670	8%	1 356	7%	3 793	7%	46 100	7%
Cultures et polyculture	314	6%	359	8%	3 257	37%	3 930	22%	11 024	19%	166 000	25%
Maraîchage et horticulture	145	3%	78	2%	183	2%	406	2%	1 158	2%	15 800	2%
Viticulture	62	1%	484	11%	72	1%	618	3%	7 220	13%	92 000	14%
Fruits et autres cult. Perm.	151	3%	146	3%	636	7%	933	5%	5 255	9%	25 000	4%
Nombre d'exploitations	5 086	100%	4 305	100%	8 804	100%	18 195	100%	56 916	100%	663 000	100%
Total SAU (1 000 ha)	146		130		277		553		1 740		31 985	

Source : Recensement Agricole, 2000

Dans les Alpes du Nord, le recensement identifie 18 200 exploitations agricoles (soit 2,75% de l'univers national), dont 7 970 unités professionnelles (soit un peu moins de 44% de l'ensemble). Ces unités professionnelles occupent plus des trois quarts de la surface agricole et 89% de la marge brute standard. Elles bénéficient d'une surface moyenne de 53 ha contre 12 ha pour les unités non professionnelles.

Parmi les 7 970 exploitations agricoles professionnelles nord alpines, les orientations technico-économiques (OTEX) spécifiques à l'élevage herbivore dominant assez nettement (tableau 2-5). Les unités de l'OTEX n°41 « bovins lait » représentent globalement 42% des exploitations de la zone (contre 18% en moyenne nationale), cette proportion atteignant 74% en Haute-Savoie, 52% en Savoie et 19% en Isère. Dans ce dernier département, qui compte environ 4 100 exploitations agricoles professionnelles, les orientations à dominante végétale ou de type polyculture-élevage jouent un rôle important. Les orientations technico-économiques des exploitations non professionnelles sont plus diversifiées (tableau 2-4) : l'orientation « ovins caprins » représente un quart de l'ensemble des exploitations non professionnelles contre moins de 5% pour les unités de type « Bovins lait ».

*\* Depuis 1988, -36% d'exploitations dans les Alpes du Nord, mais une meilleure résistance des unités professionnelles*

Entre les deux derniers Recensements de l'agriculture (1988 et 2000), le nombre total d'exploitations agricoles a diminué, en France, de 35%. Avec une baisse de respectivement 34% et 36%, la région Rhône-Alpes et les Alpes du Nord s'inscrivent parfaitement dans ce vaste mouvement. Notons cependant que sur le champ plus restreint des seules unités professionnelles, la résistance a été plus forte dans les Alpes du Nord (-25%) qu'en moyenne nationale (-31%).

**Tableau 2-6 : Poids et caractéristiques des exploitations professionnelles et non professionnelles en 2000**  
- Variation par rapport au RGA 1988 -

	Haute Savoie		Savoie		Isère		Alpes du Nord		Rhône-Alpes		France	
	2 000	Var.	2 000	Var.	2 000	Var.	2 000	Var.	2 000	Var.	2 000	Var.
<u>Exploitations agricoles</u>	<u>5 092</u>	<u>-36%</u>	<u>4 305</u>	<u>-41%</u>	<u>8 807</u>	<u>-34%</u>	<u>18 204</u>	<u>-36%</u>	<u>56 959</u>	<u>-34%</u>	<u>664 000</u>	<u>-35%</u>
- Professionnelles	2 157	-20%	1 714	-8%	4 090	-33%	7 961	-25%	29 251	-26%	393 000	-31%
- Non professionnelles	2 935	-44%	2 591	-52%	4 717	-35%	10 243	-43%	27 708	-41%	271 000	-39%
<u>SAU totale (milliers ha)</u>	<u>137</u>	<u>-2%</u>	<u>115</u>	<u>+7%</u>	<u>251</u>	<u>-8%</u>	<u>503</u>	<u>-3%</u>	<u>1 526</u>	<u>-5%</u>	<u>27 856</u>	<u>-3%</u>
- Professionnelles	114	+16%	93	+31%	209	+1%	416	+11%	1 307	+5%	25 565	+2%
- Non professionnelles	23	-45%	22	-39%	42	-35%	87	-39%	219	-40%	2 290	-33%
<u>SAU par exploitation (ha)</u>	<u>27</u>	<u>+52%</u>	<u>27</u>	<u>+82%</u>	<u>28</u>	<u>+40%</u>	<u>28</u>	<u>+52%</u>	<u>27</u>	<u>+44%</u>	<u>42</u>	<u>+49%</u>
- Professionnelles	53	+44%	54	+42%	51	+50%	52	+47%	45	+42%	65	+47%
- Non professionnelles	8	-2%	9	+28%	9	0%	9	+7%	8	+2%	8	+10%

Source : Recensement Agricole, 2000

Dans les deux Savoie, la baisse du nombre total d'exploitations est essentiellement imputable à la diminution drastique des unités non professionnelles (-44% en Haute Savoie et -52% en Savoie). Les unités professionnelles ont, quant à elles, enregistré des baisses de respectivement 20% et 8% (figure 2-2). Dans le département de l'Isère, les tendances observées sont plus conformes aux moyennes nationales.

La surface moyenne (exclusion faite des surfaces collectives) des exploitations agricoles a fortement augmenté sur cette même période, tant en France (+49% pour atteindre 42 hectares en moyenne en 2000 sur l'ensemble des exploitations) que dans les trois départements des Alpes du Nord (+52% en Haute Savoie, +82% en Savoie et +40% en Isère). Cette forte restructuration a été accélérée par l'évolution de la pyramide des âges<sup>4</sup>, les programmes nationaux relatifs à la préretraite et certaines mesures propres à la réforme de la PAC de 1992 (encouragement à l'extensification, jachères...). L'écart relatif de surface agricole par exploitation se maintient entre les Alpes du Nord et la France et demeure important dans la catégorie des unités professionnelles (52 contre 65 hectares).

### 2-2-2- Une prédominance du lait mais un poids limité au niveau national

D'après les comptes de l'agriculture de 2000<sup>5</sup>, le secteur laitier représente, avec une production proche de 8 milliards d'euros en France, l'équivalent de 12% de la production agricole (tableau 2-7). Le poids économique de ce secteur est encore plus important dans les Alpes du Nord (27%, soit une production équivalente à 250 millions d'euros).

**Tableau 2-7 : Poids de la production laitière dans la production agricole totale (millions d'euros)**

	Haute-Savoie	Savoie	Isère	Alpes du Nord	Rhône-Alpes	France
Production totale	251	186	470	907	3 357	63 010
<b>Produits animaux</b>	<b>169</b>	<b>91</b>	<b>184</b>	<b>443</b>	<b>1 360</b>	<b>24 190</b>
- Lait et produits laitiers	119	54	73	246	579	7 960
- % de la production totale	48%	29%	15%	27%	17%	12%
- Bovins	39	25	59	122	372	7 820
- Porcins	3	3	10	16	87	2 970
- Ovins, caprins, équins	3	4	8	15	47	870
- Volailles et œufs	2	3	26	32	236	4 000
- Autres	2	2	9	13	38	560
<b>Produits végétaux</b>	<b>73</b>	<b>86</b>	<b>265</b>	<b>425</b>	<b>1 875</b>	<b>36 140</b>
- Céréales, oléoprot.	14	10	119	143	473	18 820
- Légumes et Pomme de T	18	7	17	42	181	3 950
- Fruits	9	8	39	55	299	2 150
- Vins	4	35	5	45	537	7 590
- Plantes fourragères	16	14	55	85	253	1 480
- Pépinières et fleurs	12	12	30	55	133	2 150
Production de service	9	9	21	39	122	2 680

Source : Comptes de l'agriculture 2000

<sup>4</sup> 48% des chefs d'exploitation et des coexploitants étaient âgés de plus de 55 ans en 1988 dans les Alpes du Nord, contre 36 % en 2000 (contre respectivement 44% et 31% au niveau national) (Source : RA 1988 et 2000).

<sup>5</sup> Dans les comptes de l'agriculture, la ressource est constituée de la production de l'année et non uniquement des livraisons. Les produits intraconsommés tels que les fourrages sont intégrés de même que les activités secondaires de l'exploitation. La valeur de production prend en compte les subventions accordées au titre des produits (paiements directs aux superficies de céréales et oléo-protéagineux, primes au maintien du troupeau de vaches allaitantes...). La valeur de production laitière est calculée hors co-produits de l'atelier lait (viande...).

En Haute-Savoie, l'activité laitière représente près de la moitié de la production agricole départementale, la part revenant aux productions végétales étant inférieure à 30%. En Savoie, le secteur laitier représente 29% de la production agricole, les activités viticoles constituant également une ressource locale conséquente. En Isère, où la diversification agricole est plus grande, le secteur laitier ne représente que 15% de la production agricole départementale contre près de 55% pour les productions végétales.

Si le secteur laitier joue un rôle économique important dans les Alpes du Nord, la production laitière de cette zone représente, en valeur, seulement 3,1% de la production nationale. Les Alpes du Nord se distinguent néanmoins par une production fromagère proportionnellement plus conséquente. Avec 76 350 tonnes de fromages, cette zone représente 60% de la production de Rhône-Alpes et 5% de la production française. Sur le champ plus limité des fromages de vaches bénéficiant d'une AOC, les 22 000 tonnes produites en 1999 représentent 14% de la production nationale<sup>6</sup>.

### 2-2-3- Une forte valorisation fromagère des produits via de petites unités de transformation

Rhône-Alpes est la quatrième région pour le volume de lait collecté (1,5 milliards de litres, soit 7% de la collecte nationale). Cette région se distingue essentiellement par une forte présence dans la catégorie des produits transformés : première région productrice de yaourts et de laits fermentés, elle occupe le deuxième rang en ce qui concerne la production de fromages fondus et de fromages à pâte persillée et le troisième rang pour les fromages à pâte pressée non cuite (*Reblochon...*).

**Tableau 2-8 : Collecte de lait et transformation en Rhône-Alpes et en France**

	Rhône-Alpes			France
	Production	% production nationale	Rang national	
Laits liquides (1000 l)	290 000	7,6	7	3 825 000
Crème conditionnée (t)	15 000	5,2	6	285 700
Beurre (t)	4 400	1,2	8	370 000
Laits fermentés et yaourts (t)	253 000	19,7	1	1 280 000
Fromage total (hors fondus) (t)	128 000	8,1	6	1 570 000
- Fromages frais (t)	41 000	7,5	5	550 000
- Fromages pâtes molles (t)	13 400	2,8	8	473 000
- Pâte pressée non cuite (t)	30 000	14,0	3	213 000
- Pâte pressée cuite (t)	33 000	11,0	4	300 000
- Pâte persillée (t)	11 000	29,0	2	38 000
Fromages fondus (t)	34 000	24,0	2	140 000
Lait en poudre (t)	-	-	-	190 000
Babeurre et lactosérum, caséinates (t)	-	-	-	679 000
Collecte totale (millions de litres)	1 480	6,5	4	22 440

Source : Agreste – Laits et produits laitiers, 1999

<sup>6</sup> Sur les 25 fromages au lait de vache placés sous le signe d'Appellation d'Origine Contrôlée en France, 15 sont produits en zone montagne et constituent 80% de la production d'AOC fromagère française (qui représente 16% du tonnage français total). Les fromages AOC concernent 28 000 producteurs de lait. 95% de la production reste sur le marché intérieur (seules les exportations de Roquefort sont significatives) (ONILAIT, 2001).

Au niveau des Alpes du Nord, le poids de la transformation fromagère est encore plus important. Une étude, réalisée en 2000 par la Commission Interdépartementale de l'Economie Laitière Savoyarde (CIELS), montre que près de 95% du lait produit dans les deux départements de Savoie est transformé sous forme de fromages. Par ailleurs, les deux tiers du lait transformé bénéficient de signes officiels de qualité (IGP ou AOC). Les fromages bénéficiant d'une AOC sont désormais présents dans les trois départements. Avec une production annuelle proche de 17 000 tonnes, le *Reblochon* est le deuxième fromage au lait de vache AOC français.

**Tableau 2-9 : La production fromagère dans les Alpes du Nord (en tonnes)**

Signes de qualité	Nom	Volumes produits en 1999 (tonnes)
AOC	Reblochon	16 950
	Beaufort	4 140
	Abondance	950
	Bleu de Sassenage	180
	Tome des Bauges	405
I.G.P	Tomme de Savoie	6 500
	Emmental de Savoie	3 800
Production sans signe de «qualité»	Saint Marcellin	4 600
	Gruyère	1 000*
	Raclette	3 400*
	Autres Tommes	4 650*
	Autres Emmentals	1 100*
	Autres fromages	300*

Source : Agreste – Lait et produits laitiers en 1999, syndicats de produits, FDCL 73, service études CER 74  
\* données de 1997 pour les deux Savoie, estimation réalisée dans le cadre du CIELS

Avec 134 établissements de collecte et de transformation du lait, la région Rhône-Alpes occupe le second rang français derrière la Franche Comté (205 établissements, soit un tiers du total national). En Rhône-Alpes, le niveau moyen de collecte par établissement est de 11 millions de litres contre 84 millions en Pays de la Loire ou 38 millions en moyenne nationale. Dans ce sens, la présence d'un tissu dense d'entreprises à faible rayon de collecte sur le territoire des deux Savoie a sans doute permis d'éviter la délocalisation de production dans d'autres régions aux coûts de collecte plus faibles, que ce soit pour des raisons de densité de production ou de coûts de transports dus aux contraintes naturelles.

**Tableau 2-10 : Nombre et taille moyenne des établissements de collecte de lait de vache**

	Rhône-Alpes	Franche Comté	Auvergne	Pays de Loire	France
Collecte totale (millions de litres)	1 480	968	826	3 600	22 400
Nombre d'établissements de collecte	134	205	55	43	598
- soit collecte moyenne par établissement (Millions de litres)	11	4,8	15	84	38

Source : Enquête Annuelle laitière, 1999

#### 2-2-4- Des exploitations laitières spécialisées et de taille modeste

Parmi les 132 700 exploitations françaises disposant en 1999 d'une référence laitière, 25 200 (soit 19%) sont localisées en montagne. Elles possèdent 13% de la référence laitière nationale (3 milliards de litres sur les 22,4 milliards de litres). Au regard des statistiques de l'ONILAIT, les 5 000 exploitations laitières des Alpes du Nord représentent 4% des exploitations laitières françaises et seulement 2,4% de la référence nationale (soit 550 millions de litres). Elles sont localisées pour 72% d'entre elles en montagne contre 18% en plaine et 10% dans les autres zones défavorisées<sup>7</sup>. Si la quasi-totalité des exploitations laitières de Savoie et de Haute-Savoie est située en montagne, une exploitation iséroise sur deux se trouve en plaine.

La référence laitière annuelle moyenne par exploitation nord alpine (112 000 litres) est faible par rapport à la moyenne nationale (170 200 litres), mais finalement assez proche de la moyenne des unités localisées en montagne (115 000 litres). Près de 36% des exploitations de la zone ont une référence inférieure à 60 000 litres, cette classe ne regroupant que 17% des unités laitières à l'échelle du pays. Les exploitations de plus de 250 000 litres de référence ne constituent que 7% de l'effectif dans les Alpes du Nord, contre 20% en moyenne nationale. Avec 83 000 litres de lait par exploitation en Savoie (soit deux fois moins que la moyenne nationale), les 1 200 exploitations laitières de ce département sont parmi les plus petites exploitations laitières françaises.

**Tableau 2-11 : Répartition des exploitations laitières entre les zones de handicaps et selon l'importance de la référence laitière en 1998/1999**

	Haute Savoie	Savoie	Isère	Alpes du Nord	Rhône-Alpes	France
Montagne	1 460 87%	1 100 92%	660 41%	3 220 72%	7 700 68%	25 200 19%
Plaine	20 1%	85 7%	690 43%	900 18%	2 300 20%	84 900 64%
Autres zones défavorisées	190 12%	13 1%	250 16%	510 10%	1 300 11%	22 600 17%
Total	1 660 100%	1 200 100%	1 600 100%	5 000 100%	11 300 100%	132 700 100%
Référence moy. (l)	<u>128 000</u>	<u>83 000</u>	<u>116 000</u>	<u>112 000</u>	<u>119 000</u>	<u>170 200</u>
0 – 60 000 l	36%	50%	33%	36%	31%	17%
60 – 100 000 l	19%	18%	19%	19%	20%	15%
100 – 150 000 l	18%	14%	19%	18%	21%	17%
100 – 200 000 l	14%	11%	15%	14%	14%	18%
200 – 250 000 l	6%	3%	6%	6%	7%	13%
> 250 000 l	7%	4%	8%	7%	8%	20%

Source : ONILAIT, 1999

La part des exploitations individuelles est plus élevée dans les Alpes du Nord qu'en moyenne nationale (81% contre 72% en France). Les structures sociétaires représentent seulement 9% de l'effectif en Savoie et 18% en Haute-Savoie.

<sup>7</sup> Les autres zones défavorisées comprennent les zones piémont et défavorisée simple.

*\* Les exploitations laitières non professionnelles jouent un rôle marginal*

D'après le Recensement de l'agriculture de 2000, le champ des unités « professionnelles » couvre, au niveau national, 95% des exploitations détentrices de vaches laitières et 99% du cheptel de vaches laitières. Malgré une plus faible dimension économique des unités de production, ce champ couvre 85% des exploitations laitières nord alpines et 98% du cheptel (125 200 vaches, soit un peu moins de 3% de l'effectif national). En France, comme dans les Alpes du Nord, le taux d'exploitations laitières professionnelles est nettement plus important que celui observé dans la plupart des autres orientations technico-économiques (figures 2-3 et 2-4). Les 700 exploitations laitières non professionnelles des Alpes du Nord ont un cheptel moyen inférieur à quatre vaches laitières.

**Tableau 2-12 : Répartition des exploitations laitières et des vaches laitières selon les zones géographiques et la définition du champ des « exploitations laitières »**

	Haute-savoie	Savoie	Isère	Alpes du Nord	Rhône-Alpes	France
Nombre d'exploitations laitières						
Exploitations avec vaches laitières	1 900	1 300	1 600	4 800	12 300	128 000
Exploitations prof. Avec VL	1 660	990	1 450	4 100	10 900	121 000
<i>% des exploitations avec VL</i>	87%	76%	91%	85%	89%	95%
Exploitations OTEX lait	1 800	1 100	860	3 760	8 700	75 000
<i>% des exploitations avec VL</i>	95%	85%	54%	78%	71%	59%
Exploitations prof. OTEX lait	1 600	900	780	3 280	7 800	70 000
<i>% des exploitations avec VL</i>	84%	69%	49%	68%	63%	55%
Cheptel de vaches laitières (en têtes)						
Nombre de vaches Laitières	56 700	30 000	38 500	125 200	305 000	4 200 000
VL des exploitations prof.	55 500	29 000	38 000	122 500	301 000	4 150 000
<i>% des VL totales</i>	98%	97%	99%	98%	99%	99%
VL des exploitations OTEX lait	55 000	28 000	25 000	108 000	242 000	2 620 000
<i>% des VL totales</i>	97%	93%	65%	86%	79%	62%
VL des exploitations prof. OTEX lait	54 000	27 000	25 000	106 000	240 000	2 600 000
<i>% des VL totales</i>	95%	90%	65%	85%	79%	62%

Source : Recensement Agricole, 2000

*\* Les exploitations laitières des Alpes du Nord sont fortement spécialisées*

Les exploitations laitières nord alpines ont un taux de spécialisation plus important. Les exploitations professionnelles classées dans l'OTEX n°41 « bovins lait » représentent 80% de l'ensemble des exploitations professionnelles détentrices de vaches et 85% du cheptel (contre respectivement 58% et 62% au niveau national).

## 2-3- Le secteur laitier dans les Alpes du Nord au cours des dernières décennies

Pour tenter de mieux cerner l'implication de dix-sept années de politique contingentement dans un territoire aussi spécifique que celui des Alpes du Nord, une analyse comparative avec la France et deux régions distinctes sur le plan de leurs systèmes productifs (Pays de la Loire et Auvergne) est conduite sur longue période (1970-1999). Cette analyse s'intéresse à l'évolution de trois paramètres : les livraisons de lait aux laiteries (en milliers de tonnes), le nombre de producteurs de lait et la taille moyenne des structures (livraisons moyennes par exploitation). Elle est complétée par un regard pointé sur la gestion collective des droits à produire au sein du département de Savoie.

### 2-3-1- Un bon maintien des livraisons aux laiteries depuis 1985

Entre 1970 et 1999, les livraisons de lait aux laiteries ont augmenté globalement, dans les trois départements des Alpes du Nord, de 8 000 tonnes (soit +1,5%). Cette progression est très faible par rapport aux évolutions nationales observées sur la même période (+25% en trente ans) ou à celles des deux autres régions prises comme témoins (+55% en Pays de la Loire et +70% en Auvergne). La part des Alpes du Nord dans les livraisons nationales est ainsi passée de 2,9% en 1970 à 2,3% en 1999 (figure 2-5).

**Tableau 2-13 : Evolution des livraisons de lait aux laiteries entre 1970 et 1999 (en milliers de tonnes)**

	1970	1980	1985	1990	1995	1999
Alpes du Nord	535	574	544	532	553	543
- Haute-Savoie	222	238	234	233	240	229
- Savoie	97	97	98	103	113	118
- Isère	216	239	213	196	200	196
Auvergne	652	1 022	1 071	1 130	1 154	1 107
Pays de Loire	2 184	3 391	3 798	3 511	3 414	3 393
France	18 510	24 902	25 597	24 198	23 482	23 177

Source : Agreste – enquête annuelle laitière

#### *\* Une rupture dans l'évolution des livraisons, sauf dans les régions de montagne.*

De 1970 à 1980, les livraisons de lait progressent rapidement au niveau national, à un rythme moyen annuel de 3%. Dans les Alpes du Nord, ce rythme est alors inférieur à 1% tandis qu'il se rapproche des 4,5% en Auvergne et en Pays de la Loire. Dans un contexte « classique » de fonctionnement de l'OCM lait, la région des Alpes du Nord semble donc perdre progressivement du terrain au profit d'autres zones, notamment celles intensives du Grand Ouest de la France.

De 1980 à 1985, le rythme d'augmentation annuelle des livraisons de lait est très largement freiné au niveau national en se limitant à 0,5%. Au cours de cette même période, les livraisons de lait des trois départements des Alpes du Nord diminuent collectivement de 30 000 tonnes en cinq ans, en passant de 574 000 tonnes en 1980 à 544 000 tonnes en 1985. Cette perte est principalement le fait de l'Isère (-26 000 tonnes).

Depuis 1985, les quotas laitiers ont, par construction, conduit à une baisse régulière des livraisons nationales de lait aux laiteries (-2,4 millions de tonnes, soit -9,5%). Compte tenu des différents ajustements communautaires opérés au cours des deux dernières décennies, le taux annuel de diminution des livraisons est passé de -1,05% entre 1985 et 1990 à -0,33% entre 1995 et 1999. Pour les deux zones de montagne étudiées, les évolutions sont plus favorables et témoignent des orientations politiques appliquées en faveur de la montagne au niveau national. Depuis 1985, l'Auvergne a bénéficié d'une hausse globale de ses livraisons (+36 000 tonnes) tandis que les Alpes du Nord enregistrent une stabilisation, contrastée selon les départements.

**Tableau 2-14 : Evolution des livraisons de lait aux laiteries entre 1970 et 1999**  
- Variations brutes et variations annuelles -

	Variation 1970 – 1980		Variation 1980 – 1985		Variation 1985 – 1990		Variation 1990 – 1995		Variation 1995 – 1999	
	Brute (1000 T)	/ An (%)								
Alpes du Nord	+39,1	+0,7%	-29,7	-1,1%	-12,1	-0,5%	+20,3	+0,8%	-10,0	-0,5%
- Haute Savoie	+16,4	+0,7%	-4,5	-0,4%	-1,0	-0,1%	+6,8	+0,6%	-10,7	-1,1%
- Savoie	-0,2	0,0%	+0,8	+0,2%	+5,3	+1,1%	+5,7	+1,9%	+5,1	+1,1%
- Isère	+22,9	+1,0%	-26,0	-2,3%	-16,3	-1,6%	+3,6	+0,4%	-4,4	-0,5%
Auvergne	369,4	+4,6%	+48,8	+0,9%	+58,9	+1,1%	+24,3	+0,4%	-46,8	-1,0%
Pays de la Loire	1 207,4	+4,5%	+406,9	+2,3%	-286,9	-1,6%	-96,9	-0,6%	-21,4	-0,2%
France	6 392,1	+3,0%	+594,5	+0,5%	-1 299,3	-1,0%	-716,1	-0,6%	-304,8	-0,3%

Source : Agreste – enquête annuelle laitière

En Savoie, la hausse des livraisons entre 1985 et 1999 a représenté 20 000 tonnes (soit +20% sur une base historique faible de 98 000 tonnes). En Haute Savoie, les livraisons laitières stagnent sur les quinze dernières années aux alentours de 230 000 tonnes avec quelques fluctuations selon les périodes. En Isère, les livraisons de lait (196 000 tonnes en 1999) sont inférieures de 17 000 tonnes à ce qu'elles étaient en 1985, mais le rythme de diminution demeure plus modéré que celui observé en moyenne nationale (-8% en Isère contre -9,4%).

### 2-3-2- Une diminution importante et généralisée du nombre de producteurs de lait

La France a perdu 670 000 livreurs de lait en trente ans. L'effectif de 1999 (125 000 producteurs) est six fois inférieur à celui observé en 1970. Sur cette même période, les Alpes du Nord ont perdu 24 000 producteurs laitiers, soit une diminution proche, en termes relatifs, de la moyenne nationale. La tendance est voisine en Pays de la Loire (16 100 livreurs en 1999 contre 99 500 en 1970) mais légèrement moins « défavorable » en Auvergne (l'effectif a été divisé par 4,5 pour représenter actuellement 9 700 producteurs).

**Tableau 2-15 : Evolution du nombre de livreurs de lait entre 1970 et 1999**

	1970	1980	1985	1990	1995	1999
Alpes du Nord	28 200	16 700	11 400	7 400	5 100	4 300
- Haute-Savoie	7 500	4 700	3 450	2 400	1 900	1 600
- Savoie	6 700	3 750	2 800	1 750	1 400	1 200
- Isère	14 000	8 300	5 100	3 250	1 850	1 500
Auvergne	45 700	30 200	22 000	14 600	11 100	9 700
Pays de la Loire	99 500	61 100	39 900	27 000	18 500	16 100
France	794 700	465 300	309 400	208 500	146 500	125 050

Source : Agreste – Enquête annuelle laitière

Sur la décennie 1970-1980, la baisse annuelle du nombre de producteurs de lait atteint 5,2% en moyenne nationale, soit un chiffre équivalent à celui observé dans des Alpes du Nord. Ce rythme s'accélère encore à la veille de la mise en application des quotas laitiers. Ainsi, le nombre de producteurs de lait diminue de 7,8% par an en moyenne nationale entre 1980 et 1985 contre 7,4% par an dans les Alpes du Nord. Suite à la mise en œuvre de la politique de contingentement et sous l'influence des programmes d'aides à la cessation d'activité laitière (15 000 à 20 000 dossiers au niveau national par an entre 1984 et 1991, puis moins de 5 000 depuis 1991), le rythme annuel de diminution du nombre de producteurs s'élève à 7,6% en moyenne nationale et à 8,3% localement. Au cours des années de mise en application de la réforme de la PAC de Mac Sharry, le rythme est resté très soutenu (-6,8% par an en France et -7,2% dans les Alpes du Nord) pour se ralentir depuis 1995 sous l'effet d'un rajeunissement de l'âge moyen des producteurs de lait (-3,9% en France et -4,2% localement).

**Tableau 2-16 : Evolution du nombre de livreurs de lait par période entre 1970 et 1999***- Taux de variation annuels (% / an) -*

	1970/80	1980/85	1985/90	1990/95	1995/99
Alpes du Nord	-5,1%	-7,4%	-8,3%	-7,2%	-4,2%
- Haute-Savoie	-4,6%	-5,9%	-7,0%	-5,0%	-3,7%
- Savoie	-5,7%	-5,5%	-9,1%	-4,1%	-3,9%
- Isère	-5,1%	-9,2%	-8,6%	-10,7%	-5,0%
Auvergne	-4,1%	-6,1%	-7,9%	-5,3%	-3,3%
Pays de la Loire	-4,8%	-8,2%	-7,5%	-7,3%	-3,4%
France	-5,2%	-7,8%	-7,6%	-6,8%	-3,9%

Source : Agreste – Statistique Agricole Annuelle

Au regard de ces données, issues de la statistique agricole annuelle, il n'apparaît pas de décrochage marquant entre la France et les Alpes du Nord dans le rythme de disparition des exploitations laitières. L'analyse départementale montre que l'Isère a connu une très forte érosion de son nombre de producteurs, dont l'effectif a été divisé par plus de neuf en trente ans. La situation est, en revanche, plus « favorable » dans les deux autres départements (nombre de producteurs divisé par 4,7 en Haute-Savoie et 5,6 en Savoie).

Les données par petite région agricole issues des GIE quotas lait de Savoie et du SAGEL (Haute-Savoie) montrent, de manière géographiquement plus ciblée, une certaine hétérogénéité de situations. Ainsi, entre 1992 et 2000, les régions de plateau en zone AOC de Haute-Savoie (exemple : Plateau des Bornes) ont connu un recul du nombre de chefs d'exploitations de seulement 9% contre près de 30% dans l'Albanais (zone IGP) ou en Haute montagne (zone AOC Reblochon et Abondance). Ces évolutions contrastées montrent l'existence d'un certain risque, au sein de chaque département, de concentration de la production et des exploitations dans les zones bénéficiant des meilleures conditions de production (zone AOC, concurrence foncière...). En Isère, les données de l'ONILAIT indiquent que la diminution du nombre de structures est comparable entre les zones de plaine et celles de montagne.

*\* Une plus forte restructuration pour les exploitations laitières*

Selon le Recensement de l'agriculture, la diminution du nombre d'exploitations détentrices de vaches laitières a été, au cours des trente dernières années, plus forte que celle observée dans les autres spéculations agricoles (tableau 2-17 page 25). Près de 85% des exploitations laitières nord alpines ont disparu entre 1970 et 2000, contre 63% en moyenne sur l'ensemble des exploitations agricoles. Sur une période plus récente s'échelonnant de 1988 à 2000, ce mouvement est confirmé tant au niveau national (-52% des exploitations détentrices de vaches laitières contre 35% en moyenne) que dans la plupart des régions françaises.

*\* Une meilleure résistance des exploitations laitières professionnelles dans les Savoies.*

Entre 1988 et 2000, les exploitations professionnelles détentrices de vaches laitières se sont particulièrement bien maintenues dans les deux départements de Savoie (-13% seulement en Savoie, -23% en Haute Savoie) comparativement à l'Isère (-51%) ou à la France (-46%) (figure 2-8).

*\* Un bon maintien du cheptel de vaches laitières dans les Alpes du Nord*

Depuis 1988, le cheptel de vaches laitières s'est globalement bien maintenu dans les Alpes du Nord (figure 2-9) par rapport à la moyenne nationale (-18% contre -27%). La diminution du cheptel Isérois a été plus rapide que dans les autres départements nord alpin : entre 1970 et 2000, 60% des vaches laitières ont disparu dont la moitié au cours des douze dernières années. Parallèlement, l'élevage allaitant a fortement progressé. En Isère, le cheptel de vaches laitières représentait plus de la moitié du cheptel de bovins en 1970 contre 30% en 1988 et 24% en 2000. Cette tendance, observée également à l'échelle nationale (le cheptel français compte actuellement 4,3 millions de vaches allaitantes et 4,1 millions de vaches laitières), ne se retrouve pas dans les deux départements de Savoie où le cheptel laitier (vaches et génisses) s'est mieux maintenu.

2-3-3- Une hausse des livraisons par producteur plus rapide qu'en moyenne nationale

La diminution importante du nombre d'exploitations laitières s'est accompagnée, dans toutes les zones, d'une forte hausse des livraisons de lait des unités restantes. Entre 1970 et 1985, la production moyenne de lait par exploitation a augmenté moins rapidement dans les Alpes du Nord (multiplication par 2,5) qu'en moyenne nationale ( $\times 3,5$ ) ou que dans les Pays de la Loire ( $\times 4,5$ ). Sur la période s'échelonnant de 1985 à 1999, c'est-à-dire depuis l'application des quotas laitiers, cette tendance s'est inversée au profit des Alpes du Nord : le volume des livraisons de lait par exploitation a été multiplié par 2,7 dans les Alpes du Nord, contre 2,2 en moyenne française et dans les deux régions témoins.

Tableau 2-18 : Evolution des livraisons moyennes de lait par exploitation (en litres) entre 1970 et 1999

	1970	1980	1985	1990	1995	1999
Alpes du Nord	18 300	33 300	45 800	69 700	104 300	121 900
- Haute-Savoie	28 600	49 300	65 600	94 200	124 800	138 700
- Savoie	14 100	25 100	33 600	57 000	76 800	94 200
- Isère	14 900	27 900	39 200	58 500	104 900	126 400
Auvergne	13 800	32 700	47 100	75 000	100 800	110 400
Pays de la Loire	21 200	53 800	92 200	126 000	179 000	204 200
France	22 500	51 800	79 700	112 400	155 100	179 400

Source : Agreste – Enquête Annuelle Laitière

En trente ans, les livraisons moyennes par exploitation ont été multipliées par 8 à l'échelle nationale, contre 8,5 en Isère, 6,5 en Savoie et moins de 5 en Haute-Savoie. Cette évolution contrastée tient, pour partie, à la situation initiale. En 1970, la moyenne des livraisons par exploitation était de 28 600 litres en Haute Savoie (soit plus que la moyenne nationale ou même celle des Pays de Loire) alors que la Savoie et l'Isère se situaient aux alentours de 14 000 litres de lait. En 1999, les livraisons moyennes en Haute-Savoie (138 700 litres) demeurent toujours plus élevées que celles des deux autres départements (126 400 litres en Isère et seulement 94 200 litres en Savoie), mais largement en retrait de la moyenne nationale (179 400 litres) ou ligérienne (204 200 litres).

#### 2-3-4- Un prix élevé du lait grâce au développement des productions fromagères

Depuis l'application des quotas laitiers, la production nord alpine de fromages bénéficiant d'une AOC a fortement progressé. En 1983, les fromages *Reblochon* et *Beaufort* représentaient 7% de la production nationale de fromages AOC au lait de vache. En 1999, les fromages *Reblochon*, *Beaufort* et *Abondance* constituent désormais 14% de ce tonnage (avec 22 000 tonnes produites). Cette progression s'explique par l'augmentation des droits à produire en Savoie, mais également par un recul marqué de la production d'*Emmental* alors fabriqué en zone AOC. Largement prédominante en Savoie avant la mise en œuvre des quotas, elle passe de 15 200 tonnes en 1983 à moins de 4 000 tonnes en 1999. La production de *Tomme* (*Tomme de Savoie* en IGP et les autres *Tommies*) enregistre une augmentation importante de son tonnage (de 4 000 à 10 000 tonnes entre 1983 et 2000) alors que celle de *St Marcellin* diminue légèrement (de 5 400 tonnes en 1980 à 4 800 tonnes en 2000).

En moyenne nationale, comme en Isère, le prix moyen du lait payé au producteur est d'environ 308 euros les 1 000 litres en 1999. La baisse du prix du lait fut en valeur monétaire constante, de l'ordre de 20% depuis l'application des quotas laitiers. La croissance des volumes de certaines productions fromagères s'accompagne, en revanche, d'un bon maintien du prix du lait dans certaines zones des départements de Savoie. Depuis l'application des quotas laitiers en 1984, le prix du lait s'est maintenu en euros constants au sein de la zone AOC *Reblochon*, pour atteindre environ 455 euros pour 1 000 litres de lait en 2000 (CER de Haute Savoie, 2001). Dans la zone AOC *Beaufort*, la situation est comparable avec un prix du lait de 542 euros pour 1 000 litres en 1999. Dans la zone IGP (Savoie et Haute Savoie), le prix du lait (qui était équivalent en 1984 au prix du lait en zone AOC) a perdu 15% de sa valeur entre 1984 et 2000 pour atteindre 380 euros pour 1 000 litres en 1999.

Ainsi, le différentiel de prix du lait entre moyenne nationale et zone AOC *Reblochon* est passé de 68 euros pour 1 000 litres en 1984 à 136 euros pour 1 000 litres en 2000 et atteint aujourd'hui 233 euros pour 1 000 litres avec la zone AOC *Beaufort*. Cet écart important explique, pour partie, le maintien en activité de certaines exploitations laitières de petite dimension économique dans les Alpes du Nord.

### 2-3-5- Les retombées positives de la gestion collective des droits à produire : le cas de la Savoie

En Savoie<sup>8</sup>, le GIE Quotas, qui regroupe près de 95% des producteurs de lait du département, est le seul interlocuteur de l'ONILAIT. Cette structure apporte une plus grande souplesse dans la gestion des références laitières qu'en Isère, département où la gestion est assurée directement par les industriels collectant le lait. En Isère, l'ONILAIT a autant d'interlocuteurs que d'entreprises concernées : les marges de manœuvre de chacune d'elles sont de fait plus réduites que dans le cas d'un interlocuteur unique et leurs politiques, notamment celles des grandes entreprises de collecte présentes sur plusieurs départements, peuvent entrer en contradiction avec les orientations départementales.

Depuis l'introduction des quotas laitiers, le département de la Savoie a bénéficié d'une hausse de ses livraisons de 20%. Pour mieux comprendre cette évolution et les dynamiques locales internes, un regard ciblé est porté sur trois petites régions agricoles représentant 60% de la production départementale et 53% des exploitations : une zone de haute-montagne correspondant approximativement à la zone de collecte de la production de l'AOC Beaufort ; une partie de la région de l'Albanais en zone IGP (zone de *statu quo* de la production laitière) ; une micro région rassemblant des exploitations de la Combe de Savoie et de la Cluse de Chambéry (zones considérées comme en déprise laitière).

Pour la campagne 1999-2000, plus de trois exploitations sur cinq de la zone Beaufort ont une production laitière annuelle inférieure à 60 000 litres. Cette classe représente la moitié des unités de Combe de Savoie et un quart de celles de l'Albanais.

**Tableau 2-19 : Répartition des exploitations de trois régions de Savoie selon des classes de référence laitière pour la campagne 1999/2000**

Classes de production	Zone Beaufort		Albanais		Combe et Cluse		Ensemble GIE 73	
	Effectif	Poids %	Effectif	Poids %	Effectif	Poids %	Effectif	Poids %
0-60 000 L	381	64%	27	25%	95	51%	627	49%
60-100 000 L	107	18%	16	15%	35	19%	24	17%
100-150 000 L	60	10%	23	21%	20	11%	184	14%
150-200 000 L	30	5%	22	20%	23	12%	138	11%
200-250 000 L	7	1%	10	9%	7	4%	53	4%
> 250 000 L	11	2%	11	10%	8	4%	55	4%
Total	596	100%	109	100%	188	100%	1281	100%

Source : GIE Quotas de Savoie

L'augmentation des livraisons de lait dans le département entre 1988 et 2000 (+8 000 tonnes ou +0,8% par an) ne se répartie pas de manière équilibrée entre les différentes petites régions agricoles. La zone de haute montagne, où la production a augmenté de 2,9% par an (soit + 10 000 tonnes entre 1988 et 2000) apparaît, contrairement à l'Albanais (0,1%), comme largement gagnante. La zone Beaufort qui assurait 24% de la production laitière départementale en 1987 en représente 31% en 2000-2001.

<sup>8</sup> Le mode d'organisation et de gestion locale des quotas laitiers est, dans son principe, identique en Haute Savoie à travers le SAGEL. Le cas de la Savoie a été illustré ici du fait de l'accès à des données plus anciennes.

L'augmentation de la référence laitière départementale s'explique notamment par l'affectation de références supplémentaires qui s'élèvent 11 570 tonnes (soit +11% par rapport à la référence initiale de 1984). Ces affectations proviennent des dotations AOC, des transferts communautaires de quotas vente directe en quotas laiteries, des dotations pour les zones à collecte fragile et du retour montagne. Leurs modalités d'attribution et les choix départementaux ont été tels que la zone de haute montagne en a bénéficié à hauteur de 73%. La filière Beaufort, avec un gain de 3 000 tonnes de référence par le biais de la mesure nationale spécifique aux AOC, a joué un rôle positif dans l'évolution de la production laitière de Savoie. Ainsi, l'augmentation de la production laitière dans la zone Beaufort ne s'est pas véritablement faite au détriment des autres petites régions agricoles (figure 2-11). Sur les 10 500 tonnes d'augmentation de sa référence, 81% proviennent d'affectations extérieures au département. En d'autres termes, la « solidarité » départementale est responsable de moins de 20% de la hausse de sa référence.

Le GIE de Savoie a permis, moyennant parfois certaine prise de liberté vis-à-vis de la réglementation, de limiter au maximum la fuite de références laitières hors du département, lors des premières années d'instauration des quotas. Cela a impliqué notamment une utilisation non réglementaire des sous-réalisations (le département allait beaucoup plus loin que ne le permettait la réglementation, en accordant des prêts de quotas allant jusqu'à 50 000 l contre 20 000 l réglementairement). La structure en GIE favorise, par ailleurs, une meilleure harmonisation entre libération de références d'une part et besoin de références d'autre part<sup>9</sup>. L'exemple particulier de la Savoie montre que la politique départementale, assumée et gérée collectivement par les acteurs locaux, a permis de saisir certaines opportunités offertes au niveau national et de maîtriser la répartition des références laitières entre zones et entre exploitations.

Dans un contexte de diminution de la production laitière au niveau national, les Alpes du Nord sont donc parvenues à maintenir leurs volumes, profitant à la fois d'un volontarisme politique de gestion des références nationales en faveur des zones de montagne et d'une dynamique interne propre liée au succès de filières fromagères à forte valeur ajoutée. Le secteur laitier des Alpes du Nord a néanmoins connu une très forte restructuration, caractérisée par une baisse importante du nombre de producteurs (comparable à la moyenne nationale) et par une hausse des livraisons moyennes (plus forte qu'en moyenne nationale depuis 1985).

Le dispositif actuel de contingentement n'est pas, à lui seul, suffisant pour assurer un ancrage territorial durable de la production laitière dans les Alpes du Nord et un maintien en activité d'exploitations. Le dynamisme de la filière de transformation, la protection juridique des signes de qualité, le mode de gestion collectif et de proximité des droits à produire, le maintien d'un tissu dense de collecte et transformation apparaissent également être des facteurs déterminants des évolutions futures. Le relatif maintien des exploitations laitières professionnelles et du cheptel laitier dans les deux départements de Savoie par rapport à d'autres zones constituent certes une évolution favorable depuis 1988, mais il ne doit pas masquer l'existence de structures productives de taille encore très modeste et bénéficiant de revenu par emploi nettement inférieur à la moyenne française.

---

<sup>9</sup> Entre 1983-1984 et 1992-1993, le GIE de Savoie a constitué une réserve départementale alimentée essentiellement par les références libérées suite aux cessations d'activité et par ce qui, à l'époque, était intitulé les « quotas morts ». Cette réserve constituait une accumulation de références pour satisfaire les producteurs dits prioritaires et apportait un pouvoir tampon par mutualisation des dépassements.

### **3- LES EXPLOITATIONS LAITIÈRES DANS LES ALPES DU NORD : PERFORMANCES ÉCONOMIQUES COMPAREES ET SENSIBILITE FACE A UNE ÉVENTUELLE BAISSSE DE PRIX**

La politique de contingentement et la gestion nationale des droits à produire ont permis de maintenir une répartition territoriale relativement équilibrée de l'offre de lait. Si la restructuration des exploitations laitières a été probablement moins rapide que ce qui aurait prévalu dans le cas d'un ajustement de l'offre à la demande par les seuls prix de marché, force est de constater que les mouvements opérés au sein du secteur productif français, y compris celui situé en zones de montagne, ont été importants. A la baisse rapide du nombre d'exploitations, il convient d'ajouter la croissance des volumes moyens de livraisons, l'agrandissement en foncier, le développement des formes sociétaires, la diversification des unités de production, l'amélioration des performances animales, etc.

A la veille de la mise en œuvre d'une réforme importante de l'OCM lait dans le cadre de l'Agenda 2000 et compte tenu des nombreuses incertitudes qui pèsent actuellement sur l'avenir du prix du lait, une analyse comparative est menée entre exploitations laitières selon différents découpages géographiques (ensemble des exploitations laitières françaises, exploitations laitières de montagne en France et en Rhône-Alpes, exploitations laitières du département de Savoie...). En s'appuyant sur les données du Réseau d'Information Comptable Agricole et des Centres de Gestion, cette analyse tente de mettre en évidence, via la mobilisation de grilles typologiques appropriées, les écarts importants de performances économiques entre exploitations et leur positionnement distinct face à une éventuelle baisse non compensée du prix du lait.

#### **3-1- Les exploitations laitières de montagne par rapport à celles de plaine**

L'analyse comparative entre les exploitations laitières de plaine et celles de montagne est conduite à partir des données du RICA moyennant la valorisation d'une grille typologique identifiant, au sein de chaque zone, plusieurs systèmes techniques. Après une présentation de cette grille de lecture, deux points principaux sont abordés : l'évolution des principales caractéristiques structurelles et économiques des exploitations laitières entre 1990 et 1999 ; la comparaison en 1999 des structures productives relevant de différentes cases typologiques.

##### **3-1-1- Une classification des exploitations laitières selon les systèmes techniques (SEB1)**

Les exploitations dites « laitières » correspondent, dans la suite du travail, à l'ensemble des exploitations agricoles ayant plus de cinq vaches laitières. Ce choix se différencie des approches privilégiant la nomenclature européenne par orientation technico-économique (OTEX n°41 « *Bovins lait* » et OTEX n°43 « *Bovins lait, élevage et viande* »). Il permet de regrouper en un seul type l'intégralité de production nationale de lait et donne un poids relatif plus élevé au secteur laitier dans l'agriculture.

Les 132 000 exploitations productrices de lait identifiées dans le RICA de 1999, représentent ainsi 33% des exploitations agricoles françaises et l'intégralité du quota laitier (contre 17% de l'effectif et 53% du quota pour les unités de l'OTEX n°41). Elles détiennent 30% des emplois, 34% de la superficie agricole utile et 60% du cheptel bovin (déterminé en Unités Gros Bétail). Avec 32% de la production agricole (exprimée en valeur) et 25% des aides directes, elles réalisent 29% du résultat courant.

Pour identifier différentes catégories d'exploitations laitières, la typologie SEBI (Système d'Élevage Bovin)<sup>10</sup>, élaborée dans le cadre d'un partenariat entre l'Institut de l'Élevage et l'INRA de Nantes, est mobilisée. Cette typologie privilégie une répartition des exploitations laitières françaises en fonction de trois critères : la zone géographique, le système fourrager et les systèmes techniques<sup>11</sup>.

Les exploitations laitières sont d'abord réparties en fonction de leur localisation géographique et de leur système fourrager. Dans les zones dites de plaine, trois systèmes fourragers sont distingués en fonction de la part relative du maïs fourrage dans l'assolement et des superficies consacrées en maïs fourrage par vache laitière.

- « *Plaine – Maïs non limité* » : la culture de maïs fourrage représente plus de 30% de la superficie fourragère principale, laissant présager que les vaches laitières sont alimentées tout au long de l'année à partir de maïs.
- « *Plaine – Maïs limité* » : la culture de maïs fourrage représente entre 10% et 30% de la superficie fourragère principale. Dans ce cas, il est vraisemblable que les vaches laitières ne puissent bénéficier d'une alimentation à base de maïs que pendant la période hivernale.
- « *Plaine – Herbager* » : la culture de maïs fourrage représente moins de 10% de la superficie fourragère principale, l'essentiel du régime alimentaire étant basé sur la valorisation des superficies en prairies.

Dans les zones dites de montagne (regroupant également les zones de piémont et de haute montagne), les exploitations laitières sont réparties au sein de deux systèmes fourragers.

- « *Montagne – Maïs* » : la superficie de maïs fourrage représente plus de 10% de la superficie fourragère principale ou plus de 15 ares par vache laitière. Cette seconde condition permet de capter les systèmes relativement intensifs sur l'atelier laitier avec une conduite un peu plus extensive sur les génisses ou sur l'atelier associé de viande bovine.
- « *Montagne – Herbager* » : la superficie de maïs fourrage représente moins de 10% de la superficie fourragère principale et moins de 15 ares par vache laitière.

Les exploitations laitières sont réparties, également, en six systèmes techniques en fonction de la présence ou non de vaches allaitantes et du type de bovins mâles (taurillons, bœufs) commercialisés. Les exploitations laitières ayant un effectif moyen de vaches allaitantes inférieur à cinq têtes sont réparties en trois systèmes :

- Les exploitations « *Lait spécialisé* » disposent d'un nombre de bovins mâles (de plus d'un an) vendus annuellement par vache laitière inférieur à 0,2.

---

<sup>10</sup> Il est possible de segmenter la base de données RICA sur d'autres critères que ceux utilisés pour la sélection des exploitations. Cet exercice qui est nécessaire pour créer des cases typologiques répondant à une problématique particulière, conduit à s'interroger sur la représentation des sous-groupes ainsi créés. Il sera donc important de conserver une certaine prudence dans l'interprétation des résultats et de ne pas considérer les cases typologiques comportant moins de quinze individus réellement observés.

<sup>11</sup> La définition des groupes est présentée ici de façon dichotomique pour bien mesurer les étapes nécessaires à la segmentation informatique de la base de données du RICA. Sur le terrain, cette définition est plus globale, l'imbrication entre les trois variables employées est plus forte et la hiérarchie de segmentation apparaît moins nettement.

- Les exploitations « *Lait + Taurillons* » disposent d'un nombre de bovins mâles (de plus d'un an) vendus par vache laitière supérieur à 0,2 et d'un nombre de bovins mâles vendus de 1 à 2 ans supérieur au nombre de bovins mâles vendus de plus de 2 ans <sup>12</sup>.
- Les exploitations « *Lait + Bœufs* » disposent d'un nombre de bovins mâles (de plus d'un an) vendus annuellement par vache laitière supérieur à 0,2 et d'un nombre de bovins mâles vendus de plus de 2 ans supérieur au nombre de bovins mâles vendus de 1 à 2 ans.

Les exploitations laitières ayant un effectif moyen de vaches allaitantes supérieur à cinq têtes sont réparties en trois systèmes :

- *Les exploitations « Lait + Vaches allaitantes + naisseurs »* disposent d'un nombre de bovins mâles (de plus d'un an) vendus annuellement par vache laitière inférieur à 0,2
- *Les exploitations laitières « Lait + Vaches allaitantes + Taurillons »* disposent d'un nombre de bovins mâles (de plus d'un an) vendus annuellement par vache laitière supérieur à 0,2 et d'un nombre de bovins mâles vendus de 1 à 2 ans supérieur au nombre de bovins mâles vendus de plus de 2 ans.
- *Les exploitations laitières « Lait + Vaches allaitantes + Bœufs »* disposent d'un nombre de bovins mâles (de plus d'un an) vendus annuellement par vache laitière supérieur à 0,2 et d'un nombre de bovins mâles vendus de plus de 2 ans supérieur au nombre de bovins mâles vendus de 1 à 2 ans.

Une distribution des 132 000 exploitations laitières françaises selon le croisement entre les systèmes techniques, les systèmes fourragers et la localisation est réalisée. Parmi les 29 900 unités localisées en montagne, 22 300 relèvent d'exploitations spécialisées en production laitière. De même, les unités de montagne se répartissent pour 21 100 dans le système « herbager » et pour 8 800 dans le système « maïs ».

**Tableau 3-1 : Nombre d'exploitations laitières en France en 1999 : analyse selon SEB 1**

	Lait Spécialisé	Lait + Taurillons	Lait + Bœufs	Lait + VA + Naisseurs	Lait + VA + Taurillons	Lait + VA + Bœufs	Total
<u>Plaine</u>	<u>63 800</u>	<u>10 300</u>	<u>9 200</u>	<u>8 400</u>	<u>6 200</u>	<u>4 100</u>	<u>102 100</u>
- Maïs non limité	35 700	6 800	2 250	1 700	1 700	650	48 800
- Maïs limité	22 400	3 200	5 950	4 600	3 900	2 500	42 700
- Herbager	5 700	350	1 000	2 100	600	900	10 600
<u>Montagne</u>	<u>22 300</u>	<u>300</u>	<u>210</u>	<u>6 200</u>	<u>730</u>	<u>150</u>	<u>29 900</u>
- Maïs	5 600	250	110	2 000	700	100	8 800
- Herbager	16 700	40	100	4 200	40	20	21 100
<b>Ensemble</b>	<b>86 100</b>	<b>10 600</b>	<b>9 400</b>	<b>14 600</b>	<b>7 000</b>	<b>4 200</b>	<b>132 000</b>

Sources : RICA France 1999 / INRA Nantes

<sup>12</sup> Les informations contenues dans le RICA, ne permettent pas d'avoir une connaissance très précise sur les différents types de bovins commercialisés (veaux sous la mère, broutards repoussés, bœufs de 30 mois, etc...). Ainsi, un rapprochement est réalisé empiriquement à partir des tranches d'âge disponibles : les bovins mâles de 1 à 2 ans sont assimilés à des taurillons ; les bovins mâles de plus de 2 ans sont considérés comme des bœufs.

### 3-1-2- Dix années de restructuration des exploitations laitières

Partant d'un échantillon glissant du RICA (et non pas constant), il est possible de mettre en lumière l'ampleur des phénomènes de restructuration observés entre 1990 et 1999. Le RICA étant un outil statistique construit à une échelle régionale, il ne permet pas de connaître le département d'origine de chaque exploitation de l'échantillon. Aussi, pour se rapprocher au plus près des exploitations laitières localisées dans les Alpes du Nord, le choix a été pris de raisonner sur le champ des exploitations laitières de Rhône-Alpes, localisées en Montagne. Cette option est imparfaite dans le sens où une part des exploitations de ce groupe ne sont pas localisées dans les Alpes du Nord<sup>13</sup>. Néanmoins, il permet de sélectionner sans ambiguïté la plupart des unités laitières de Savoie et de Haute Savoie.

**Tableau 3-2 : Evolution des caractéristiques structurelles des exploitations laitières entre 1990 et 1999**

<i>(résultats moyens par exploitation)</i>	Rhône-Alpes Montagne		France Montagne		France Plaine Maïs non limité		France totale	
	1990	1999	1990	1999	1990	1999	1990	1999
Univers	11 600	9 200	39 200	29 900	64 400	48 800	183 400	132 000
Unité de Travail Agricole (UTA)	1,60	1,64	1,59	1,62	1,72	1,83	1,65	1,72
- dont UTA salariées	0,01	0,03	0,02	0,04	0,08	0,14	0,06	0,11
Superficie Agricole Utile (ha)	34	50	40	57	46	67	47	67
Superficies fourragères / SAU (%)	80%	81%	84%	84%	67%	56%	70%	66%
SCOP / SAU(%)	11%	11%	12%	12%	30%	41%	27%	32%
Vaches laitières (effectif moyen)	22	27	25	29	33	39	28	34
UGB Herbivores	35	46	40	54	57	70	50	67
UGB herbivores par ha de SFP	1,28	1,10	1,18	1,13	1,83	1,88	1,52	1,52
Quota laitier (kg)	93 300	131 000	100 000	139 700	182 500	239 700	138 200	191 400
Production laitière par vache	4 300	4 700	4 100	4 800	5 600	6 100	4 900	5 600
Production laitière par ha de SFP	3 500	3 100	3 000	2 800	6 000	6 500	4200	4300
Production laitière par UTA	58 800	77 900	63 900	84 200	107 700	131 800	83 800	111 300

Source : RICA France (échantillon glissant) 1990-1999 / INRA Nantes

Sur la base des observations RICA, les exploitations laitières « professionnelles » françaises se sont fortement agrandies entre 1990 et 1999. La superficie agricole est passée en moyenne de 47 à 67 hectares (soit +42%) pendant que le volume moyen de production laitière augmentait de 53 200 kg (soit +38%). Si les structures sociétaires se sont fortement développées au cours de cette période, l'emploi salarié représente toujours moins de 7% de l'emploi agricole total.

Les exploitations laitières de Rhône-Alpes montagne (tout comme celles de France montagne) ont suivi cette même évolution avec une augmentation de 47% de leur surface agricole (pour atteindre 50 hectares en 1999) et de 40% de leur production laitière (131 000 kg en 1999). Les unités de plaine avec une forte présence de maïs fourrage ont enregistré une plus faible croissance de leur quota laitier (+31% pour représenter 239 700 kg en 1999) mais une évolution relativement comparable de leurs superficies (+45% pour atteindre 67 hectares). Pour ces exploitations, la dernière décennie s'est manifestée par une intensification accrue (de

<sup>13</sup> D'après les données de l'ONILAIT, les exploitations laitières des Alpes du Nord représentent 42% des exploitations laitières et de la production de Rhône-Alpes montagne en 1999.

6 000 à 6 500 kg de lait par hectare de surface fourragère), une amélioration du rendement laitier (de 5 600 à 6 100 kg par vache et par an) et un renforcement du poids des grandes cultures (céréales et oléoprotéagineux) dans l'assolement (de 30% à 40%). Dans les exploitations laitières de montagne (dont celles de Rhône-Alpes), le mouvement d'intensification de la production ne s'est pas manifesté, une légère baisse du chargement et de la production laitière par hectare est même observée.

La réforme de la PAC de 1992 et la poursuite des quotas laitiers ne sont pas étrangers à ce processus. Dans des zones de plaine, l'effet des primes versées aux superficies de céréales combiné aux possibilités limitées d'augmentation de la production laitière ont favorisé la croissance du pôle de grandes cultures. L'intensification de la production laitière a également été confortée par le versement d'une prime sur les superficies de céréales intra-consommées dont celles de maïs fourrage. En montagne, les conditions naturelles moins favorables et les plus grandes possibilités d'augmentation de la production laitière ont entraîné le maintien de la spécialisation laitière des exploitations et la consolidation des structures.

**Tableau 3-3 : Evolution des résultats économiques des exploitations laitières entre 1990 et 1999**  
- Valeurs en euros constants, base 1999<sup>14</sup>.-

<i>(résultats moyens par exploitation)</i>	Rhône-Alpes Montagne		France Montagne		France Plaine Maïs non limité		France totale	
	1990	1999	1990	1999	1990	1999	1990	1999
Univers	11 600	9 200	39 200	29 900	64 400	48 800	183 400	132 000
Production agricole totale (euros)	53 500	66 800	55 100	66 800	126 200	137 800	92 800	107 500
- dont % de production de lait	71%	67%	69%	69%	54%	55%	55%	57%
Excédent brut d'exploitation (euros)	28 100	34 500	27 700	35 300	45 200	57 400	36 600	47 700
Revenu Disponible (euros)	22 300	26 100	20 200	26 300	29 400	35 600	25 000	31 400
Résultat net d'exploitation (euros)	15 100	16 400	13 800	16 500	19 700	23 900	16 900	20 200
Aides directes (euros)	4 300	8 600	5 100	11 200	2 600	16 000	3 000	14 400
Valeur ajoutée / Production Totale	46%	40%	44%	38%	37%	33%	40%	33%
Annuités / EBE	21%	24%	28%	26%	37%	39%	33%	35%
Résultat net d'exploitation/UTAF	9 400	10 200	8 800	10 400	12 100	14 000	10 600	12 500
Autofinancement Net / Actif Total	1,9%	3,6%	1,8%	3,3%	0,03%	0,2%	0,8%	1,1%

Source : RICA France (échantillon glissant) 1990-1999 / INRA Nantes

Sous l'impulsion de la réforme de la PAC de 1992 et suite au lancement des mesures agri-environnementales (comme la prime au maintien des systèmes d'élevage extensifs), le montant moyen d'aides directes aux exploitations laitières françaises a nettement augmenté entre 1990 et 1999 (de 3 000 à 14 400 en euros 1999 constants). Cette croissance reste de loin inférieure à celle observée dans les unités spécialisées en viande bovine du bassin allaitant ou celles de grandes cultures du Bassin Parisien. Les exploitations laitières de montagne bénéficient certes fortement des mesures agri-environnementales et de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels, mais la croissance globale de leur montant des aides directes est restée moins spectaculaire que celle des systèmes laitiers diversifiés de plaine ayant une forte proportion de maïs fourrage.

<sup>14</sup> Le calcul des valeurs en euros constants est basé sur l'indice des prix du PIB marchand (INSEE)

Les différents indicateurs économiques pris en compte (EBE, revenu disponible, résultat net d'exploitation) laissent entendre une amélioration moyenne de la situation économique des producteurs de lait restant. En euros constants, le revenu disponible des exploitations laitières de montagne situées en Rhône-Alpes a progressé cependant moins vite que celui déterminé en moyenne nationale (+17% contre +25%). Cette analyse doit cependant être considérée avec précaution du fait des variations interannuelles de revenu et des écarts importants observés d'une exploitation à l'autre.

### 3-1-3- Des exploitations laitières plus spécialisées, plus petites et moins aidées en montagne

#### *\* Les exploitations laitières françaises de montagne selon leur système fourrager*

Les 21 100 exploitations laitières françaises localisées en montagne relevant du système herbager disposent d'une superficie agricole utile (54 hectares) et d'une production laitière par emploi (76 300 kg) largement inférieures à la plupart des autres catégories d'exploitations laitières. Très spécialisées pour l'activité laitière (71% de leur production agricole), leurs superficies fourragères occupent 90% de la surface agricole et leur niveau de chargement est proche de 1 UGB herbivore par hectare de surface fourragère.

**Tableau 3-4 : Caractéristiques structurelles et techniques des exploitations laitières en 1999**  
- Analyse selon la typologie SEB 1 -

	Rhône-Alpes				France					
	Montagne		Plaine	Total	Montagne		Plaine			Total
	Maïs	Her-bager	Maïs limité		Maïs	Her-bager	Maïs non limité	Maïs limité	Her-bager	
Echantillon	50	68	27	157	172	326	918	766	192	2374
Univers	2 550	6 650	1 300	11 100	8 800	21 100	48 800	42 700	10 600	132 000
Unité de Travail Annuelle	1,76	1,60	1,66	1,63	1,72	1,58	1,83	1,71	1,58	1,72
Dont UTA salariées	0,08	0,01	0,10	0,04	0,05	0,03	0,14	0,12	0,08	0,11
Superficie Agricole Utile	62 ha	46 ha	65 ha	53	64 ha	54 ha	67 ha	73 ha	78 ha	67 ha
SFP / SAU	86%	88%	58%	81%	82%	90%	56%	67%	65%	74%
Effectif Vaches Laitières	36	24	31	28	33	27	39	34	27	34
UGB Herbivores	67	37	58	47	68	49	70	74	63	67
UGB herbivores/ SFP	1,24	0,92	1,52	1,09	1,31	0,99	1,88	1,53	1,25	1,52
Quota laitier (kg)	190 900	108 000	177 300	135 600	176 900	124 200	239 700	189 500	140 500	193 000
Production laitière / VL (kg)	5 300	4 300	5 700	4 700	5 300	4 500	6 200	5 500	4 900	5 600
Production laitière / SFP (kg)	3 500	2 500	4 600	3300	3 400	2 450	6 500	3 900	2 600	3800
Production laitière / UTA (kg)	108 400	64 800	106 100	81 600	101 300	76 300	141 100	110 000	84 000	111 300

Sources : RICA France 1999 / INRA Nantes

Leur niveau de dépendance à l'égard des aides directes est comparable à la moyenne nationale (autour de 30% de l'EBE), mais elles reçoivent moins de crédits en valeur absolue (10 100 euros contre 14 400 euros en moyenne ou 16 000 euros dans le système « plaine maïs non limité »). Les mesures agri-environnementales et des indemnités compensatoires de handicaps naturels représentent près des deux tiers des aides directes perçues. Cette situation leur confère une certaine sécurité face aux futurs accords de l'OMC sur le volet relatif au soutien interne et face aux éventuelles modifications des règles d'octroi des paiements compensatoires. Co-financées et considérées comme découplées, ces aides directes sont classées dans la « boîte verte » de l'OMC et, à ce titre, ne seront pas contestées à court terme.

Sur le plan économique, les exploitations herbagères de montagne bénéficient d'une bonne efficacité productive (mesurée par le ratio « valeur ajoutée brute / production agricole » qui est de 40% contre 33% toutes exploitations laitières françaises confondues) du fait principalement de la valorisation des produits dans les filières fromagères. Elles sont également favorisées par un poids plus limité du service de la dette (le ratio « annuités / production agricole » est de 24% contre 39% dans les unités intensives de plaine). Du fait de leur dimension économique plus réduite, ces deux atouts ne suffisent pas à l'obtention de meilleurs revenus que dans la plupart des autres catégories étudiées. Le résultat net d'exploitation par emploi familial s'élève ainsi à 10 100 euros dans ces unités contre 11 000 euros dans les systèmes herbagers de plaine et 14 000 euros dans les systèmes intensifs de plaine avec maïs non limité.

**Tableau 3-5 : Résultats économiques et aides directes dans les exploitations laitières en 1999 (euros)**  
- Analyse selon la typologie SEB 1 -

	Rhône-Alpes				France					
	Montagne		Plaine	Total	Montagne		Plaine			Total
	Maïs	Her-bager	Maïs limité		Maïs	Her-bager	Maïs non limité	Maïs limité	Her-bager	
Echantillon	50	68	27	157	172	326	918	766	192	2374
Univers	2 550	6 650	1 300	11 100	8 800	21 100	48 800	42 700	10 600	132 000
Production agricole totale	100 300	54 000	102 900	72 600	87 200	58 300	137 800	106 400	87 000	107 500
dont produit lait (%)	68%	70%	57%	65%	66%	71%	55%	56%	48%	57%
EBE (euros)	47 300	29 500	48 300	36 400	42 000	32 500	57 400	46 700	41 500	47 700
Résultat Net d'Exploit.	21 200	14 500	19 900	16 700	18 400	15 700	23 900	19 600	16 400	20 200
Aides directes totales (euros)	12 400	7 600	12 400	9 800	13 700	10 100	16 000	14 300	16 200	14 400
Valeur Ajoutée / Production	36%	42%	37%	38%	34%	40%	33%	33%	32%	33%
Annuités / EBE	32%	21%	28%	26%	31%	24%	39%	34%	37%	35%
RNE / UTAF (euros)	12 500	9 200	12 700	10 500	11 000	10 100	14 000	12 400	11 000	12 500
Autofinancement Net / Actif	3,6%	3,6%	2,3%	3,3%	2,0%	3,9%	0,2%	1,6%	-0,8%	1,1%
Aides directes totales	12 400	7 600	12 400	9 800	13 700	10 100	16 000	14 300	16 200	14 400
Aides directes / UTA	7 000	4 800	7 500	6 000	8 000	6 400	8 800	9 000	10 800	5 900
Aides directes / SAU	200	170	200	180	210	180	240	200	210	210
Aides directes / EBE	26%	26%	26%	27%	32%	31%	31%	28%	39%	30%
Paiements COP	4 700	1 600	10 900	4 000	5 400	1 400	14 200	11 000	9 900	10 200
Primes animales	1 200	300	700	700	2 200	1 400	900	2 400	2 700	1 700
Aides directes dév. Rural	5 500	5 100	300	4 400	5 200	6 400	60	300	2 000	1 600
<i>Dont MAE</i>	800	1 700	30	1 300	900	2 100	60	200	1 800	600
<i>Dont ICHN</i>	4 700	3 300	30	3 100	4 300	4 300	0	90	300	1 100
Autres Aides directes	1 000	600	400	700	900	900	900	700	700	900

Sources : RICA France 1999 / INRA Nantes

Parmi les exploitations laitières de montagne, il convient également de considérer le cas des 8 800 unités ayant un système fourrager à base (pour partie) de maïs. Comparativement aux unités herbagères, elles sont plus grandes (177 000 kg de quota contre 124 000 kg), plus intensives (1,31 UGB herbivores par hectare) et plus aidées (13 700 euros dont 38% au titre de l'ICHN et des mesures agri-environnementales). Avec une moindre efficacité productive et un endettement plus conséquent, elles dégagent, en moyenne, un meilleur résultat net par emploi familial (11 000 euros).

*\* Une diversité importante des systèmes laitiers au sein de Rhône-Alpes montagne*

Au sein des 11 100 exploitations laitières situées en Rhône-Alpes, 6 600 sont localisées en montagne et appartiennent au système herbager. Ces unités ont, en moyenne, une faible dimension économique (108 000 kg de quota laitier, 46 hectares) et un niveau limité d'intensification des superficies fourragères (0,92 UGB herbivores par hectare). Particulièrement efficaces (42% pour le ratio « valeur ajoutée brute / production agricole ») et peu endettées (les annuités représentent 21% de l'EBE), elles dégagent un résultat net d'exploitation par emploi familial modeste (9 200 euros). Comparativement aux unités de plaine avec maïs non limité, elles ont une production laitière par emploi deux fois plus faible, reçoivent deux fois moins d'aides directes et ont un revenu par emploi inférieur de 35%.

Les 2 500 exploitations laitières de Rhône-Alpes montagne relevant du système maïs disposent de 62 hectares pour 190 900 kg de quota. Légèrement plus intensives que les exploitations herbagères (1,24 UGB herbivore par hectare), elles regroupent des vaches laitières plus productives (5 300 kg par vache et par an contre seulement 4 300 dans le cas précédent). Plus aidées (12 400 euros dont 4 700 euros d'aides directes au titre des superficies de céréales et d'oléo-protéagineux), elles dégagent un résultat net par emploi familial de 12 500 euros, comparable à celui obtenu par les exploitations laitières de plaine avec maïs limité.

3-1-4- L'Impact mécanique d'une baisse du prix du lait dans les systèmes laitiers

Pour analyser l'impact potentiel sur le résultat courant avant impôt (et avant paiement des cotisations sociales) d'une baisse non compensée du prix du lait, il est proposé de retenir deux hypothèses : la première considère une baisse de prix unilatérale de 10%, quel que soit le mode de valorisation industrielle du produit. Ce niveau de baisse, utilisé à titre d'exemple pour le calcul, serait très probablement insuffisant pour permettre à l'Union Européenne de se positionner au niveau des prix pratiqués par certains grands pays exportateurs (Australie, Nouvelle-Zélande). De plus, au regard d'études récentes (Gohin, Guyomard, 2001), il est inférieur à celui qui résulterait d'une suppression des quotas laitiers (entre -18% et -25% selon les sources). Dans l'hypothèse d'un ajustement entre prix d'intervention et prix de marché, il est en revanche proche de l'impact mécanique des mesures de l'accord de Berlin (baisse de 15% du prix compensée par une revalorisation des aides directes à hauteur de 50 à 60%). La seconde hypothèse considère une baisse de 30 euros pour 1 000 litres de lait soit une variation absolue identique du prix du lait quelle que soit la valorisation initiale.

Partant des données disponibles dans le RICA, un prix moyen pour 1 000 litres de lait a été estimé pour les différentes catégories d'exploitations laitières, en rapportant le produit brut lait à la production laitière en volume. Cette estimation doit être considérée avec prudence compte tenu de la méthode de calcul retenue et des variations importantes observées au sein de chaque groupe. Le prix moyen estimé pour 1 000 litres de lait (330 euros en moyenne nationale) passe ainsi de 323 euros dans les exploitations herbagères de plaine à 375 euros dans les unités herbagères de Rhône-Alpes montagne.

**Tableau 3-6 : Effets de deux hypothèses de baisse du prix du lait sur les systèmes laitiers**  
*- Analyse selon la typologie SEB 1 -*

	Rhône-Alpes				France					
	Montagne		Plaine	Total	Montagne		Plaine			Total
	Maïs	Her -bager	Maïs limité		Maïs	Her -bager	Maïs non limité	Maïs limité	Her -bager	
Nombre d'exploitations	2 550	6 650	1 300	11 100	8 800	21 100	48 800	42 700	10 600	132 000
Prix du lait (euros/1000 l)	367	375	342	350	338	352	325	328	323	330
<b>Impact d'une baisse du prix du lait de 10%</b>										
En euros	-6 800	-3 800	-5 800	-4 700	-5 700	-4 100	-7 600	-6 000	-4 200	-6 100
En % du résultat courant	-26%	-21%	-21%	-22%	-24%	-21%	-24%	-23%	-18%	-23%
<b>Impact d'une baisse du prix du lait de 30 euros pour 1000 litres de lait</b>										
En euros	-5 800	-3 200	-5 400	-4 100	-5 300	-3 700	-7 300	-5 700	-4 000	-5 900
En % du résultat courant	-22%	-18%	-20%	-19%	-23%	-19%	-23%	-22%	-18%	-22%

Sources : RICA France 1999 / INRA Nantes

Une baisse mécanique (c'est à dire à structures et productivités constantes) du prix du lait de 10% se traduit, sur l'ensemble des exploitations laitières françaises, par une perte moyenne de production laitière, exprimée en valeur, de 6 100 euros, soit l'équivalent d'une diminution de résultat courant de 23%. La perte de chiffre d'affaires est, en valeur absolue, beaucoup plus forte dans les unités de plaine, notamment celles de maïs non limité où les volumes globaux de production sont conséquents (-7 600 euros, soit -24% du résultat courant). Dans les systèmes herbagers de montagne, la baisse de résultat courant est, en valeur relative, un peu moins accentuée (-21%). Dans l'hypothèse d'une baisse du prix du lait de 30 euros par 1 000 litres, la baisse de revenu serait de 22% toutes exploitations laitières confondues et de 18% dans les systèmes herbagers de la zone étudiée.

Au-delà des quelques écarts observés entre systèmes, il apparaît clairement qu'une baisse de prix, même modeste (le taux de 10% étant largement inférieur à ce qui est parfois évoqué par les partisans d'une libéralisation accrue du secteur), aurait déjà un impact économique conséquent, notamment dans les unités de montagne où les niveaux initiaux de revenus sont déjà particulièrement modestes. Dans une telle hypothèse, l'octroi de paiements compensatoires apparaît être indispensable pour de très nombreuses exploitations laitières, notamment celles peu performantes disposant de marges d'adaptation limitées. Sans compensation de ces éventuelles futures baisses de prix, le risque est grand de voir s'accroître une nouvelle fois la restructuration du secteur, jugée pour beaucoup comme incompatible avec les nouveaux enjeux territoriaux et environnementaux de l'agriculture.

### **3-2- Des performances économiques contrastées entre exploitations laitières**

L'analyse des exploitations laitières selon leur localisation et leur système fourrager, précédemment exposée, permet déjà d'offrir une certaine vision de la réalité du secteur. Dans cette partie, l'accent est mis sur les écarts de performances économiques rencontrés entre les exploitations laitières d'une même zone géographique (France, France montagne, Rhône-Alpes montagne). L'objectif est de mettre en évidence, derrière les valeurs moyennes souvent prises en référence, l'existence d'une très forte hétérogénéité de résultats économiques. De même, cette approche permet de mieux saisir la position respective des unités de production face à une éventuelle baisse du prix du lait.

### 3-2-1- Une classification des exploitations selon cinq classes de performances économiques

Les recherches conduites sur les agriculteurs en difficulté financière ont souligné l'ampleur des différences de résultats économiques entre les entreprises agricoles (Blogowski et al, 1995). Ces différences, cumulées sur plusieurs années, se traduisent par des situations financières contrastées, avec une forte rentabilité pour certaines et un état proche de la défaillance pour d'autres. En économie de marché, la performance économique d'une entreprise agricole mesure sa capacité à affronter la concurrence vis à vis des autres unités produisant les mêmes biens (Beynet, 1998). Elle est toujours relative aux résultats obtenus par les autres entreprises, voisines géographiquement ou plus éloignées mais présentes sur le même marché européen. Cette capacité concurrentielle, qui évolue dans le temps, en fonction des innovations mises en œuvre et des investissements réalisés, traduit à la fois l'efficacité technique de l'entreprise et son positionnement tant à l'achat qu'à la vente par rapport aux prix des facteurs et des produits.

Une méthode de classification des exploitations, mise en œuvre à l'INRA de Nantes et distinguant cinq classes dites de « performances économiques » est proposée. Elle s'appuie sur la combinaison des quatre ratios suivants :

- ***L'efficacité productive ( $R1 = \text{Valeur ajoutée brute} / \text{Production agricole}^{15}$ )***. Cet indicateur permet de rendre compte de l'efficacité interne du système de production. La valeur ajoutée correspond à la différence entre la valorisation de la production et le coût des consommations intermédiaires. Ce ratio permet de distinguer les exploitations qui dégagent une valeur ajoutée brute en ayant un volume de production important de celles qui obtiennent la même valeur ajoutée brute mais avec un volume de production plus réduit. Dans une hypothèse de baisse des prix, les unités du premier cas seraient, en effet, plus fragilisées et donc moins compétitives que celles du second.
- ***Le service de la dette sur excédent brut d'exploitation ( $R2 = \text{Annuités} / \text{EBE}^{16}$ )***. Cet indicateur mesure la capacité d'une entreprise à faire face à la charge de sa dette. Plus que le seul montant des frais financiers, qui indique le coût de la rémunération du capital emprunté, celui du service de la dette (frais financiers à court et long terme + remboursement du capital des emprunts de plus d'un an) prend en compte l'ensemble des charges de la dette que les exploitations doivent financer à partir de l'excédent brut.
- ***Le résultat net d'exploitation par unité de travail agricole familial ( $R3 = \text{RNE}^{17} / \text{UTAF}$ )***. Cet indicateur est déterminant de la pérennité des entreprises agricoles. Tout agriculteur cherche à le maximiser ou à l'optimiser en fonction de ses propres besoins et des perspectives qu'il donne à son entreprise. Aussi, le revenu (revenu net d'exploitation ou revenu disponible) a toujours été au cœur des analyses économiques menées en agriculture.

---

<sup>15</sup> Les achats d'animaux sont déduits. Les subventions d'exploitation sont exclues.

<sup>16</sup> EBE = Valeur ajoutée brute – Impôts et taxes – Frais de personnel (salaires et charges sociales) + Remboursement forfaitaire de la TVA + Subvention d'exploitation + Indemnités d'assurance

<sup>17</sup> RNE = Résultat courant avant impôt – Charges sociales de l'exploitant

- **L'autofinancement net rapporté à l'actif total du bilan ( $RA=AFN^{18} / TB$ ).** Cet indicateur mesure la capacité d'une entreprise à autofinancer de nouveaux investissements. Indépendant des conventions comptables relatives au calcul des amortissements, à la rémunération forfaitaire du travail familial ou des capitaux personnels, l'autofinancement net prend en compte la rémunération réelle du travail de l'exploitant et de sa famille, mesurée par le montant des prélèvements privés (comprenant les charges sociales de l'exploitant et les prélèvements familiaux).

La typologie proposée tente de concilier la pertinence des ratios avec leur caractère usuel. Le ratio d'efficacité productive a été retenu car les analyses discriminantes prenant en considération plusieurs dizaines d'indicateurs font souvent ressortir sa pertinence pour expliquer les écarts de revenu. L'indicateur de revenu s'est imposé par la fréquence de son emploi, notamment dans les analyses de groupe réalisées par les Centres de gestion. L'indicateur d'autofinancement s'est révélé indispensable pour apprécier l'ajustement entre les résultats, les prélèvements familiaux et la trajectoire des exploitations qui en résulte (croissance ou décapitalisation). Le ratio de charge de la dette (annuités / EBE) a été ajouté pour identifier, parmi les exploitations à faibles performances économiques, celles qui sont aussi fragilisées à court terme par une situation financière dégradée et les distinguer de celles qui le sont essentiellement pour des raisons structurelles (zone à handicaps, petites structures).

La typologie attribue un poids équivalent aux quatre ratios. Pour chacun d'eux, la valeur observée dans chaque exploitation est comparée à la valeur médiane calculée sur l'ensemble des exploitations laitières françaises ( $r1=35,2\%$  ;  $r2=30,1\%$  ;  $r3=11\ 500$  euros ;  $r4=1,1\%$ ).

**Tableau 3-7 : Valeurs déciles des quatre ratios pour les exploitations laitières françaises**

	Valeur Ajoutée brute/ Production (%)	Annuités / EBE (%)	Résultat net / UTA familial (euros)	Autofinancement net / Actif total (%)
Décile 1	16,7	2,1	1 200	-7,4
Décile 2	23,7	12,8	4 900	-3,9
Décile 3	28,2	19,3	7 500	-2,0
Décile 4	31,5	24,9	9 500	-0,2
<b>Décile 5 (médiane)</b>	<b>35,2</b>	<b>30,1</b>	<b>11 500</b>	<b>1,1</b>
Décile 6	37,7	35,8	13 800	2,6
Décile 7	40,8	43,8	16 100	4,1
Décile 8	44,4	52,3	19 600	6,0
Décile 9	49,9	72,6	24 800	9,4

Sources : RICA France 1999 / INRA Nantes

Elaborée « à dire d'experts » et construite pour être d'utilisation simple et facilement accessible par les organisations professionnelles agricoles, la typologie distingue cinq classes de performances économiques. Chaque exploitation (j) obtient une note ( $N_j$ ) correspondant à la somme des notes ( $n_{ij}$ ) caractérisant l'exploitation (j) par rapport à la médiane (M) de chacun des quatre ratios ( $r_i$ ). La note est égale à zéro quand la position est défavorable ( $n_{ij} = 0$  si  $r_{ij} \leq M_{ri}$ ) et égale à un quand elle est favorable ( $n_{ij} = 1$  si  $r_{ij} > M_{ri}$ )<sup>19</sup>. Un cumul des notes ( $N_j = \sum n_{ij}$ ) est réalisé pour chaque exploitation ce qui permet d'identifier cinq classes dites de performances économiques :

<sup>18</sup>  $AFN = EBE - \text{Annuités} - \text{Charges sociales de l'exploitant} - \text{Prélèvements familiaux}$ .

<sup>19</sup> Pour l'indicateur de charge de la dette (Annuités / EBE), la position favorable de l'entreprise correspond à une note inférieure à la médiane ( $n_{ij} = 1$  si  $r_{ij} < M_{ri}$ ).

- « **Très Faible** » : pour les quatre ratios, l'exploitation est en position défavorable par rapport à la valeur médiane du groupe d'appartenance [Nj = 0].
- « **Faible** » : pour trois des quatre ratios, l'exploitation est en position défavorable par rapport à la valeur médiane du groupe d'appartenance [Nj = 1].
- « **Moyenne** » : pour deux des quatre ratios, l'exploitation est en position favorable par rapport à la valeur médiane du groupe d'appartenance [Nj = 2].
- « **Elevée** » : pour trois des quatre ratios, l'exploitation est en position favorable par rapport à la valeur médiane du groupe d'appartenance [Nj = 3].
- « **Très Elevée** » : pour les quatre ratios, l'exploitation est en position favorable par rapport à la valeur médiane du groupe d'appartenance [Nj = 4].

La répartition des exploitations laitières entre les cinq classes de performances économiques est relativement équilibrée. Dans l'hypothèse d'une parfaite indépendance entre les quatre ratios sélectionnés, la méthode de classification retenue aurait théoriquement dû conduire à ce que seulement 6,25% des exploitations soient affectées dans les deux classes extrêmes et 37,5% dans la classe intermédiaire. Pour permettre de mieux saisir l'ampleur des écarts de performances économiques, il sera fréquemment fait référence dans les analyses aux classes extrêmes.

**Tableau 3-8 : Répartition des exploitations laitières selon les cinq classes de performances économiques**

	Distribution théorique		Distribution réelle	
	Nombre	%	Nombre	%
Très Faible	8 250	6,25%	24 000	18,2%
Faible	33 000	25,00%	26 300	19,9%
Moyenne	49 500	37,50%	29 400	22,3%
Elevée	33 000	25,00%	30 300	23,0%
Très Elevée	8 250	6,25%	22 000	16,7%
Ensemble	132 000	100,00%	132 000	100,0%

Sources : RICA France 1999 / INRA Nantes

L'écart entre distribution théorique et distribution observée traduit l'existence d'interrelation entre les quatre ratios mobilisés. L'analyse de corrélation, conduite sur le champ des exploitations laitières, montre l'existence d'une liaison assez forte entre efficacité productive et revenu. Elle est, en revanche, moins intense pour la plupart des autres combinaisons.

**Tableau 3-9 : Corrélation entre les quatre ratios (calcul sur le champ des exploitations laitières)**

	Valeur ajoutée brute / Production (%)	Annuités / EBE (%)	Résultat net / UTA familial (euros)	Autofinancement net / Actif total (%)
Valeur ajoutée brute / Production (%)	1,00	-0,14	0,43	0,19
Annuités / EBE (%)	-0,14	1,00	-0,18	-0,08
Résultat net / UTA familial (euros)	0,43	-0,18	1,00	0,23
Autofinancement net / Actif total (%)	0,19	-0,08	0,23	1,00

Sources : RICA France 1999 / INRA Nantes

La typologie proposée, dite de « performances économiques », permet de créer une hiérarchie entre exploitations laitières sur la base de quatre ratios. La performance est ainsi appréciée en terme relatif. Il ne peut en aucun cas être considéré que les unités les moins performantes ne sont pas susceptibles de se pérenniser. De même, il serait parfaitement abusif et risqué de considérer que les unités ayant une performance économique dite « très élevée » soient toutes capables d'affronter une libéralisation accentuée du secteur laitier. La pérennité d'une exploitation n'est pas uniquement liée à la structure de son compte de résultat ou de son bilan. Elle dépend également d'un ensemble d'autres paramètres non pris en compte dans ce travail.

### 3-2-2- Des exploitations fragiles et potentiellement sensibles à une baisse du prix du lait

Dans la méthode de classification retenue, la valeur médiane prise en référence pour les quatre ratios a été calculée sur le champ global des 132 000 exploitations laitières françaises. L'observation de la valeur médiane de ces quatre ratios sur le champ plus limité des seules exploitations laitières de montagne conduit à des résultats différents. Ainsi, la médiane est meilleure pour trois des quatre ratios : l'efficacité productive (39% contre 35%) ; le service de la dette (22% contre 30%) ; l'autofinancement net (3% contre 1%). En revanche, les exploitations laitières de montagne ont une valeur médiane moins favorable pour l'indicateur de résultat net par emploi familial (9 800 euros contre 11 500 euros). Les valeurs médianes observées en Rhône-Alpes montagne sont très proches de celles précisées ci-dessus pour la montagne.

**Tableau 3-10 : Valeurs médianes des quatre ratios pour différentes zones géographiques***- Pour les exploitations laitières -*

	Rhône-Alpes / Montagne	Rhône-Alpes	France / Montagne	France
Nombre d'exploitations	9 200	11 100	29 900	132 000
R1 : Valeur ajoutée brute / Production totale	40%	39%	39%	35%
R2 : Annuités / Excédent Brut d'Exploitation	22%	22%	22%	30%
R3 : Résultat net d'exploitation / UTAF (euros)	9 800	9 900	9 800	11 500
R4 : Autofinancement net / Actif total au bilan	3%	3%	2%	1%

Source : RICA France 1999 / INRA Nantes

*\* 5 500 exploitations de Rhône-Alpes montagne ont des performances économiques élevées*

Parmi les 132 000 exploitations laitières françaises, 40% d'entre elles sont considérées comme performantes ou très performantes (soit 52 300 unités, dont 14 300 localisées en montagne). A l'opposé 38% sont considérées comme faiblement ou très faiblement performantes (soit 50 200 unités, dont 7 900 localisées en montagne).

**Tableau 3-11 : Répartition des exploitations laitières selon cinq classes de performances économiques :**  
- Nombre d'exploitations par classe et poids relatif (%) -

Performances économiques	TF : Très Faible	F : Faible	M : Moyenne	E : Elevée	TE : Très Elevée	Ensemble
France	24 000 18%	26 200 20%	29 400 22%	30 300 23%	22 000 17%	132 000 100%
France/montagne	2 900 10%	5 000 17%	7 600 26%	8 000 27%	6 300 21%	29 900 100%
Rhône-Alpes	1 400 12%	2 100 19%	2 200 20%	2 900 26%	2 600 23%	11 100 100%
Rhône-Alpes/montagne	900 10%	1 900 21%	1 800 19%	2 500 27%	2 100 23%	9 200 100%

Source : RICA France 1999 / INRA Nantes

Parmi les 9 200 exploitations laitières de Rhône-Alpes situées en montagne, 50% appartiennent aux deux classes extrêmes favorables tandis que 31% se trouvent dans les classes considérées comme peu performantes.

*\* Des écarts importants de résultats économiques entre classes de performances économiques*

L'analyse des principales caractéristiques moyennes des exploitations laitières réparties selon les classes de performances économiques, permet de prendre acte de l'existence d'une très forte hétérogénéité de situation au sein de chaque zone géographique étudiée. Contrairement aux analyses traditionnelles privilégiant les quartiles de revenu, cette approche multicritères a pour principal intérêt d'écarter, pour partie, l'effet joué par la dimension économique. Ainsi les écarts de résultats économiques ne s'expliquent pas uniquement par l'existence de différences au niveau des facteurs de production mobilisés (terre, cheptel, travail).

Au niveau national, les 52 300 exploitations laitières performantes dégagent, en moyenne, un résultat net par emploi de 19 000 euros pour une superficie de 70 hectares et un quota laitier de 201 600 kg. Moins dépendantes en aides directes (36% du résultat courant), ces unités ont une bonne efficacité productive (42%) et un endettement plutôt limité (le ratio annuités / EBE est de seulement 21%).

**Tableau 3-12 : Caractéristiques moyennes des exploitations laitières selon la zone**  
 - Analyse selon les classes de performances économiques extrêmes -

Région	Rhône-Alpes montagne			France montagne			France		
	TF et F	E et TE	Total	TF et F	E et TE	Total	TF et F	E et TE	Total
Performances économiques									
Nombre d'exploitations	2 800	4 600	9 200	7 900	14 400	29 900	50 200	52 300	132 000
Unités de travail agricole	1,57	1,71	1,64	1,65	1,61	1,62	1,70	1,75	1,72
- dont UTA salariées	0,03	0,03	0,03	0,08	0,02	0,04	0,14	0,08	0,11
UGB herbivores	39	51	51	55	54	54	64	70	67
Vaches laitières	23	31	27	29	29	29	32	36	34
Quota laitier (kg)	104 000	147 000	131 000	139 200	140 200	139 700	178 000	201 600	193 000
Prod. par vache laitière (kg)	4 400	4700	4 700	4 700	4 800	4 800	5 500	5 700	5 600
UGB herbivores / Ha de SFP	0,98	1,03	1,03	1,09	1,06	1,09	1,51	1,52	1,52
Superficie agricole utile (ha)	45	56	50	58	58	57	66	67	67
SFP/SAU	87%	88%	88%	87%	88%	88%	63%	68%	66%
Production agricole totale	48 700	78 800	66 800	63 500	70 200	66 900	103 100	110 000	107 500
- dont % de production laitière	69%	70%	69%	69%	69%	69%	53%	60%	57%
Aides directes (euros)	8 000	10 100	8 900	10 700	11 600	11 200	14 500	13 900	14 400
Excédent brut d'exploitation	19 300	44 900	34 500	25 800	42 000	35 300	36 600	57 200	47 700
Résultat Net d'Exploitation	4 900	24 300	16 400	5 800	23 800	16 500	8 000	31 400	20 200
Aides directes/Résultat courant	105%	36%	44%	115%	42%	54%	119%	36%	54%
Valeur ajoutée / Production (%)	26%	45%	39%	27%	44%	38%	24%	42%	33%
Annuités / EBE (%)	49%	18%	25%	54%	17%	26%	59%	21%	35%
RNE / UTAF (euros)	3 200	14 600	10 200	3 800	15 100	10 500	5 100	19 000	12 500
AFN / Actif total (%)	0,5%	5,7%	3,6%	-1,1%	5,6%	3,2%	-2,9%	5,0%	1,1%
Prix du lait (euros / 1000 l)	349	389	372	334	355	347	325	333	330

Source : RICA France 1999 / INRA Nantes

A l'opposé, les 50 200 exploitations laitières peu performantes dégagent, en moyenne, un résultat net par emploi familial quatre fois inférieur (5 100 euros) avec une superficie proche (64 hectares) et un quota laitier de 178 000 kg (soit -13%). Ces unités sont pénalisées par leur fort endettement (les annuités représentent 59% de l'EBE), mais surtout par leur très faible efficacité productive (24%). La compétence de l'éleveur, la maîtrise de son système technique (coûts alimentaires, frais vétérinaires, qualité du lait...), le mode de valorisation des produits et les potentialités agronomiques des sols sont autant d'éléments qui concourent, de manière parfois cumulée, aux écarts importants observés sur cet indicateur.

A l'échelle de Rhône-Alpes montagne, le résultat net d'exploitation s'élève à 14 600 euros par emploi familial dans les unités performantes, soit -23% par rapport aux unités performantes prises au niveau national. Les exploitations de Rhône-Alpes à faibles performances économiques ont un revenu par emploi familial de 3 200 euros, contre 3 800 euros en montagne et 5 100 euros en moyenne nationale. Leur niveau d'endettement (ratio égal à 49%) apparaît comme relativement faible en comparaison des valeurs observées dans les autres régions et leur efficacité productive meilleure qu'en moyenne nationale. Le niveau d'autofinancement demeure positif à la différence des autres régions, grâce en particulier à un faible montant de prélèvements privés (il est inférieur de 30% aux exploitations laitières de montagne à faible performance).

L'effet « quota laitier » est plus important qu'en moyenne nationale. Les exploitations à performances élevées ont un quota supérieur de 40% (soit +43 000 kg) à celui des unités peu performantes. La surface agricole et le nombre d'emplois sont, en revanche, assez proches entre les classes extrêmes. La spécialisation laitière, le niveau d'intensification des surfaces fourragères ou le rendement laitier sont comparables. Les aides directes étant octroyées, pour la plupart, sur la base des facteurs de production disponibles (surface ou cheptel), le montant moyen par exploitation est voisin entre les classes extrêmes. Cependant, les exploitations peu performantes, pour lesquelles les aides directes représentent déjà 105% du résultat courant avant la montée en puissance de la réforme de l'Agenda 2000, seront, à l'avenir, particulièrement sensibles aux choix communautaires qui seront pris en matière de répartition des aides directes.

*\* Le prix du lait explique-t-il à lui seul les écarts de revenus ?*

En Rhône-Alpes montagne, le prix du lait passe de 349 euros par 1000 litres à 389 euros par 1 000 litres entre les classes extrêmes de performances économiques, soit un écart de 40 euros (contre 21 euros dans l'ensemble des zones de montagne et 8 euros au niveau national). Le prix du lait est donc responsable de 24% (soit 4 600 euros) de l'écart de résultat courant entre les classes extrêmes, contre 15% en zone montagne et moins de 7% en moyenne nationale. Dans l'hypothèse d'un prix du lait à 389 euros par 1 000 litres pour toutes les exploitations de Rhône-Alpes montagne, le Résultat Net d'Exploitation par emploi familial des unités faiblement performantes serait multiplié par deux passant de 3 200 euros à 6 300 euros. De même, le ratio « valeur ajoutée brute / production agricole » augmenterait de six points pour atteindre 32% et celui « annuités/EBE » baisserait de huit points (de 49% à 41%).

**Tableau 3-13 : Caractéristiques moyennes des exploitations laitières selon les régions de Savoie**

*- Analyse selon les classes de performances économiques extrêmes -*

Région	Zone Beaufort			Avant pays et Bauges			Savoie		
	TF et F	E et TE	Total	TF et F	E et TE	Total	TF et F	E et TE	Total
Performances économiques									
Nombre d'exploitations	20	50	88	44	80	154	64	130	242
Unités de travail agricole	1,98	2,02	1,99	1,73	1,89	1,89	1,81	1,94	1,92
- dont UTA salariées	0,15	0,03	0,07	0,08	0,04	0,07	0,10	0,03	0,07
UGB herbivores	58	56	55	55	61	61	56	59	59
Vaches laitières	41	39	39	34	39	39	36	39	39
Quota laitier (litres)	139 000	161 500	150 500	176 500	207 100	204 500	165 000	190 000	186 000
UGB herbivores / Ha de SFP	0,67	0,75	0,72	0,97	1,09	1,06	0,87	0,96	0,93
Superficie agricole utile (ha)	117	97	98	70	68	72	84	80	81
Production agricole totale	81 700	94 500	88 100	80 000	99 300	96 200	80 500	97 500	93 100
- dont % de production laitière	87%	77%	78%	77%	76%	76%	80%	77%	78%
Aides directes (euros)	11 200	12 600	11 900	10 000	11 300	11 800	10 300	11 800	11 300
Excédent brut d'exploitation	33 800	55 800	47 600	29 800	54 800	47 300	31 100	55 200	47 200
Résultat Net d'Exploitation	9 800	31 900	24 100	8 600	31 900	24 000	9 000	31 900	24 000
Valeur ajoutée / Production (%)	27%	47%	41%	28%	46%	39%	27%	46%	40%
Annuités / EBE (%)	56%	18%	30%	49%	18%	28%	51%	18%	29%
RNE / UTAF (euros)	5 600	17 000	13 000	5 700	17 800	13 400	5 700	17 400	13 200
AFN / Actif total (%)	-2,7%	6,2%	3,2%	-2,5%	5,2%	2,0%	-2,6%	5,6%	2,4%
Prix du lait (euros / 1000 l)	532	543	543	360	375	371	415	440	433

Source : CER Savoie, 1999/2000

Le rôle joué par le prix du lait dans les écarts de performances économiques est cependant à nuancer. Les écarts de prix estimés en moyenne dans le RICA sont nettement plus faibles que ceux constatés entre les IGP savoyardes et moyenne nationale (autour de 80 euros par 1 000 litres). Dans ce sens, le traitement des données du Centre de Gestion de Savoie (242 exploitations laitières), réalisé selon la typologie de performances économiques, apporte un éclairage intéressant.

De cette analyse, il ressort que la proportion d'exploitations à faibles performances économiques est identique entre la zone Beaufort où le prix moyen du lait est de 543 euros par 1000 litres et d'autres zones (Avant Pays et Bauges) où le prix est nettement plus faible (371 euros par 1000 litres). Un prix élevé du lait permet à certaines exploitations de faible dimension des zones difficiles (Haute montagne savoyarde) de bénéficier de performances économiques équivalentes aux zones plus favorisées.

L'étude des écarts de performances économiques à partir des données du Centre de Gestion de Savoie confirme, pour l'essentiel, les résultats présentés précédemment avec le RICA. Outre une déclinaison selon les petites régions agricoles, elle donne une indication précieuse sur des exploitations de plus grande dimension économique (le RICA s'intéresse à certaines petites unités, classiquement non adhérentes des Centres de gestion)<sup>20</sup>.

*\* Une baisse du prix du lait de 10% affecterait fortement les exploitations à faibles performances économiques*

Suivant la même logique que ce qui avait prévalu pour les différents systèmes productifs, l'impact d'une baisse non compensée du prix du lait de 10% est testé en fonction des cinq classes de performances économiques. Cette hypothèse suppose une baisse unilatérale du prix du lait. En d'autres termes, il n'est pas pris en compte, dans cet exemple, l'existence d'une potentielle meilleure résistance à la baisse de certains bassins de production comme celui des Alpes du Nord (liée notamment à une maîtrise plus importante des filières et/ou à une non concurrence directe entre le marché des fromages AOC et celui de produits laitiers banalisés).

Une baisse du prix du lait de 10% entraîne une diminution moyenne de résultat courant de 23% sur l'ensemble des exploitations laitières françaises, mais de 39% pour les unités très faiblement performantes. Les unités les plus performantes subissent, elles aussi, un recul important de leur revenu en valeur absolue (6 600 euros), mais celui-ci apparaît comme moins dramatique en valeur relative (-17%). Cela est d'autant plus vrai que ces unités pourraient, à moyen terme, être les principales gagnantes de la restructuration induite par la baisse de prix. L'impact moyen d'une baisse de prix de 10% est comparable en valeur relative dans les unités de Rhône-Alpes montagne, la pénalisation est cependant très légèrement atténuée dans le cas de la seconde hypothèse testée (-30 euros par 1000 litres).

---

<sup>20</sup> Les écarts de valorisation des consommations expliquent une part également importante des différences de performances économiques. Par exemple au sein de Rhône-Alpes montagne, le ratio charges en aliments du bétail sur production animale varie de 12% pour les exploitations de faibles performances économiques à 18% pour les exploitations de performances économiques élevées.

**Tableau 3-14 : Impact d'une baisse du prix du lait de 10% et 30 euros par 1000 litres**  
 - Analyse selon les classes de performances économiques extrême -

Région	Rhône-Alpes montagne			France montagne			France		
	TF et F	E et TE	Total	TF et F	E et TE	Total	TF et F	E et TE	Total
Nombre d'exploitations	2 800	4 600	9 200	7 900	14 400	29 900	50 200	52 300	132 000
Prix du lait (euros / 1000 l)	349	389	372	334	355	347	325	333	330
Résultat courant	7 900	28 700	20 200	10 000	28 200	20 600	14 100	38 500	26 900
-10% du prix du lait (en euros)	-3 300	-5 500	-4 600	-4 400	-4 800	-4 600	-5 500	-6 600	-6 100
soit un résultat courant (euros)	4 600	23 300	15 600	5 600	23 400	16 000	8 600	31 900	20 700
-soit en % du résultat courant	-42%	-19%	-23%	-44%	-17%	-22%	-39%	-17%	-23%
- 30 euros / 1000 l de lait (euros)	-3 000	-4 400	-3 900	-4 100	-4 300	-4 200	-5 300	-6 200	-5 900
Soit un résultat courant (euros)	4 900	24 300	16 300	6 000	24 000	16 400	8 800	32 300	21 000
- soit en % du résultat courant	-38%	-15%	-19%	-42%	-15%	-20%	-38%	-16%	-22%

Source : RICA France 1999 / INRA Nantes

Ces estimations, envisagées à structures et productivités constantes, ne fournissent pas véritablement une évaluation de la capacité de résistance à long terme des exploitations laitières. Elles montrent cependant la nécessité, à court terme, de compenser une éventuelle baisse de prix du lait par des aides directes. Le choix des décideurs communautaires de ne compenser que partiellement la baisse de prix programmée dans le secteur laitier entre 2005 et 2008 aura donc, inmanquablement, certaines conséquences économiques fâcheuses pour les unités peu performantes ou incapables de saisir de nouvelles opportunités de croissance.

Le pari qui consiste à considérer que les unités productrices de lait localisées dans les Alpes du Nord n'auront pas à subir la baisse de prix du fait du dynamisme des filières locales devient alors un pari nécessaire. Dans l'hypothèse d'une libéralisation accrue du secteur laitier au niveau européen, les acteurs locaux de la filière se doivent de réfléchir à la manière de maîtriser localement la répartition des droits à produire entre exploitations et/ou d'instaurer un contrôle rigoureux des quantités de lait pouvant bénéficier d'un écoulement à des prix préférentiels (via la transformation fromagère).

## CONCLUSION

Depuis l'instauration du régime des quotas laitiers en 1984, les exploitations laitières des Alpes du Nord sont parvenues à maintenir leur volume global de livraisons de lait. Cette évolution, plus favorable que celle observée dans la plupart des autres bassins de production français, résulte de la combinaison de plusieurs facteurs complémentaires : une maîtrise de la production nationale de lait enrayant le processus engagé au cours des années soixante-dix de concentration de la production vers le grand Ouest ; une politique nationale administrée des droits à produire permettant la redistribution de références laitières disponibles à certains producteurs considérés comme prioritaires (dont ceux de montagne) ; une forte dynamique des filières locales, conduisant à une transformation du lait sous la forme de fromages protégés juridiquement par des signes officiels de qualité (AOC et IGP) ; une gestion locale efficace des références laitières s'appuyant sur un réseau de petites entreprises de collecte. La situation respective des trois départements nord alpins est cependant contrastée. En Isère, la diminution des livraisons souligne un certain recul du secteur laitier, sans doute en partie liée à la présence d'entreprises de collecte aux stratégies supra départementales, et parallèlement à l'existence de plus grandes possibilités de diversification des activités agricoles. Dans les deux départements de Savoie, le relatif maintien des exploitations laitières professionnelles s'explique par un recul marqué des unités « non professionnelles » et par une amélioration sensible de la productivité du travail.

Les exploitations laitières des Alpes du Nord, particulièrement extensives, bénéficient, en moyenne, d'une meilleure efficacité productive (ratio « valeur ajoutée / production agricole ») que les unités laitières de plaine et d'un taux d'endettement plus faible. Favorisées par un prix du lait plus rémunérateur et l'obtention d'aides directes ciblées (indemnités compensatoires de handicaps naturels et mesures agri-environnementales), elles sont, en revanche, pénalisées par leur faible dimension économique. De ce fait, elles dégagent, en moyenne, un revenu par emploi agricole inférieur d'environ 20% à la moyenne nationale. Derrière cette image, plutôt monolithique et largement véhiculée, l'analyse conduite selon cinq classes de performances économiques souligne l'existence, dans tous les bassins de production (y compris celui des Alpes du Nord), d'une très forte hétérogénéité de situations économiques. Si la méthode de classification retenue peut être discutée quant au choix des quatre ratios ou à leur mode de pondération, elle offre en revanche la possibilité d'un regard intéressant sur la relation entre taille des structures et niveau de performance. Cette approche rappelle que la compétitivité ne doit pas être uniquement appréhendée sur la base de critères tels que la productivité du travail, la dimension économique ou l'importance du résultat courant. Elle montre que la compétence technique de l'exploitant, sa stratégie d'investissement et la rationalité interne de son système de production sont et resteront des éléments majeurs de leur capacité concurrentielle. Dans ce sens, l'amélioration de la valorisation des consommations intermédiaires reste une marge de manœuvre importante pour les exploitations laitières des Alpes du Nord.

Dans l'optique où les décideurs communautaires privilégieraient à l'avenir une libéralisation accrue du secteur laitier (par une suppression des quotas laitiers ou une baisse non compensée du prix du lait), les exploitations laitières performantes des Alpes du Nord ne seraient pas nécessairement plus affectées sur le plan économique que les grandes unités peu performantes de l'Ouest de la France. Compte tenu des faibles niveaux de revenus des nombreuses exploitations faiblement performantes, la question de la compensation des baisses de prix par des aides directes est néanmoins posée. Dans un tel schéma, un système de compensation basé sur les superficies fourragères serait, pour les exploitations nord alpines plus profitable qu'un système assis sur le niveau de quota laitier.

L'analyse de l'impact d'une baisse non compensée du prix du lait de 10% sur le résultat courant donne un premier élément de cadrage, mais il ne constitue pas, à lui seul, un indicateur suffisant pour mesurer la capacité de résistance des exploitations. Cette dernière résulte de l'imbrication de nombreux autres paramètres, parfois difficilement accessibles à partir des bases de données disponibles : le revenu du ménage (une part croissante des conjoint(e)s exerce une activité professionnelle en dehors de l'exploitation) ou le cycle de vie de l'entreprise (les unités en phase de décapitalisation sont plus résistantes à court terme que celles en phase de croissance). Outre son impact instantané, les conséquences économiques d'une baisse du prix du lait doivent bien entendu être appréciées, sur le long terme, à la lumière des gains de productivité et des restructurations induites par les phénomènes démographiques. La poursuite du mouvement d'agrandissement des exploitations laitières, qui pourrait probablement permettre, à terme, une plus grande libéralisation du marché, est-elle pour autant compatible avec les nouvelles attentes de la société à l'égard de l'agriculture (sécurité alimentaire, diversification et traçabilité des produits, respect de l'environnement...) ? La réponse à cette question, qui appartient finalement aux décideurs politiques, est encore plus sensible dans les zones de montagne, telles que les Alpes du Nord, où les opportunités de diversification sont souvent limitées et où les agriculteurs participent indirectement à l'économie touristique (*via* l'entretien de surfaces en pente forte, la préservation de la biodiversité, l'ouverture des paysages...).

Dix-sept ans après la mise en œuvre des quotas laitiers et dix ans après la réforme dite de Mac Sharry, les décideurs communautaires souhaitent progressivement basculer une partie des soutiens, de la régulation des marchés (premier pilier de la PAC) vers le développement rural (second pilier). Ce mouvement, opéré pour partie sous la pression des négociations multilatérales de l'OMC, pourrait à l'avenir être favorable aux exploitations laitières de montagne. Les débats actuellement suscités autour de cette réorientation ne doivent cependant pas occulter une réflexion en profondeur sur l'avenir du mécanisme de contingentement du secteur laitier et ses nombreuses implications (sociales, environnementales, territoriales et économiques).

## GLOSSAIRE DES SIGLES

AAUR :	Accord Agricole de l'Uruguay Round
AOC :	Appellation d'Origine Contrôlée
AOP :	Appellation d'Origine Protégée
AFTAlp :	Association des Fromages Traditionnels des Alpes savoyardes
CDOA :	Commission Départementale d'Orientation Agricole
CEMAGREF :	Centre d'Etude de Machinisme Agricole et de Génie Rural des Eaux et Forêts
CER :	Centre d'Economie Rurale
CI :	Consommations Intermédiaires
CIELS :	Commission Interdépartementale de l'Economie Laitière Savoyarde
CTE :	Contrat Territorial d'Exploitation
DDAF :	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
EBE :	Excédent Brut d'Exploitation
FEOGA :	Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole
GIE :	Groupement d'Intérêt Economique
GIS :	Groupement d'Intérêt Scientifique
Ha :	Hectare
ICHN :	Indemnité Compensatrice des Handicaps Naturels
IGP :	Indication Géographique Protégée
INAO :	Institut National des Appellations d'Origine
INRA :	Institut National de la Recherche Agronomique
INSEE :	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
ITFF :	Institut Technique des Fromages Français
MBS :	Marge Brute Standard
OCM :	Organisation Commune des Marchés
OMC :	Organisation Mondiale du Commerce
ONILAIT :	Office National Interprofessionnel du Lait
OTEX :	Orientation Technico-économique des Exploitations
PAC :	Politique Agricole Commune
PECO :	Pays d'Europe Centrale et Orientale
RGA :	Recensement Général Agricole
RICA :	Réseau d'Information Comptable Agricole
RNE :	Résultat Net d'Exploitation
SAA :	Statistique Agricole Annuelle
SAGEL :	Service Agricole de Gestion de l'Economie Laitière
SAU :	Surface Agricole Utilisée
SCEES :	Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques
SEB :	Système d'Elevage Bovin
SFP :	Surface Fourragère Principale
STH :	Surface Toujours en Herbe
SUACI :	Service d'Utilité Agricole à Compétences Interdépartementales
TQC :	Toutes Qualités Confondues
UDE :	Unité de Dimension Economique
UTA :	Unité Travail Annuelle
UTAF :	Unité Travail Annuelle Familiale
UGB :	Unité Gros Bovin
VAB :	Valeur Ajoutée Brute
VL :	Vache Laitière

## BIBLIOGRAPHIE

- AGRESTE, 1999.** Le Lait en Savoie. DDAF – Service Départemental de la Statistique Agricole, 4 p.
- AGRESTE, 2001.** Recensement Agricole 2000. Premiers résultats pour les départements de Savoie, Isère et Haute-Savoie. Juin, 4 p.
- BARTHELEMY D., BOINON J.P., 2001.** La gestion des quotas laitiers dans quatre pays membres de l'Union européenne : objectifs marchands versus objectifs non marchands. *INRA Sciences sociales n°1-2*, novembre, 4 p.
- BARTHELEMY D., DAVID J., 1999.** L'agriculture européenne et les droits à produire. INRA Editions, 434 p.
- BAZIN G., 1996.** L'évolution des disparités plaine-montagne en production laitière depuis la mise en œuvre des quotas. INRA- ONILAIT : La dynamique des systèmes de production du lait sous la contrainte du contingentement, p 277-322.
- BAZIN G., FAIVRE-DUPAIGRE B., DELATTRE F., 1998.** Analyse de l'impact des politiques en zone de montagne sur le maintien de l'activité agricole et l'utilisation du territoire (cas des Alpes du Nord). Programme « Agriculture demain » du Ministère de la Recherche. 98 p.
- BEYNET P., 1998.** Inefficacités des exploitations laitières et réforme de l'OCM lait. Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie – Direction de la Prévision. Document de travail, 40 p.
- BOINON J-P., 2000.** La propriété des droits à produire. *Economie Rurale n°260*, p97-110.
- BONTRON J-C., BOURGEOIS L., CHATELLIER V., PERROT C., YOU G., 2001.** Elevage bovin, prospective 2020. *Chambre d'agricultures n°897*, p11-38.
- BOUAMRA-MECHEMACHE Z., REQUILLART V., 2001.** Impacts sur le secteur laitier européen de scénarios de réforme de la politique laitière communautaire. *INRA Sciences sociales n°1-2*, novembre, 4 p.
- BUREAU D., BUREAU J-C., 1999.** Agriculture et négociations commerciales. Rapport du Conseil d'Analyse Economique. La Documentation Française, 149 p.
- CER Haute-Savoie, 2001.** L'année laitière 2000 en Haute-Savoie. Service Etudes. 14p.
- CER Savoie, 2000.** Analyse de groupe 1999-2000. Production laitière. Haute Montagne / Avant-Pays et Bauges.
- CHAMBRE D'AGRICULTURE de la Savoie, 2000.** Les productions agricoles, Savoie 1999. Service Economique.
- CHAMBRES D'AGRICULTURE, 1998.** L'agriculture, une force pour la montagne n°863. pp 13-48.
- CHATELLIER, V., 2001.** L'hétérogénéité des exploitations laitières françaises et leurs écarts de performances économiques : des situations contrastées dans une hypothèse de baisse de prix du lait. *INRA Sciences sociales n°1-2*, novembre, 6 p.
- CHATELLIER, V., 2002.** Les exploitations laitières françaises sont-elles assez performantes pour faire face à une baisse du prix du lait. *INRA Productions Animales 15 (1)*, février, pp 17-30.
- CHATELLIER, V.; DANIEL K., COLSON, F., 2002.** Les aides directes aux exploitations agricoles européennes suite aux réformes de la PAC (1992 et Agenda 2000). *Notes et Etudes Economiques n°15*, MAPA-DAFE, janvier, 45 p.
- COLSON, F.; CHATELLIER, V. 1999.** La nouvelle réforme de la PAC (Agenda 2000) : baisse modérée des revenus et accroissement des aides directes pour les producteurs français de viande bovine. *INRA Productions Animales 12 (3)*, juillet, pp 169-180.
- COLSON, F.; CHATELLIER, V.; ARNAUD, F.; GUESDON, J. C.; KEMPF, M.; LEGENDRE, J.; PERROT, C.; 1997.** La diversité des systèmes d'élevage bovin en France et leur contribution à la production de viande bovine. *INRA Productions Animales 10 (3)*, juillet, pp 227-240.
- COMMISSARIAT GENERAL AU PLAN, 1999.** La politique de la montagne : rapport d'évaluation. La Documentation Française, 815 p.

- COMMISSION EUROPEENNE, 1997.** PAC 2000, situation et perspectives du secteur laitier. 61 p.
- COMMISSION EUROPEENNE, 1999.** Réforme de la PAC : une politique pour l'avenir. *Fact Sheet*, 24 p.
- COMMISSION EUROPEENNE, 2000.** L'agriculture dans l'Union Européenne : informations statistiques et économiques, 41p.
- COUR DES COMPTES EUROPEENNE, 2001.** Rapport spécial n°6-2001 sur les quotas laitiers, accompagné des réponses de la Commission. 34 p.
- COUTRE-PICART L., 1999.** Impact économique des filières fromagères AOC du massif nord alpin. Mémoire d'ingénieur. PURPAN, Ecole supérieure d'agriculture.
- DESQUILBET M., GOHIN A., GUYOMARD H., 1999.** La nouvelle politique agricole : une perspective internationale. *Economie et statistiques n°329-330*, p 13-33.
- DOBREMEZ L., 1994.** Adaptation des exploitations agricoles de montagne - Un éclairage sur les évolutions récentes et à venir. *Informations Techniques du CEMAGREF, n°96*, note 4. 8p.
- GIE Quotas laitiers de Savoie, 2000.** Rapport d'activités et rapport d'orientation. Assemblée Générale du 10 octobre 2000.
- GIS Alpes du Nord, 2001.** Projet GIS 3, présentation du programme de recherche-développement pour la période 2001-2006, 91 p.
- GOHIN A., GUOYOMARD H., 2001.** Sortir du régime des quotas laitiers ? paramètres clés à considérer et illustration dans le cas français. *INRA Sciences sociales n°1-2*, novembre, 6 p.
- GROSREY L., 2001.** Le secteur laitier des Alpes du Nord : implications de deux décennies de contingentement et situation actuelle des exploitations laitières. Mémoire de fin d'études de l'ENESAD, septembre, 74 p.
- INSTITUT DE L'ELEVAGE, 2000.** Le marché mondial des produits laitiers : positionnement des principaux pays exportateurs. *Le dossier Economie de l'Elevage n°291*, mai, 32 p.
- INSTITUT DE L'ELEVAGE, 2000.** Les productions laitières fermières : une tradition qui se perd ou des systèmes porteurs d'avenir ? *Le dossier Economie de l'Elevage n°292*, juin, 38 p.
- INSTITUT DE L'ELEVAGE, 2001.** Le marché mondial des produits laitiers : pour l'Europe, l'embellie ne fait pas le printemps. *Le dossier Economie de l'Elevage n°301*, avril, 32 p.
- INSTITUT DE L'ELEVAGE, 2002.** 2001 : l'année économique lait et viande bovine, perspectives 2002. *Le dossier Economie de l'Elevage n°310*, février, 201 p.
- KROLL J-C., MORTAUD J-M., THAREAU J., 1999.** Performances économiques et aides publiques en production laitière – Quels enjeux pour l'emploi ? *Economie Rurale n°253*. p 42-50.
- MICHEL V., HAUWUY A., CHAMBA JF. 2001.** La flore microbienne des laits crus de vache : diversité et influence des conditions de production. *Le lait, 81(5)*, p 575-592.
- NOTRE TERROIR,** Le bimensuel d'information générale et rurale du paysan savoyard. Quotas : quel avenir ? Le point de vue de Jean-Paul Jamet. 5<sup>ème</sup> année, N°929.
- NOTRE TERROIR,** Le bimensuel d'information générale et rurale du paysan savoyard. Surtout, garder les quotas ! Assemblée générale de la Fédération nationale des producteurs de lait (FNPL). 5<sup>ème</sup> année, N°932.
- ONILAIT., 1992.** Entre plaine et montagne. *Cahiers de l'Onilait n°6*, mai, pp 35-44.
- ONILAIT., 1999.** Les exploitations laitières françaises. *Cahiers de l'Onilait n°20*, 107 p.
- ONILAIT., 2001.** Eléments de réflexion sur l'avenir de la production laitière française. *Cahiers de l'Onilait, n°22*, Paris, 129 p.
- PERRET E., THOMSON E., DOBREMEZ L., CHANTRY E., 1999.** Pour tous les systèmes d'élevage en montagne, les subventions sont essentielles au maintien de l'activité. *Agreste cahiers n°46*, pp 23-34.
- SCEES, 2000.** Une exploitation française sur cinq est située en zone de montagne. *Agreste cahiers n°3*, p 25-29.
- SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALE RHONE-ALPES, 1998.** Directives Territoriales d'aménagement Alpes du Nord – Rapport des études préalables. p11-23.

### Encart 1-1 : Les signes de qualité et d'origine

La plupart des fromages produits dans les Alpes du Nord disposent d'une protection sous signe officiel de qualité ou d'origine (cinq AOP-AOC et deux IGP). Ces protections sont désormais reconnues au niveau européen depuis 1992 et une avancée internationale, pour le cas des indications géographiques, est intervenue avec l'accord multilatéral relatif aux Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce (ADPIC), signé à Marrakech le 15 avril 1994.

#### Les règlements Européens

Afin de protéger les savoir-faire locaux et éviter les sources de confusion pour les consommateurs, plusieurs signes de qualité et d'origine ont été définis au niveau européen dans le cadre des règlements (CEE) 2081/92 et 2082/92 :

##### \* Spécialité Traditionnelle Garantie - STG -

Cette mention ne fait pas référence à une origine mais a pour objet de mettre en valeur une composition traditionnelle du produit ou un mode de production traditionnel.

##### \* L'Appellation d'Origine Protégée - AOP-

L'AOP désigne la dénomination d'un produit dont la production, la transformation et l'élaboration doivent avoir lieu dans une aire géographique déterminée avec un savoir-faire reconnu et constaté.

##### \* L'Indication Géographique Protégée - IGP -

L'IGP établit un lien géographique moins strict que l'AOP. Elle désigne un produit originaire d'une région, dont une qualité déterminée, la réputation ou une autre caractéristique peut-être attribuée à cette origine géographique et dont la production et/ou la transformation et/ou l'élaboration ont lieu dans l'aire géographique délimitée.

#### Articulation entre signes européens et signes français d'identification de la qualité et de l'origine

L'AOP est la transposition, au niveau européen, de la notion d'AOC telle qu'elle a été définie préalablement en France. Toutefois, l'AOP ne s'applique pas au secteur des vins et eaux-de-vie, qui bénéficie d'une réglementation spécifique au niveau européen. Au niveau français, seules les AOC peuvent prétendre à l'AOP, et réciproquement, toute AOC fait l'objet d'une demande d'enregistrement en AOP auprès de la Commission européenne, afin d'obtenir la protection de la dénomination géographique sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne. La loi du 3 janvier 1994 a posé le principe selon lequel, au niveau français, seuls les produits bénéficiant d'un label ou d'une certification de conformité peuvent faire l'objet d'une demande d'enregistrement en IGP ou en AS. Réciproquement, un label ou une certification de conformité ne peut comporter une origine géographique que si cette dernière est enregistrée en IGP.

#### L'Appellation d'Origine Contrôlée, AOC

La mention AOC identifie un produit qui tire son authenticité et sa typicité de son origine géographique. Cette mention garantit un lien intime entre produit et terroir, c'est à dire une zone géographique bien circonscrite avec ses caractéristiques géologiques, agronomiques, climatiques, ses savoir-faire techniques et humains reconnus de longue date, et qui lui confèrent sa spécificité, sa personnalité. La reconnaissance officielle d'un produit agro-alimentaire par l'AOC se fait par voie de décret qui est déposé au niveau européen en vue de la reconnaissance pour l'AOP. L'arrêté d'application a la même valeur réglementaire mais ne fait pas l'objet, s'il est modifié, d'une nouvelle procédure au niveau Européen. Les textes prévoient deux types de contrôle pour les AOC : sur les conditions de production et sur la typicité des fromages.

L'Institut National des Appellations d'Origine (INAO), est en France, l'organisme public chargé de la reconnaissance des AOC et de leur protection au plan national et international. Cette mission a été étendue aux indications géographiques protégées par la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999.

Source : Ministère de l'agriculture

## Encart 1-2 : Les fromages AOC dans les Alpes du Nord (lait de vache)

### Le Reblochon

Bénéficiant d'une AOC depuis 1955, le Reblochon est un fromage au lait cru et entier à pâte légèrement pressée et non cuite. Son poids est d'environ 450 g. L'aire de production du Reblochon correspond à la montagne Haut Savoiarde pour 1 000 producteurs de lait et 220 producteurs fermiers. Sa production s'élève, en 2000, à 17 000 t. Les conditions de production sont les suivantes : utilisation des races Abondance, Tarine ou Montbéliarde ; interdiction des ensilages et autres produits fermentés ; après la fabrication, l'affinage a lieu sur des planches d'épicéa pour une durée de 2 à 3 semaines. Le Reblochon fermier est fabriqué de façon traditionnelle, deux fois par jour juste après la traite par le producteur avec le lait de son troupeau. Il est reconnaissable par sa plaque de caséine verte (contre rouge pour les autres Reblochons). Le Syndicat Interprofessionnel du Reblochon (SIR) regroupe les différentes familles professionnelles de la filière et assure la défense de l'AOC Reblochon, le suivi et l'amélioration de la qualité des fromages...

### Le Beaufort

Bénéficiant d'une AOC depuis 1968, le Beaufort est un fromage à pâte pressée cuite fabriqué à partir de lait cru et entier constitué en meules de 20 à 70 kg, reconnaissable à son talon concave. La zone de production correspond à quelques 700 producteurs pour une production actuelle de 4 000 t. La fabrication du Beaufort est fortement associée au système agropastoral savoyard : les vastes zones d'alpage dans lesquelles les troupeaux étaient regroupés permettaient la production de fromages de garde de grande taille qui étaient soit consommés pendant l'hiver, soit vendus. Le Beaufort est désormais produit toute l'année dans les coopératives. Le cahier de charges correspond à des méthodes de production stricte dont la dernière révision date de 2001 : utilisation des races Tarine et Abondance ; interdiction de l'ensilage dans l'alimentation ; limitation de la production laitière du troupeau à 5 000 kg par vache ; interdiction des OGM dans l'alimentation. La durée de l'affinage est de cinq mois minimum. Les qualificatifs « été » et « chalet d'alpage » correspondent respectivement au Beaufort produit avec du lait produit de juin à octobre et au Beaufort produit selon des méthodes traditionnelles deux fois par jour en alpage au-dessus de 1 500 mètres d'altitude et provenant du lait d'un seul troupeau. Le Syndicat de Défense du Beaufort (SDB), créé en 1975, a vocation de regrouper l'ensemble des ateliers et des producteurs de lait. Il est plus particulièrement chargé de la promotion collective et de la gestion de l'AOC.

### L'Abondance

AOC de puis 1990, l'Abondance est un fromage à pâte pressée demi-cuite fabriqué à partir de lait cru et entier. Son poids est d'environ 7 à 12 kg, il est reconnaissable à son talon concave. Originaire de la Vallée d'abondance en Haute Savoie, sa zone de production couvre la zone de montagne de Haute Savoie. Environ 300 producteurs de lait et 70 producteurs fermiers vivent aujourd'hui de l'Abondance pour une production d'environ 950 t. Le lait utilisé pour la Fabrication d'Abondance est issu des races Abondance, Tarine et Montbéliarde. L'ensilage est interdit pour l'alimentation et l'affinage du fromage est de trois mois minimum. Une plaque de caséine bleue placée sur le talon garantit l'origine du fromage : cette plaque est ovale pour les fromages fermiers. Le Syndicat Interprofessionnel du Fromage d'Abondance (SIFA) a été créé en 1984. Il est composé de trois collèges représentant les producteurs fermiers, les coopératives laitières, et les fromagers et affineurs. Il est chargé de la défense, de la promotion et de l'amélioration de la qualité de l'Abondance ; il gère également la distribution des plaques de caséine.

### La Tome des Bauges

En attente de la signature du décret, la Tome des Bauges se distingue des autres tommes par sa pâte "aveugle", sa croûte crevassée et son goût particulièrement fruité. Sa production actuelle est de 500 t. Fabriquée au lait cru, c'est un cylindre de 4 à 6 cm de haut, 15 à 20 cm de long, pesant de 1,2 à 1,4 kg. Sa pâte est jaune ou crème. Sous la dénomination Tome des Bauges, existent deux modes de fabrication. En fabrication fermière ou d'alpage, le producteur travaille le lait de son seul troupeau. Il n'ajoute pas de ferment avant l'emprésurage et la maîtrise de la maturation du lait se fait en alternant les périodes de chauffage et de refroidissement. En fabrication fruitière, le lait provient de plusieurs troupeaux et on y ajoute des ferments lactiques. La production du troupeau est limitée à 5 500 l de lait en moyenne par vache et par an. Leur alimentation (herbe pâturée durant l'estive et foin durant l'hiver) doit provenir essentiellement du massif. Les troupeaux ne devront être composés à terme que de Montbéliardes, de Tarines et d'Abondances. Le Syndicat Interprofessionnel de la Tome des Bauges (SITOB) est chargé de l'appui technique et de la défense et promotion de l'AOC.

### Le Bleu de Vercors-Sassenage

AOC depuis 1998, ce fromage à pâte persillée, au lait de vache est salé en saloir individuel. Pesant de 4 à 4,5 kg, il présente une croûte ivoire à orangée recouverte d'un léger duvet de moisissures blanches tandis que sa pâte est persillée de moisissures bleues. Depuis 1989, la fabrication fermière a été relancée avec pour objectif d'atteindre une production de 500 t. Une mention bleue "Vercors-Sassenage" garantit la provenance des fromages.

Source : syndicats de produits

**Tableau 2-4 : Répartition des exploitations agricoles selon l'OTEX en 2000***- Ensemble des exploitations agricoles non professionnelles -*

	Haute Savoie		Savoie		Isère		Alpes du nord		Rhône Alpes		France	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Bovins lait	215	7%	245	9%	79	2%	539	5%	941	3%	4 209	2%
Bovins lait-viande	26	1%	20	1%	1	0%	47	0%	108	0%	767	0%
Bovins viande	428	15%	369	14%	375	8%	1 172	11%	3 019	11%	34 849	13%
Ovins, caprins et autres herb.	1 005	34%	663	26%	846	18%	2 514	25%	6 139	22%	59 867	22%
Polyculture élevage	527	18%	400	15%	656	14%	1 583	15%	3 423	12%	24 627	9%
Autres élevages	355	12%	271	10%	480	10%	1 106	11%	2 482	9%	21 378	8%
Cultures et polyculture	210	7%	275	11%	1 801	38%	2 286	22%	5 993	22%	65 057	24%
Maraîchage et horticulture	38	1%	23	1%	39	1%	100	1%	263	1%	3 056	1%
Viticulture	41	1%	276	11%	35	1%	352	3%	2 734	10%	42 946	16%
Fruits et autres cult. perm.	84	3%	49	2%	401	9%	534	5%	2 562	9%	13 009	5%
Nombre d'exploitations	2 929	100%	2 591	100%	4 713	100%	10 233	100%	27 664	100%	269 765	100%
Soit % de l'ensemble	58%	---	60%	---	54%	---	56%	---	49%	---	59%	---
Soit en % de la SAU	17%	---	19%	---	17%	---	17%	---	14%	---	8%	---
Soit en % de la MBS	9%	---	14%	---	11%	---	11%	---	8%	---	5%	---

Source : Recensement Agricole, 2000

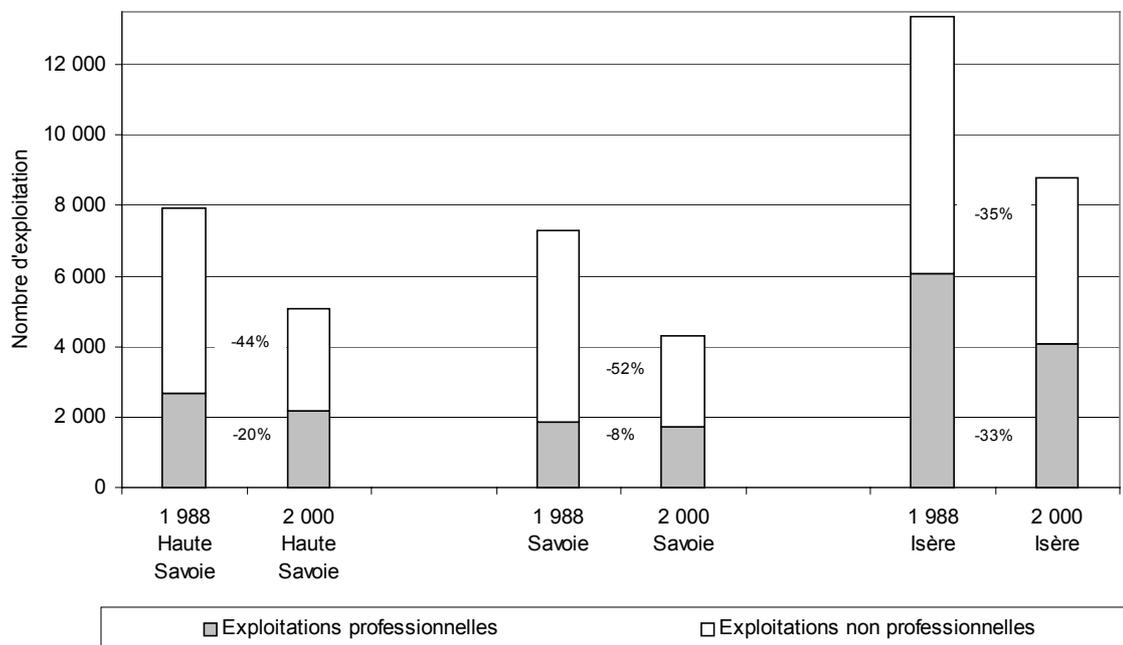
**Tableau 2-5 : Répartition des exploitations agricoles selon l'OTEX en 2000***- Ensemble des exploitations agricoles professionnelles -*

	Haute Savoie		Savoie		Isère		Alpes du nord		Rhône Alpes		France	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Bovins lait	1 602	74%	892	52%	781	19%	3 275	41%	7 787	27%	70 375	18%
Bovins lait-viande	8	0%	16	1%	85	2%	109	1%	631	2%	11 825	3%
Bovins viande	70	3%	98	6%	254	6%	422	5%	2 044	7%	42 707	11%
Ovins, caprins et autres herb.	86	4%	144	8%	219	5%	449	6%	1 692	6%	22 589	6%
Polyculture élevage	59	3%	93	5%	690	17%	842	11%	2 682	9%	46 135	12%
Autres élevages	33	2%	27	2%	190	5%	250	3%	1 311	4%	24 709	6%
Cultures et polyculture	104	5%	84	5%	1 456	36%	1 644	21%	5 031	17%	100 554	26%
Maraîchage et horticulture	107	5%	55	3%	144	4%	306	4%	895	3%	12 728	3%
Viticulture	21	1%	208	12%	37	1%	266	3%	4 486	15%	49 358	13%
Fruits et autres cult. Perm.	67	3%	97	6%	235	6%	399	5%	2 693	9%	12 296	3%
Nombre d'exploitations	2 157	100%	1 714	100%	4 091	100%	7 962	100%	29 252	100%	393 276	100%
Soit % de l'ensemble	42%	---	40%	---	46%	---	44%	---	51%	---	59%	---
Soit en % de la SAU	83%	---	81%	---	83%	---	83%	---	86%	---	92%	---
Soit en % de la MBS	91%	---	86%	---	89%	---	89%	---	92%	---	95%	---

Source : Recensement Agricole, 2000

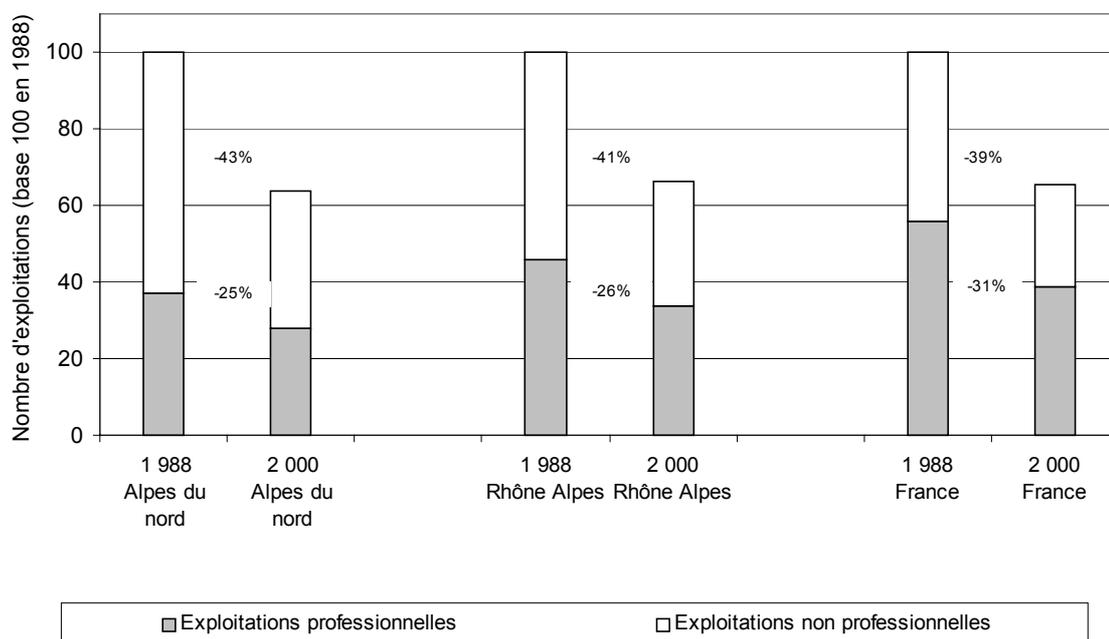
**Figure 2-1 : Evolution du nombre d'exploitations dans les Alpes du nord entre 1988 et 2000**

- Distinction entre les professionnelles et les non professionnelles -

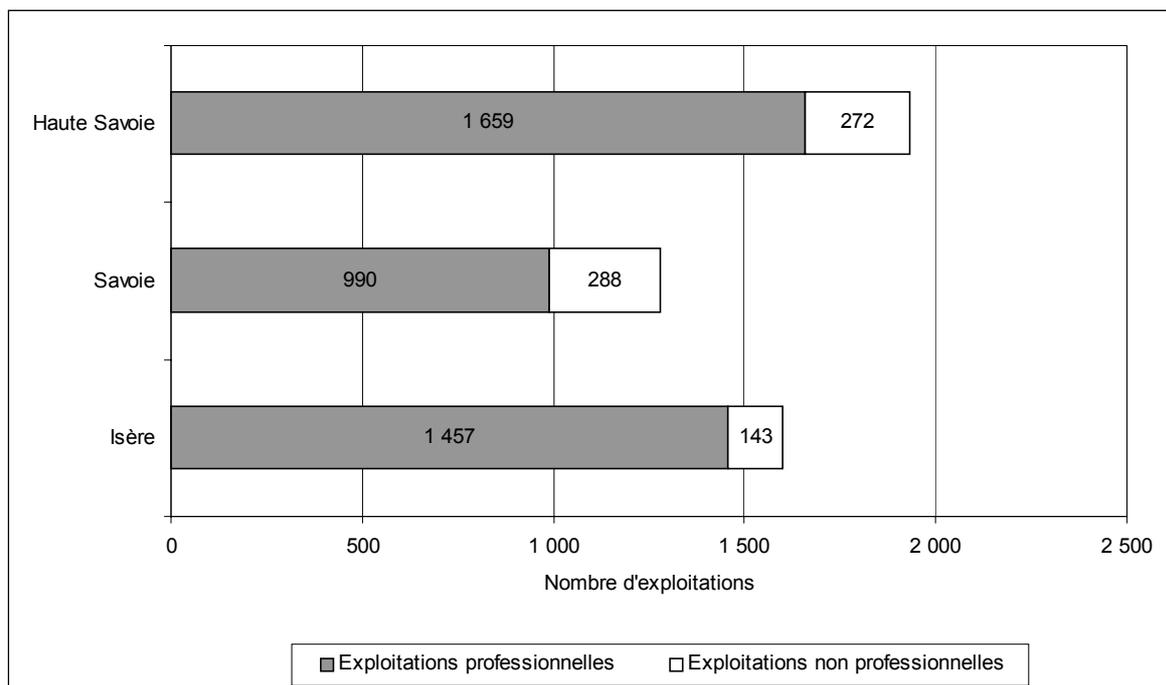


**Figure 2-2 : Evolution relative du nombre d'exploitations entre 1988 et 2000 (base 100 en 1988)**

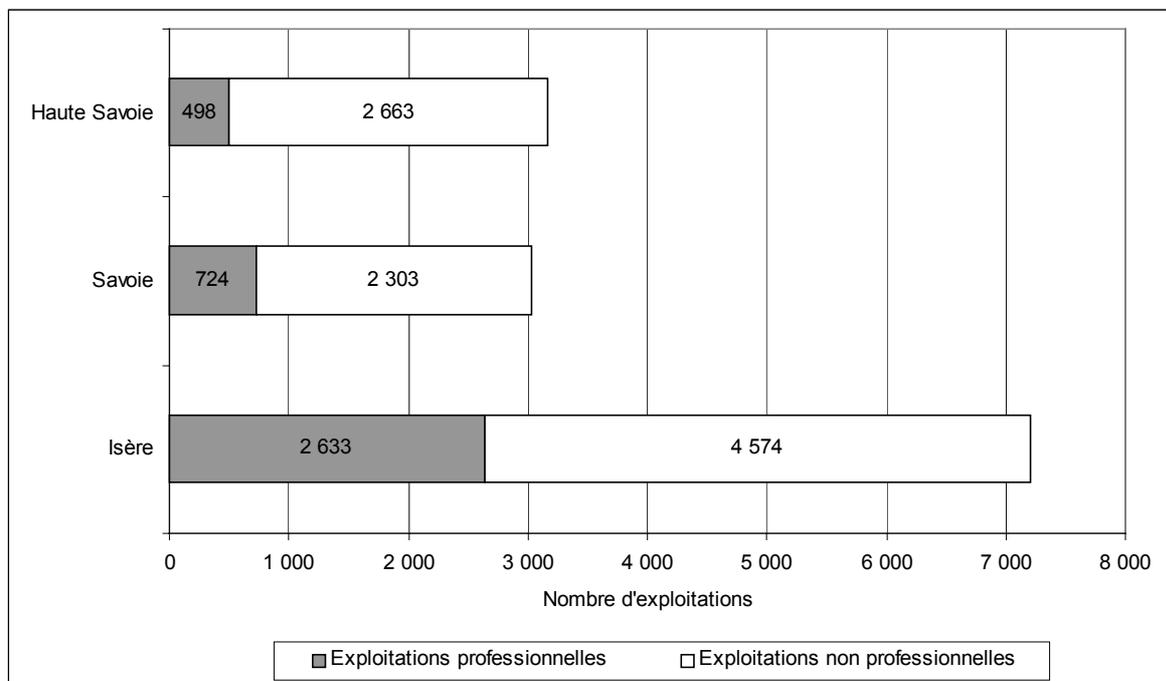
- Distinction entre les professionnelles et les non professionnelles -



**Figure 2-3 : Exploitations avec vaches laitières dans les Alpes du nord**  
 - Distinction entre les professionnelles et les non professionnelles -



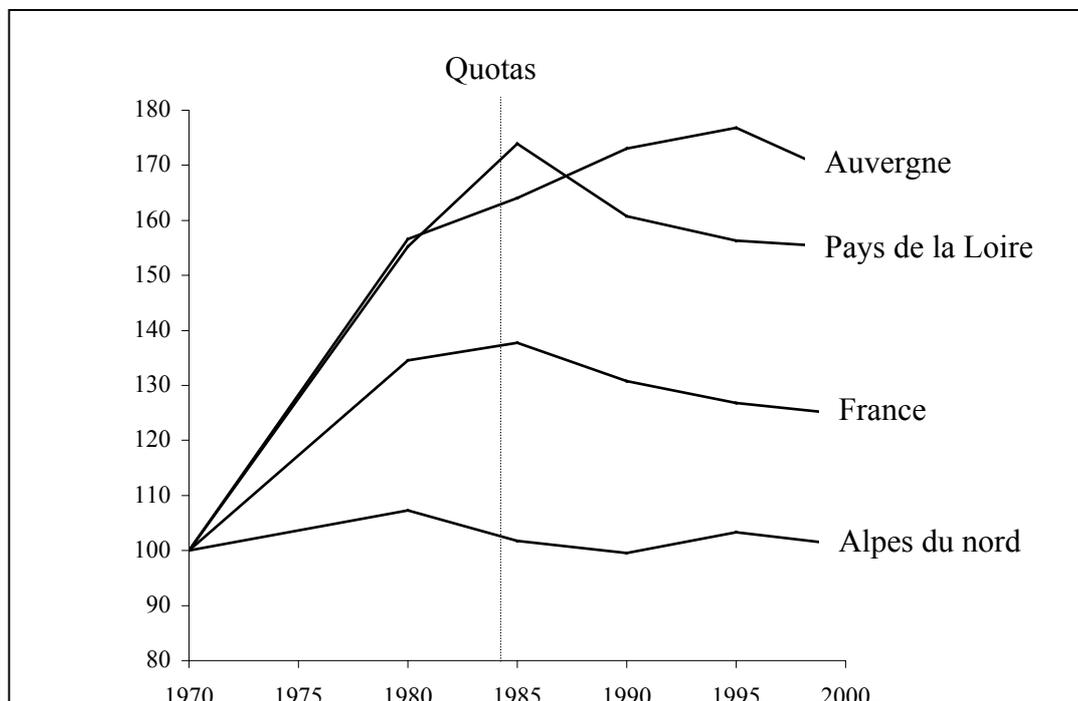
**Figure 2-4 : Exploitations sans vaches laitières dans les Alpes du nord**  
 - Distinction entre les professionnelles et les non professionnelles -



Source : Recensement de l'agriculture, 2000

Figure 2-5 : Evolution des livraisons aux laiteries entre 1970 et 1999

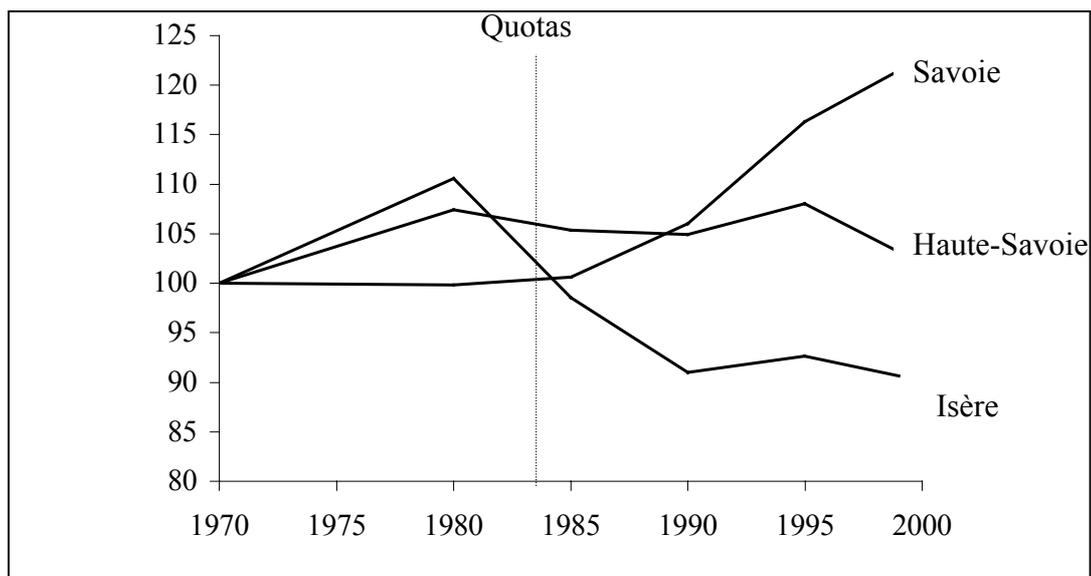
**1 - Base 100, année de référence = 1970 -**



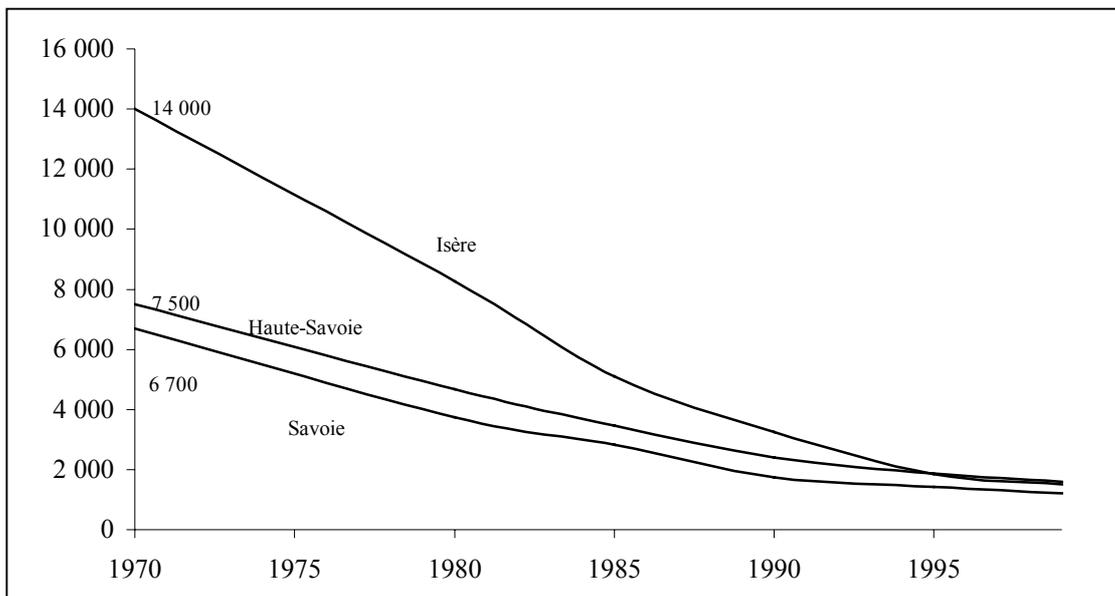
Source : Agreste – Enquête Annuelle Laitière

Figure 2-6 : Evolution des livraisons des trois départements des Alpes du nord entre 1970 et 1999

- Base 100, année de référence = 1970 -



Source : Agreste – Enquête Annuelle Laitière

**Figure 2-7 : Evolution du nombre de producteurs entre 1970 et 1999 :**

*- Les trois départements des Alpes du nord -*

Source : Agreste – Enquête Annuelle Laitière

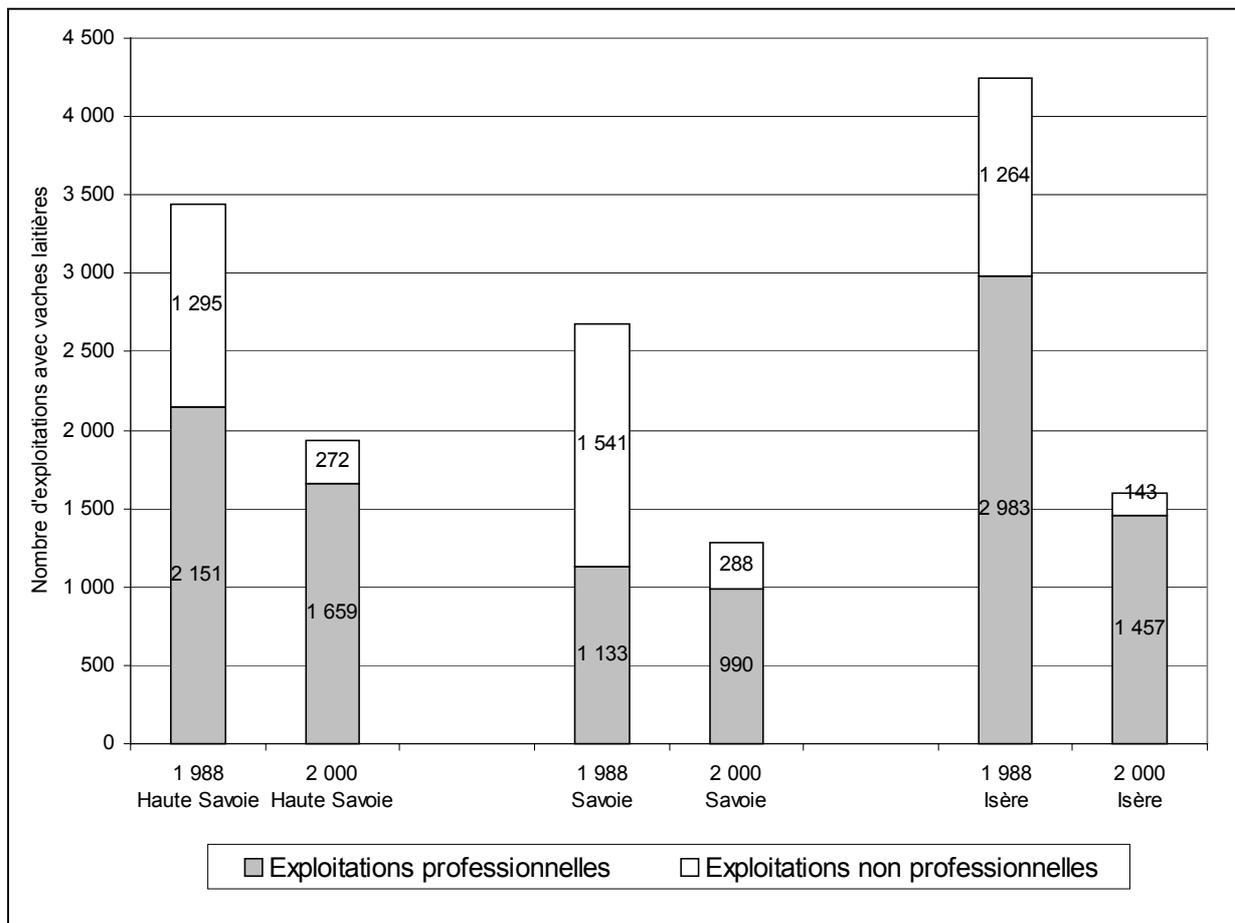
**Tableau 2-17 : Evolution du cheptel et des exploitations entre 1970 et 2000**

		VL (milliers de têtes)	Total bovins (milliers)	VL / bovins totaux	Exploitations avec VL	Exploitations totales	Exploitations avec VL/total
Haute Savoie	1970	83	138	60%	9 300	12 700	73%
	1979	78	148	53%	6 200	10 100	61%
	1988	65	127	51%	3 500	7 950	44%
	2000	56	117	48%	1 900	5 100	37%
	Variation 70/00	-33%	-15%		-80%	-60%	
	Variation 88/00	-14%	-8%		-46%	-36%	
Savoie	1970	49	89	55%	9 400	13 700	69%
	1979	41	95	43%	5 600	10 800	52%
	1988	32	77	42%	2 700	7 300	37%
	2000	30	74	41%	1 300	4 300	44%
	Variation 70/00	-39%	-17%		-86%	-69%	
	Variation 88/00	-6%	-4%		-52%	-41%	
Isère	1970	94	189	50%	15 400	22 600	68%
	1979	79	197	40%	9 200	17 500	53%
	1988	55	172	32%	4 200	13 400	31%
	2000	39	161	24%	1 600	8 800	18%
	Variation 70/00	-59%	-15%		-90%	-61%	
	Variation 88/00	-30%	-6%		-60%	-34%	
Alpes du Nord	1970	226	416	54%	34 100	49 000	70%
	1979	198	440	45%	21 000	38 400	55%
	1988	152	376	40%	10 400	28 650	36%
	2000	125	352	36%	5 400	18 200	30%
	Variation 70/00	-45%	-15%		-84%	-63%	
	Variation 88/00	-18%	-6%		-48%	-36%	
France	1970	7 280	21 140	35%	815 500	1 590 000	51%
	1979	7 279	23 200	32%	520 000	1 263 000	41%
	1988	5 700	21 200	27%	269 000	1 017 000	26%
	2000	4 193	20 200	21%	128 000	663 000	19%
	Variation 70/00	-42%	-5%		-84%	-58%	
	Variation 88/00	-27%	-5%		-52%	-35%	

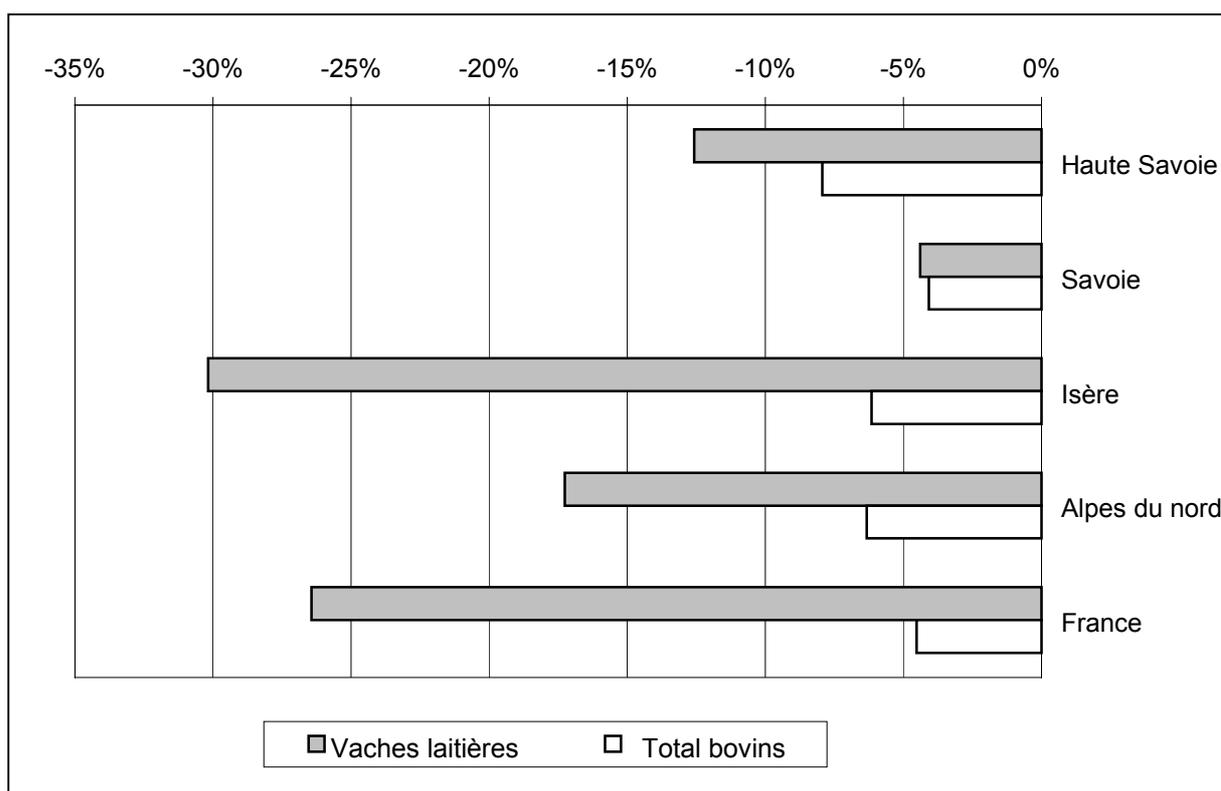
Source : RGA 1970, 1979, 1988, 2000

**Figure 2-8 : Evolution du nombre d'exploitations avec vaches laitières entre 1988 et 2000**

- Distinction exploitations professionnelles et non professionnelles -



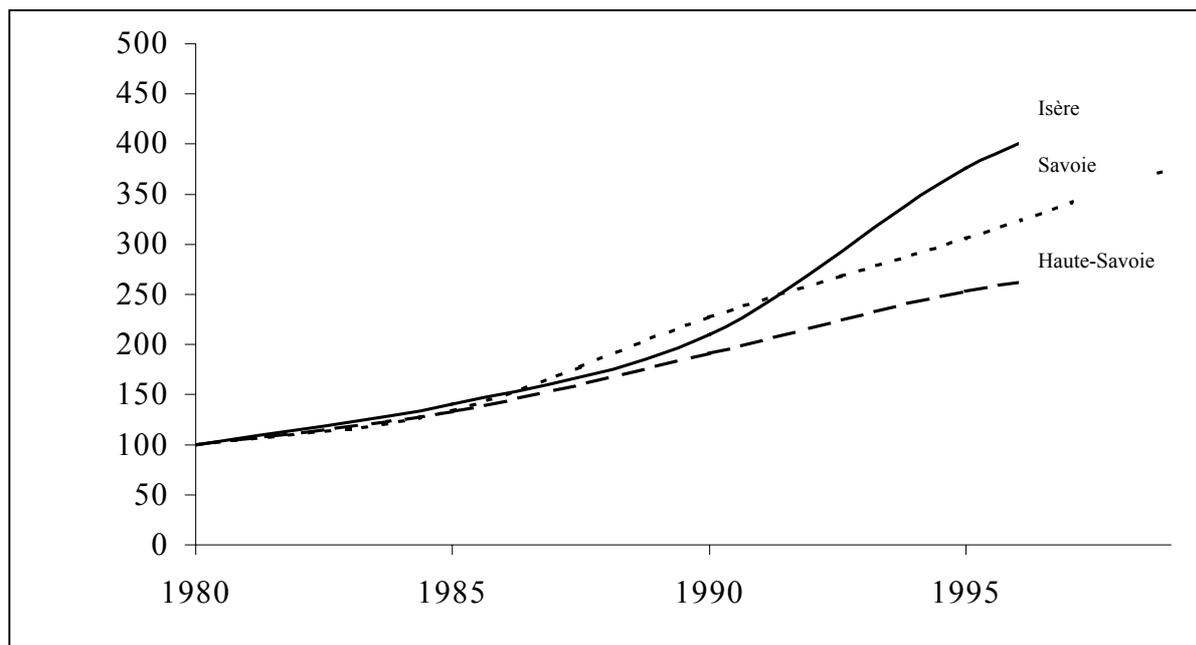
**Figure 2-9 : Evolution du nombre de vaches laitières et de bovins entre 1988 et 2000**



Source : Recensements de l'agriculture 1988 et 2000

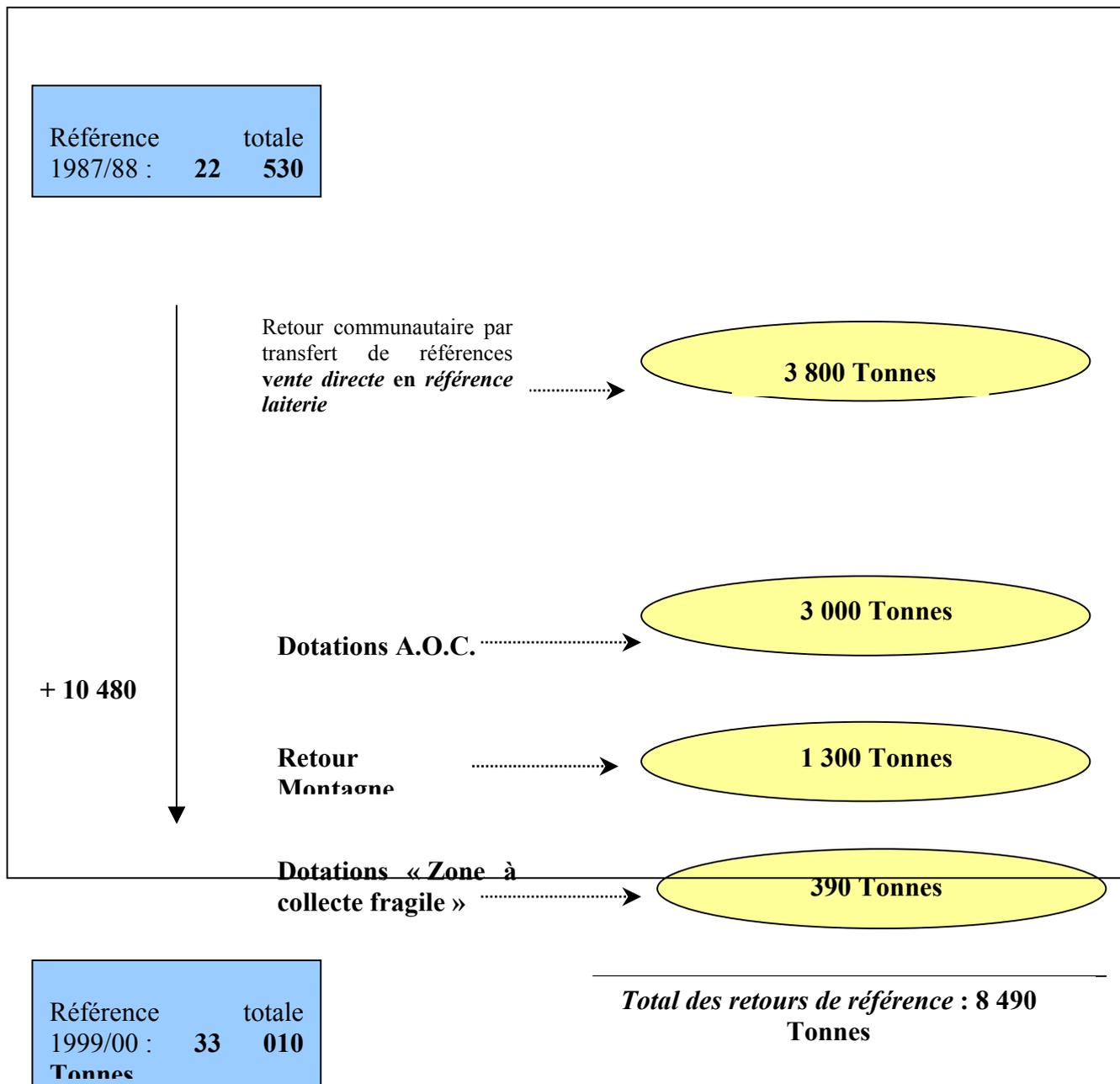
**Figure 2-10: Evolution des livraisons moyennes par producteur  
entre 1980 et 1999**

- Base 100, année de référence = 1980 -



Source : Agreste – Enquête Annuelle Laitière

Figure 2-11 : Les attributions de référence laitière spécifiques en Savoie  
- Le cas de la Haute montagne -



### Encart 3-1 : Soldes Intermédiaires de Gestion (RICA)

<b>Production de l'exercice (nette des achats d'animaux)</b>	
- Consommations Intermédiaires	+ Rabais, ristournes, remises
- Loyers, fermage, métayage	
<b>= Valeur Ajoutée Brute produite</b>	
- Impôts et taxes	+ Remboursement forfaitaire de TVA
- Frais de personnel	+ Subventions d'exploitation
- Charges sociales du personnel	+ Indemnités d'assurance
<b>= Excédent Brut d'Exploitation</b>	
- Dotations aux amortissements	+ Transfert de charges
	+ Autres produits de gestion courante
<b>= Résultat d'Exploitation</b>	
- Charges financières	+ Produits financiers
<b>= Résultat Courant avant impôt</b>	
- Charges exceptionnelles de gestion	+ Produits exceptionnels de gestion
- Valeurs comptable des actifs cédés	+ Produits de cession des éléments d'actif
	+ Quote-part subventions d'investissement
- Autres charges exceptionnelles	+ Autres produits exceptionnels
<b>= Résultat d'exercice</b>	
<b>Résultat Net d'Exploitation</b> = Résultat Courant avant impôt – charges sociales de l'exploitant	
<b>Revenu Disponible</b> = EBE + Transfert de charges + Produits financiers – Charges financières – Remboursement en capital des emprunts à LMT	
<b>Autofinancement Net</b> = EBE – Charges financières – Remboursement en capital des emprunts à LMT – Prélèvements Privés	

Source : plan comptable